

Etudes Dromoises

- ◆ Formation des maîtres au XIX^e
- ◆ Ecoles du Diois (Ravel-Aurel)
 - ◆ Romans :
 - du nouveau sur la guillotine
 - Toros, sculpteur
- ◆ Nos nouvelles rubriques : - Côté rue
- Littérature

Une équipe compétente à l'écoute de l'innovation... pour réaliser

Jalin

imprimerie

Chemin des Iles, 26500 BOURG-LES-VALENCE

SA capital de 3 640 000 F

◆ vos livres ◆ catalogues ◆ plaquettes ◆ affiches ◆ revues ◆ dépliants ◆ cartes ◆ tracts

Tel. 04 75 78 56 56
Fax 04 75 42 79 64

Internet : imprimerie.jalin@wanadoo.fr

Revue trimestrielle n°2 1999

Publiée par l'Association Universitaire
d'Etudes Drômoises, avec le concours
du Conseil Général

Le numéro 50 F
8 euros

L'abonnement 180F
(année civile) 28 euros

◆ **Adresser :**

1) les demandes d'adhésion et leur règlement, les cotisations, les changements d'adresse, les commandes de numéros antérieurs, à M. Henri Chaffal, trésorier de l'A.U.E.D., 41, rue Chorier - 26000 Valence (chèques libellés à l'ordre de : A.U.E.D. Valence).

2) toute autre correspondance à : M. Fernand Monteillet, secrétaire de l'A.U.E.D., 13, avenue de l'Yser - 26000 Valence.

3) les manuscrits à M. le président de l'A.U.E.D., 7, rue Thiers - 26000 Valence.

ETUDES DROMOISES

Revue trimestrielle de l'A.U.E.D.
Fondée en 1960

Tirage : 1 100 exemplaires

Directeur de la publication : J. Delatour

Coordination : A. Gerin,
26, rue George Sand 07500 Guilhaud-Granges

Comité de rédaction :
Emile Boissier - Max Bonnefoy - Jean-Noël Couriol - Jacques Delatour - André Gerin - Fernand Monteillet - Jean Sauvageon.

Réalisation et Impression :

Imprimerie JALIN - 1999
26500 Bourg-lès-Valence ☎ 04 75 78 56 56

Maquette et mise en page : Muriel Truchet
Scanner : Rachel Plantier

Montage : Colette Berger
Conducteurs : mono, François Ravel
4 couleurs, Thierry Brignone

N° CPPAP : 61467
N° ISSN : 0240-3994

Siège social de l'A.U.E.D. : C.D.D.P. 10, rue
de la manutention 26021 Valence cedex

Les opinions émises dans *Etudes drômoises*
n'engagent que leurs auteurs.

Site Internet AUED
(sans majuscule ni espace)
www.crdp.ac-grenoble/cddp26/aued

S O M M A I R E

Editorial du Président	2
Histoires	2
La formation des maîtres dans la Drôme (1833-1880) de Guizot à la création des Ecoles Normales <i>Gérard Bouchet</i>	3
Une école du bout de la route à Ravel-et-Ferriers (Diois) <i>Séverine Beaumier</i>	13
Instituteurs à Aurel (Diois) <i>Pierrette Morin</i>	20
Drôme Provençale : Clansayes <i>Jean-Noël Couriol</i>	26
Du nouveau sur la guillotine à Romans (1812) Le boucher, la police et le mouchard <i>Laurent Jacquot</i>	27
Côté rue : les linteaux de métiers <i>Jean-Noël Couriol</i>	33
Toros, dinandier d'art <i>Jacques Delatour</i>	36
Léon Barracand, "arlequin des lettres"... oublié ? <i>Anne Friche et Stéphanie Durand-Barracand</i>	40
Publications	42
Brèves	43
Courrier	45
Infos	45
Presse	46

Photos de couverture

- Linteau de métier à Venterol (cliché Jean-Noël Couriol)
- Cours de physique à l'Ecole Normale de filles de Valence (document archives départementales - Drôme)
- Village de Clansayes, vue générale (cliché Jean-Noël Couriol)
- Fierté - Statue de Toros, salle des Cordeliers, Romans 1995 (cliché Jacques Cayol)



Soyons sérieux : auto-louangeons nous !

En trois ans, notre revue, qui n'était déjà pas mal du tout, a subi un ravalement complet. Nous avons choisi une couverture glacée en quadrichromie marquée du logo ED de l'AUED, conçu par Marin Passebois, abandonné l'agrafe pour un dos collé carré, opté pour un papier non brillant de meilleure qualité et pour une disposition en colonnes plus agréable à l'œil et agrémentée de nombreuses illustrations.

Depuis cette année, nous publions quatre numéros de 48 pages chacun -soit un total accru de 192 pages- plus un hors série d'art, et grâce à nos annonceurs, à la subvention du Conseil Général et à l'augmentation sensible du nombre des abonnements, nous avons pu introduire -encore trop modestement à notre gré- la couleur à l'intérieur. Coordonnateur et imprimeur sont pour beaucoup dans ces améliorations. Peut-être aussi avez-vous noté que le prix du numéro était passé de 60 F. à 50 F. et que l'identification sur le Net, due au CDDP et à André Gerin, Florian Burté, Jean-Pierre Gros, Solange Giolitto, figure en page 1.

Pour ce qui est du fond, nous sommes sortis du cadre traditionnel de l'histoire et de la géographie pour devenir revue du patrimoine drômois et régional, en ouvrant des rubriques : artistique, littéraire -inaugurée dans ce numéro par Annie Friche-, voire gastronomique. Dans ce numéro aussi, Jean-Noël Couriol innove avec une rubrique baptisée "Côté rue" que vous retrouverez désormais régulièrement. Nous n'avons pas abandonné pour autant nos rubriques consacrées au passé des écoles, aux patronymes (merci à Max Bonnefoy) et au Rhône (ce sera notre quatrième numéro de l'année).

Nous avons lancé avec Drôme Provençale la publication de fiches consacrées aux villages perchés ou pittoresques de la Drôme qui devraient, fin 2000, être regroupées dans une brochure, semblable à celle qui avait été produite avec le Conseil Général pour les arbres remarquables (Cette année Saint Restitut, Clansayes, Mirabel-aux-Baronnies, La Laupie).

Nous essayons de nouer le dialogue avec les autres associations culturelles par le biais de nos rubriques "Brèves" et "Publications" (cette dernière est confiée à Fernand Monteillet) et nous vous donnons la parole dans la rubrique "Courrier" afin que l'interactivité ne soit pas un vain mot.

Nous faisons appel aux travaux universitaires, notre ambition étant de contribuer à les faire connaître au-delà des murs des Universités. Car, fidèles à nos fondateurs, nous ne voulons pas que la culture demeure confinée à une petite élite d'érudits débattant entre eux des sujets qui les passionnent ; nous voulons, au contraire, que la culture soit diversifiée et ouverte au plus grand nombre. Le challenge -chers amis puristes ne sautez pas sur votre Petit Robert- est difficile (j'allais dire, O horreur, hard) car vulgariser sans déformer tient de la gageure et les censeurs nous guettent au coin de chaque ligne. Les uns voudraient davantage de notes en caractères réduits -qui font plus sérieux- et scientifiquement (?) étayées par des bibliographies exhaustives, les autres plus de simplicité et de légèreté, en quelque sorte "un frisson d'eau sur de la mousse" ! Faute de compétences particulières, votre Président se cantonne dans les registres de la plaisanterie, de l'humour et parfois de l'humeur. Pardonnez-lui car il sait ce qu'il fait : il veut que la revue soit toujours un plaisir et jamais un pensum.

Finalement, dites-moi, vous connaissez beaucoup d'associations qui sortent une revue de la qualité de la nôtre ?

Votre Président.

P.S. Chers amis, nous ne sommes pas une affaire commerciale, mais une association où chacun peut et doit jouer son rôle. Si vous ne pouvez pas nous aider directement, vous pouvez :

- trouver un nouvel abonné,
- offrir un abonnement à un ami,
- faire un don, en échange d'un reçu en bonne et due forme pour votre inspecteur des impôts.



Jean Clément (à l'extrême droite) à Lus-la-Croix-Haute, avec le Maire de Lus et le Conseiller Général du canton (photo Conseil Général).

Histoires...

De l'utilité des bars et buvettes dans les démocraties évoluées

Quittant la Drôme et arrivant dans la Marne, je constatai que malgré l'omniprésence du champagne à toute heure de la journée, le bar du Conseil Général fermait dès que commençaient les travaux du Conseil Général. À Valence, le bar du Conseil Général joue un rôle important pour faciliter les rencontres avec les électeurs, les transactions entre élus à l'écart de la presse et les discussions avec les chefs de service de l'Etat et du Conseil Général. Aussi a-t-on choisi de le laisser ouvert pendant les séances.

Jean Clément, conseiller général de Loriol, petit homme vif à la barbichette, évitait soigneusement les grands débats d'idées, mais se passionnait pour des problèmes de la vie de tous les jours : l'extraction des granulats de la rivière, la pollution des nappes phréatiques, la gestion de la forêt de Saou, l'extraction du verâtre, la protection des escargots, la création d'une maison des sports... et il n'hésitait pas à aller à Paris plaider ses dossiers.

Au Conseil Général, il lui arrivait de n'être pas d'accord avec ses amis politiques et lorsque le résultat du vote ne faisait pas de doute, pour

ne pas se renier et ne pas se placer non plus en contradiction avec son groupe politique, il avait recours à la technique du bar : quelques minutes avant le vote, un huissier, dûment chapitré, lui apportait un papier le réclamant de toute urgence au bar ; il s'y précipitait en marmonnant dans sa barbichette : "Je reviens de suite" et il revenait de suite... quant le vote était terminé.

Aucun de ses collègues n'était dupe et il savait qu'ils n'étaient pas dupes, mais l'honneur était sauf.

Pigeon vole !

Quant le Conseil Général a décidé de transformer un immeuble de la Côte des Chapeliers à Valence en Maison des Sports, il a eu deux surprises : les greniers et la véranda étaient colonisés par des bataillons de pigeons dont les fientes accumulées pouvaient rivaliser avec le guano du Chili, et les caves débouchaient directement dans un réseau d'égouts romains monumentaux dans lesquels on accédait par une porte ancienne. Quand les travaux furent terminés, les pigeons avaient disparu, mais la porte ancienne avait aussi disparu.

Gérard Bouchet est professeur de philosophie au centre de Valence de l'IUFM.

Il enseigne dans notre département depuis 1970.

Il s'intéresse tout particulièrement à l'histoire du système éducatif français et aux conceptions politiques et pédagogiques qui la déterminent. Son intérêt pour les aspects départementaux de cette histoire tient à ce que toutes ses racines sont dans la Drôme où sa famille vit depuis le XVII^{ème} siècle et où il a fait toute sa scolarité primaire et secondaire. A la suite de sa thèse de philosophie soutenue à l'Université Pierre Mendès France à Grenoble sur "l'idée de laïcité", il a publié deux ouvrages chez A. Colin : "*Laïcité et enseignement*" en 1996 et "*Laïcité : textes majeurs*" en 1997. Il a participé à des publications collectives dont : "*Feu les écoles Normales*", l'Harmattan, 1994 et "*Le Plan Langevin -Wallon, une utopie vivante*", PUF, 1998. Il explore actuellement les "péripiétés" de la laïcisation dans notre département.

J. D.

La formation des Maîtres dans la Drôme (1833-1880)

de Guizot à la création des Ecoles Normales

La convention thermidorienne, par le vote de son décret du 3 brumaire an III, décidait d'ouvrir à Paris une école normale afin de former des maîtres qui à leur tour, dans leur département d'origine, seraient chargés de transmettre «aux citoyens et citoyennes qui voudront se vouer à l'enseignement public les méthodes d'enseignement qu'ils auront acquises.» Pour diverses raisons, à la fois techniques, pédagogiques et politiques, cette initiative n'aura pas de suites immédiatement significatives en matière de développement de l'enseignement public en France⁽¹⁾. Il faudra attendre les années 30 du siècle suivant pour que s'ouvre, grâce à l'élan donné par la loi Guizot, un nombre appréciable d'établissements départementaux de formation des maîtres⁽²⁾ et près d'un demi-siècle encore pour que, avec l'application de la première des grandes lois scolaires de la France républicaine, chaque département du territoire en soit effectivement doté⁽³⁾.

Les difficultés qui expliquent la lenteur du développement de ces écoles normales tiennent à un certain nombre de raisons, pédagogiques quant à leur expression publique, mais politiques quant à leur fond.

En effet, la nécessité de former des enseignants d'une manière rigoureuse apparaît comme une conséquence du développement des sciences et des tech-

niques - dont les encyclopédistes ont commencé à rendre compte - et qui s'accélère au fil du temps. Il faut développer la connaissance dans la population et confier ce travail à des «professionnels». Cette formation apparaît évidemment aux classes dirigeantes comme un des vecteurs essentiels pour agir sur l'opinion de tout le pays. Mirabeau l'avait clairement exprimé dès les premiers temps de la Révolution : «l'espoir de la Patrie réside surtout dans la génération qui s'élève et l'esprit de cette génération ne peut être regardé comme indépendant des maîtres qui l'instruisent ou des écrivains qui vont s'emparer de leurs premières opinions.»⁽⁴⁾

Plusieurs systèmes de formation sont alors en compétition : le système de l'école normale, le système des cours mutuels, celui des écoles modèles et celui des noviciats. Chacun a les faveurs d'une fraction politique : les congrégations et le clergé tiennent aux noviciats qui leur assurent une place prépondérante dans le domaine de l'enseignement public auquel ils peuvent ainsi fournir un personnel enseignant parfaitement contrôlé ; les milieux traditionalistes et conservateurs préfèrent eux aussi cette formule pour des raisons idéologiques évidentes ; les cours mutuels, dans lesquels l'aspirant instituteur reproduit

les comportements et les pratiques d'un maître modèle, ont la faveur des milieux libéraux modérés qui se méfient des écoles normales à cause de leurs origines révolutionnaires et des noviciats qui facilitent l'intervention de l'Eglise ; les communautés protestantes ont, quant à elles, de longue date, créé leurs propres structures de formation.

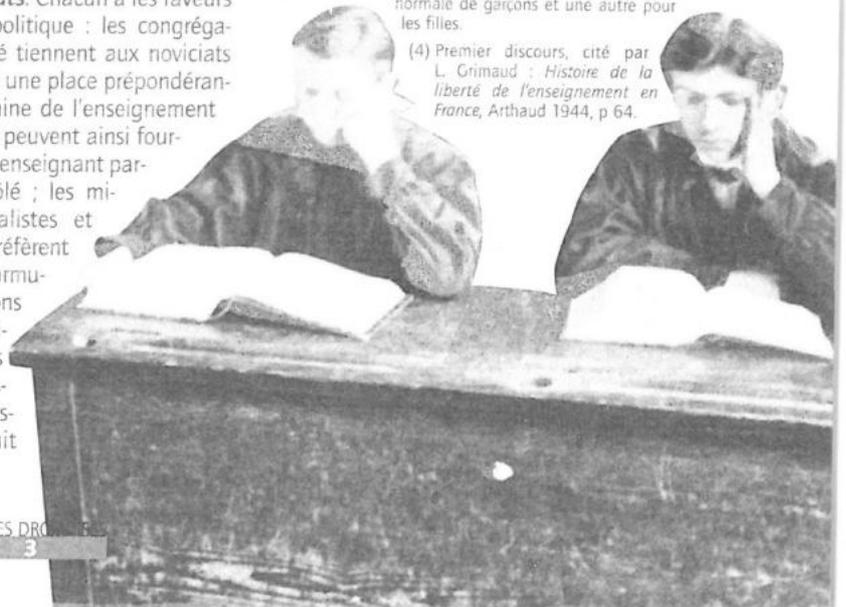
* les documents illustrant l'article proviennent de la collection "Ecole Normale" (Archives Départementales- 26)

(1) Cette première expérience a fait l'objet de nombreuses publications. On pourra lire une rapide présentation de l'école normale de l'an III dans un ouvrage collectif : "*Feu les écoles normales*", l'Harmattan, 1994, p.91 et sq.

(2) Une trentaine, parmi lesquelles celui de Privas dans l'Ardèche qui est en avance de 30 ans sur la Drôme.

(3) Il s'agit de la loi du 9.07.1879 faisant obligation à chaque département d'entretenir une école normale de garçons et une autre pour les filles.

(4) Premier discours, cité par L. Grimaud : *Histoire de la liberté de l'enseignement en France*, Arthaud 1944, p.64.



C'est en fonction de ce double enjeu culturel et économique mais aussi politique que se développe le débat sur les questions scolaires en général et la formation des enseignants en particulier.

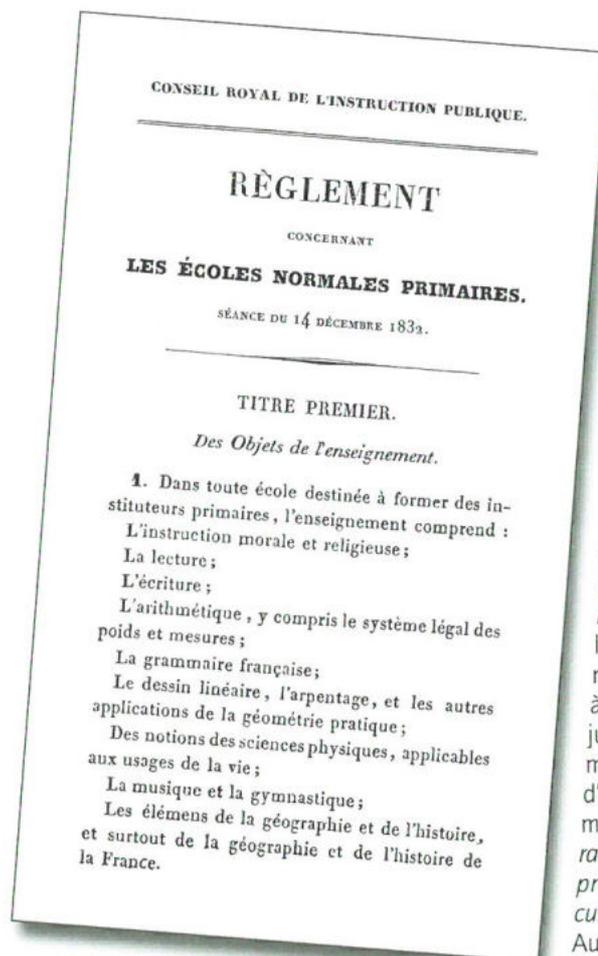
La situation drômoise au milieu du XIX^{ème}

Plusieurs de ces systèmes sont en place dans le département de la Drôme au début de la période qui nous intéresse ici.

Pour les garçons de religion catholique : la formation mutuelle.

Dès janvier 1833, le préfet, qui semble particulièrement attentif aux questions scolaires, annonce au Conseil général qu'une loi va être présentée faisant obligation aux départements d'entretenir une école normale, que ce soit pour leur propre compte ou en association avec un ou des départements voisins. (Il s'agit de la Loi Guizot du 28 juin 1833). Il convient, selon lui, d'anticiper l'application de la loi et de préparer l'ouverture d'une école pour la Drôme. Il propose un local : l'ancien couvent de Vernaison que la gendarmerie vient de libérer et établit un projet de budget⁽⁵⁾. Les conseillers départementaux ne le suivront pas. Plutôt que d'engager pour la fondation d'une Ecole Normale les frais qu'ils considèrent comme relativement lourds, ils décident d'entretenir des boursiers à l'école normale de l'Isère voisine. En 1836 ils accordent 14 bourses et ce système perdurera jusqu'en 1852.

La loi Falloux⁽⁶⁾ - que Victor Hugo combattra avec une fougue toute particulière comme cherchant à faire «*la nuit dans les esprits par l'ombre des soutines*» engage une période de régression. Elle autorise les Conseils généraux qui le veulent à fermer les écoles ouvertes quelques années auparavant. Le département de la Drôme saisit alors l'opportunité qui lui est offerte de faire quelques économies sans pour autant renoncer à former des maîtres. Il décide de rapatrier ses boursiers catholiques qu'il placera désormais auprès de maîtres experts



Fac-similé du 1^{er} règlement concernant les écoles normales (Guizot). Ce texte sert de référence pour l'organisation des études à l'école modèle protestante de Dieulefit.

dans diverses écoles du département. L'avantage du système est clair : des classes seront ouvertes grâce à des apprentis maîtres utilisés comme suppléants dont les bourses coûteront moins cher que des salaires.

Un certain nombre de futurs maîtres d'école sont par ailleurs formés dans l'établissement des frères maristes de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il ne semble pas que le département y entretienne d'élèves boursiers.

Pour les garçons de religion réformée : l'école modèle protestante de Dieulefit⁽⁷⁾

Dans un bâtiment construit en 1819 à proximité du temple protestant de la ville, le pasteur Brun tient une école ouverte aux enfants de ses coreligion-

naires. Il y a même créé une salle d'asile. Dès 1823, il a demandé de bénéficier des dispositions de l'ordonnance royale du 8 octobre 1814 et a sollicité la possibilité d'accueillir des élèves maîtres pour former les futurs instituteurs des communautés protestantes. Cet agrément lui permettrait d'obtenir des subsides de la part du département...

C'est en 1834 qu'il obtient enfin «*l'érection en école modèle de l'école de Dieu-le-fit*» au motif de l'utilité publique que cela représente et en référence à l'ordonnance du 16 juillet 1833 qui permet au ministre d'établir ce type d'école dans les départements «*d'étendue considérable et dont les habitants professent différents cultes*»⁽⁸⁾

Au cours de l'année scolaire 1835-1836, cette école, qui est divisée en deux sections,

une pour la formation initiale et une pour la formation continue des maîtres déjà en activité et qui veulent se perfectionner pendant la période de vacance des classes. Elle accueille seize élèves se préparant au brevet de capacité. Cinq sont boursiers du département de la Drôme, un est boursier de l'Université, quatre le sont de la société d'encouragement à l'instruction publique des protestants en France et six sont des élèves libres et payants.

Les cinq boursiers du département correspondent à l'effectif qui est estimé nécessaire pour assurer le renouvellement annuel du personnel enseignant protestant dans les écoles du département⁽⁹⁾. Le recrutement de l'école se fait dans d'autres départements que celui de la Drôme.

Outre le directeur, M. le Pasteur Brun, confirmé à ce poste en 1836 avec des

(5) Le rapport figure au dossier côte 10 T 10-1 des archives départementales

(6) 15 Mars 1850

(7) Orthographe Dieu-le-fit dans les actes cités en référence

(8) La lettre du Ministre au Préfet en date du 28 mai 1834 donnant cette autorisation figure aux archives départementales (côte 10 T 8-2)

(9) Cet effectif est certainement complété par des maîtres formés dans l'autre école protestante de la région et implantée à Mens dans l'Isère

appointements de 1500 Fr à la charge du département, trois professeurs assurent la mise en œuvre d'un enseignement conforme au règlement concernant les écoles normales primaires que le conseil royal de l'Instruction publique a arrêté le 14 décembre 1832.⁽¹⁰⁾

L'inspecteur primaire qui visite l'école en août 1835 fait un rapport très négatif sur la gestion du directeur. «*M. Brun ne s'occupe ni de son école primaire, ni de sa salle d'asile et tout va très mal*»⁽¹¹⁾, et sur les capacités des autres maîtres, mais il ne semble pas que ce rapport ait quelque effet et le département continuera à y entretenir des boursiers.

Au début des années cinquante cependant, l'école connaît une crise grave. Il semble tout d'abord que les élèves préparés dans cette école, par suite de surnombre, ne trouvent que difficilement un emploi dans le département. Les paroisses protestantes drômoises sont bien pourvues en enseignants. Une démarche est faite auprès des différents départements du territoire pour leur proposer d'accueillir des maîtres formés à Dieulefit. Parmi les nombreuses réponses qui figurent aux archives, une seule fait état d'une éventualité d'emploi : le département du Maine-et-Loire, pour un poste à Angers. Toutes les autres réponses sont négatives. Le département du Gard, qui est un département où les écoles protestantes sont nombreuses, considère que l'école normale de Nîmes permet de répondre de façon satisfaisante aux besoins⁽¹²⁾.

D'autre part, la participation dans la nuit du 6 au 7 décembre 1851, de quatre élèves à ce que le directeur appellera «*l'émeute*»⁽¹³⁾ — qui est en fait une protestation contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon — jette la suspicion sur l'école. Ces élèves seront exclus de l'établissement et de l'enseignement. L'année suivante, le conseil général ramène le nombre de boursiers qu'il dote à deux seulement. La baisse générale



Un ancien élève de l'école modèle de Dieulefit, Antoine Astier (1832-1899). Le 27 août 1851 il obtient, devant la Commission d'Instruction de Valence, le certificat d'aptitude à l'enseignement primaire après avoir été examiné "sur l'Instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul, le système légal des poids et mesures, le chant". Nommé instituteur-adjoint de l'école libre d'Aouste, il demande un congé illimité en 1855 pour suivre des études de théologie. En 1862 il est élu pasteur de Mostaganem (Algérie) et le restera jusqu'à sa mort. (Photo prise vers 1870 et informations communiquées par Jean-Pierre Gros, son arrière-petit-fils).

des effectifs que l'établissement connaît entraîne des difficultés financières sérieuses pour l'institution. Les responsables de l'école lancent une souscription nationale auprès de la communauté protestante de France⁽¹⁴⁾. Cette souscription — dont on ignore le résultat — permet pourtant de sauver l'école. Vingt cinq ans plus tard en effet, l'inspecteur d'Académie, M. Lausser, (qui parle à tort d'école normale protestante de Dieulefit, statut qu'elle n'a jamais eu officiellement, même si son fonctionnement est très proche d'une école de ce type) précise qu'elle compte 31 élèves et que le recrutement s'y fait avec facilité⁽¹⁵⁾.

Pour les filles, catholiques et protestantes : des cours normaux annexés

Le 20 août 1843, le conseil général prend une délibération décidant que les élèves maîtresses protestantes seront placées dans une institution existante de la Ville de Valence : l'établissement d'éducation fondé par M^{me} Guillermet.

Cette institution, installée place du champ de Mars, passe alors convention avec le préfet pour accueillir et former des élèves boursières sélectionnées par la commission départementale de l'enseignement primaire. Des élèves non boursières pourront aussi être formées dans cette institution qui applique le règlement national du 18 avril 1845 pour la formation des maîtres.

La convention⁽¹⁶⁾ précise que «*les aspirantes institutrices seront séparées des autres élèves pour les études et les récréations. Elles auront un dortoir distinct.*»

La disposition n'est pas anodine. Elle souligne en effet le souci constant des autorités d'isoler les futurs enseignants des autres élèves afin d'**assurer un parfait contrôle de leur formation morale**. Les différents rapports annuels sur le fonctionnement des écoles de formation, quelles qu'elles soient, laïques ou confessionnelles, montrent que ce souci est partagé dans tous les milieux. **L'école doit être un milieu protégé des «tumultes de la vie», et les futurs maîtres doivent être habitués à se maintenir à l'écart des débats de la société et des affaires du siècle.** Leur «modestie» est à ce prix.

Cette institution accueillera les jeunes filles protestantes jusqu'à la fondation de l'école Normale de filles en 1881. Elle connaîtra plusieurs «propriétaires». En 1848, le couple Guillermet cède sa pension au couple Dupont, M^{me} Dupont devenant directrice. Elle sera suivie par M^{me} Bourdin qui recevra les palmes académiques pour la qualité de ses services.

En ce qui concerne les catholiques, une décision du préfet du 18 avril 1845⁽¹⁷⁾, prise en référence à la délibération du Conseil général de 1843, décide du placement des filles se destinant à l'enseignement dans «*la Maison fondée à Valence pour l'Instruction des jeunes filles par la congrégation des sœurs de la Sainte Trinité*». Cette communauté a joué un rôle

(10) Guizot était alors ministre de l'Instruction publique

(11) Document figurant au dossier 18 T 1

(12) Dossier 18 T 1, enquête de 1851

(13) Rapport annuel du directeur au comité de surveillance. (Archives départementales dossier 10 T 8-2)

(14) Un exemplaire du tract figure au dossier 10 T 8-2

(15) Rapport du 1 juillet 1877 publié avec les actes de la session d'août 1877 du Conseil général par l'imprimerie de Chenevier, p 8

(16) Figurant au dossier 10 T 11-2 des archives départementales

(17) ibidem

important dans la vie valentinoise. En 1846, elle comptait 32 sœurs professes, 10 converses, quelques sœurs anciennes et malades et 20 novices. M^{lle} Giraud —en religion sœur Isabelle— est la directrice de la maison d'éducation. C'est elle qui demande au préfet de bien vouloir, comme on le lui avait laissé entendre, porter à douze le nombre d'élèves maîtresses qui lui sont confiées ou, à tout le moins, de ne pas exiger l'application du principe de séparation de ces élèves d'avec les autres si elles doivent n'être que six. En effet, organiser cette séparation coûte cher : dortoir, cours, étude séparés exigent des locaux et du personnel que la communauté estime ne pas pouvoir fournir pour seulement six pensionnaires⁽¹⁸⁾.

Sœur Saint Régis, qui lui succède à la direction, sera tout aussi revendicatrice quand elle obtiendra du préfet qu'il l'autorise à réclamer, «*exceptionnellement et pour cette année*», 50 Fr aux élèves boursières en sus du versement par le département des 300 Fr de bourse⁽¹⁹⁾.

Cette communauté, comme toutes les communautés enseignantes, entend assurer aux futures enseignantes une formation complète, théorique et pratique. Le 22 juillet 1861, Sœur Saint Régis écrit au préfet pour réclamer une troisième année de bourses pour ses pupilles afin de compléter leur formation pratique. Selon elle, les deux années d'études prévues par les règlements permettent seulement d'acquérir les connaissances nécessaires pour obtenir le brevet de capacité. Elles ne permettent pas d'acquérir un savoir-faire professionnel. «*Avec la théorie seule, quelle est l'institutrice qui puisse se flatter d'être à la hauteur de la mission que la société lui confie, si par une fréquente pratique elle n'a point acquis l'expérience nécessaire... Ce besoin de théorie pratique se fait sentir dans toutes les élèves qui pour la première fois se trouvent placées au sortir de l'école normale à la tête d'une classe.*»⁽²⁰⁾ écrit la sœur.

Par principe le Conseil Général dit non à l'Ecole Normale (1856-1859)

Toutes les dispositions qui précèdent sont clairement prises contre le modèle des écoles normales qui, bien qu'ayant dans notre département un certain nombre de partisans, ne parvient pas à s'implanter. **Le conseil général de la Drôme opte en effet résolument, et de manière explicite et argumentée, pour le modèle mutualiste.** Cela ressort clairement de plusieurs votes consécutifs à des propositions préfectorales tendant à créer une école normale départementale.

En 1856 par exemple, le sous-préfet de Nyons, qui cherche à développer la ville chef-lieu de l'arrondissement dont il a la charge, fait une proposition qu'il pense originale : puisque le département ne possède pas d'Ecole Normale et que l'administration forme les futurs maîtres «*en leur livrant quelques écoles publiques en qualité de suppléants*», pourquoi ne pas créer à Nyons, «*ville peu importante renommée pour la tranquillité de ses mœurs*», cette école normale qui manque ? «*Pour vingt ou vingt cinq mille francs on construirait ou on se procurerait un local parfaitement convenable*» et l'intérêt particulier de la ville de Nyons ainsi que l'intérêt général de l'enseignement y trouveraient également leur compte⁽²¹⁾. Le conseil d'arrondissement prend à son compte cette proposition.

Le Conseil général en sa séance du 28 août 1856 tranche de façon claire : «*Le Conseil général apprécie les motifs que fait valoir le conseil d'arrondissement de Nyons pour former les élèves maîtres catholiques. Il persiste, toutefois, dans la résolution qu'il avait prise d'expérimenter pendant quelques années le système adopté du placement d'élèves stagiaires dans les meilleures institutions du département, où ils se forment à la pratique de l'enseignement, en même temps qu'ils reçoivent une bonne instruction et conservent les principes, les habitudes de la famille.*» La réponse est manifestement une réponse d'ordre politique. Il s'agit

d'avoir des maîtres essentiellement praticiens qui restent proches des habitudes populaires. Deux nyonsais siégeaient à cette séance : Ailhaud de Brisis, vice-président, chevalier de la légion d'honneur, juge de paix, et Boveron, juge d'instruction. Il semble qu'ils n'aient pas été très convainquants pour leurs collègues à moins qu'ils n'aient, sur le fond, partagé les sentiments de la majorité de ces collègues.

Le conseil général sera encore plus clair, trois ans plus tard, lorsqu'il ne s'agira plus seulement de statuer sur la demande renouvelée de l'arrondissement de Nyons, mais bien sur le modèle de formation lui-même : «*Le Conseil, appelé par M. le Préfet à se prononcer sur la préférence à donner à l'un ou à l'autre des deux systèmes de recrutement des instituteurs primaires essayés dans le département de la Drôme, celui par la voie du stage, et celui de l'envoi des élèves maîtres dans une école normale, n'hésite pas à se prononcer en faveur du premier. Quelqu'éclairé que soit le zèle des professeurs des écoles normales, il est dans la force des choses que les élèves admis dans ces écoles y perdent les habitudes du village et y prennent des idées d'ambition que l'avenir de la plupart d'entre eux, destinés à diriger des écoles rurales, ne saurait satisfaire. Le système suivi aujourd'hui, celui du placement d'élèves stagiaires auprès d'instituteurs capables et moraux, suffisant au point de vue de l'instruction reçue, offre l'inappréciable avantage de former des instituteurs disposés à se contenter de la modeste position qui leur est réservée, parce que l'enseignement qu'ils ont reçu ne les a point fait sortir de leurs habitudes.*»⁽²²⁾

Un tel propos, pour être d'une franchise politique absolue, n'en est pas moins fondamentalement réactionnaire quant à l'esprit dont il porte témoignage. On ne saurait mieux dire que le métier d'instituteur doit être un

(18) On ne connaît pas les résultats de cette démarche qui, compte tenu du climat de l'époque, n'avait pas beaucoup de chance d'aboutir. A moins que... voir note suivante

(19) Archives départementales, dossier 10 T 11-3

(20) Ibidem

(21) Rapport du sous-préfet au conseil d'arrondissement, session de 1856

(22) Session du 23 août 1859. Trois nyonsais siègent cette fois : les deux mêmes qu'en 1856 plus M. Marcellin, président du tribunal

métier modeste que l'on doit exercer avec une parfaite modestie d'ambition personnelle et probablement d'ambition culturelle. On veut bien éduquer le peuple, parce que c'est nécessaire au développement économique, mais on ne souhaite pas pousser trop loin cette éducation et la voir devenir un instrument de la mobilité sociale. Il ne faut pas perdre les «habitudes de village», ni du côté des maîtres ni du côté des élèves. L'école n'a pas une vocation émancipatrice. Les maîtres que l'on veut doivent être des éléments de stabilité et non de mouvement !

En cela, le Conseil général de la Drôme d'alors se situe bien dans l'esprit qui est celui de la loi Falloux dont la circulaire du 31 octobre 1854, qui règle les études normales, donne une parfaite illustration en précisant que les bornes strictes fixées pour l'encadrement des futurs instituteurs dans les écoles normales sont tracées afin «qu'ils ne puissent concevoir sur leur avenir aucune illusion propre à fausser leur esprit et à causer peut-être de pénibles mécomptes.»

On change de cap (1862)

Les années 60 marquent un changement complet d'orientation par rapport à ces choix.

Qu'est-ce qui contribue à modifier un point de vue si clairement affirmé et, trois ans plus tard, à la session d'août 1862, à décider le conseil à ouvrir une école normale pour les garçons à Valence ?

Le glissement de l'Empire vers sa phase appelée «libérale» n'y est certainement pas pour rien. La majorité du Conseil général accompagne le mouvement amorcé en 1859 après l'intervention française en Italie. Elle s'en trouve conduite à faire des choix nouveaux, notamment au plan scolaire, domaine qui répercute toujours les mouvements sociaux et les évolutions politiques.

Il reste pourtant que la principale raison évoquée pour expliquer le changement de perspective est une raison d'efficacité pédagogique.

En 1861, sur 82 candidats au brevet de capacité, diplôme requis pour exercer le métier d'instituteur primaire, seulement vingt obtiennent le diplôme. Les 62 autres sont ajournés. Il semble donc que la méthode, encore validée en 1859, du placement des stagiaires auprès d'instituteurs en activité ne donne pas les résultats escomptés. La qualité n'est pas au rendez-vous. Le Ministre en charge de l'Instruction, constatant les difficultés que rencontre le département pour recruter convenablement ses maîtres, écrit alors au préfet : «Il ne suffit pas, en effet, d'avoir une vocation décidée pour devenir bon instituteur, il est surtout indispensable que les études de l'élève maître reçoivent une direction toute spéciale... La pratique du professeur ne peut tenir lieu de connaissance des principes qu'on puise dans les cours spéciaux des écoles normales primaires...» et il ajoute : «il n'est pas difficile de démontrer que les aspirants instituteurs élevés par des hommes uniquement occupés de ce soin doivent profiter beaucoup mieux que sous la direction d'instituteurs en fonction, même les plus capables...»⁽²³⁾

Un autre courrier d'août 1862 de ce même ministère souligne la nécessité «de substitution à l'enseignement sans méthode et sans direction que reçoivent les élèves maîtres dans les écoles publiques, un enseignement théorique et pratique donné dans un établissement spécial.»⁽²⁴⁾ On ne saurait mieux dire que former des enseignants constitue une spécialisation à laquelle il faut se consacrer entièrement. Le bon sens et le souci d'efficacité l'emportent.

Dans un débat dont le caractère redondant fait qu'il est encore tout à fait d'actualité, la réponse de 1862, sous la pression des faits, conduit au choix qui va aboutir à créer une école normale de garçons d'abord, de filles

bientôt, et à renoncer «aux écoles de stagiaires qui n'ont fourni nulle part de bons instituteurs.»⁽²⁵⁾ La condamnation est sans appel et explique la nouvelle orientation.

L'École Normale de garçons de la Drôme ouvre en 1863. Elle est dirigée par un homme d'expérience, M. Bonneville⁽²⁶⁾. Dans un local manifestement peu adapté⁽²⁷⁾, elle accueille 20 élèves à son ouverture et, progressivement, en recevra jusqu'à 34. Un corps enseignant de 8 professeurs (6 affectés à l'école et deux intervenants extérieurs pour l'agriculture et la musique) se donne une tâche que M. Pourtalier, successeur de M. Bonneville, décrit ainsi «tourner les volontés au bien, corriger et former le caractère, développer les intelligences le plus largement possible et les orner de toute la connaissance théorique et pratique qui constitue l'ensemble de l'enseignement primaire, voilà le but des trois cours principaux : religieux, littéraire et scientifique.»⁽²⁸⁾ On voit bien encore où va le souci principal : former d'abord en chaque maître un caractère fort et une moralité sans faille, qui constituent le fondement indispensable à toute culture.

Les années scolaires 68-69 et 69-70 semblent difficiles. Des questions disciplinaires agitent l'école. Deux élèves sont renvoyés en 69 pour avoir porté de fausses accusations contre un autre élève. Neuf le sont en 70 pour avoir «fait le mur» et être allés «se souiller dans des lieux dont le nom seul fait rougir les cœurs honnêtes.»⁽²⁹⁾ Le rapport de juin 1871 à la commission de surveillance est extrêmement pessimiste. Le directeur, M. Georin, souligne l'insuffisance des locaux et du mobilier, dénonce la pauvreté de la bibliothèque, s'inquiète du petit nombre de candidats qui ne permet pas d'effectuer un recrutement de qualité. Son rapport, d'une belle rhétorique classique, propose une analyse de la situation qui n'est pas sans intérêt et qui anticipe sur les analyses que les républicains feront quelques an-

(23) Courrier ministériel au préfet de la Drôme du 18 nov. 1861. (Archives départementales dossier 10 T 10)

(24) *ibidem*

(25) Lettre ministérielle du 7 août 1862 (Archives de la Drôme, cote 10 T 10)

(26) Ce premier directeur a 38 ans de service. Il a été 4 ans principal de collège, 9 ans inspecteur primaire avant de devenir directeur. Il décède au cours de l'année 1865

(27) Le rapport annuel du directeur à la commission de surveillance de 1865 indique qu'il n'y a pas de lingerie, pas d'infirmerie, pas de préau, pas de bibliothèque

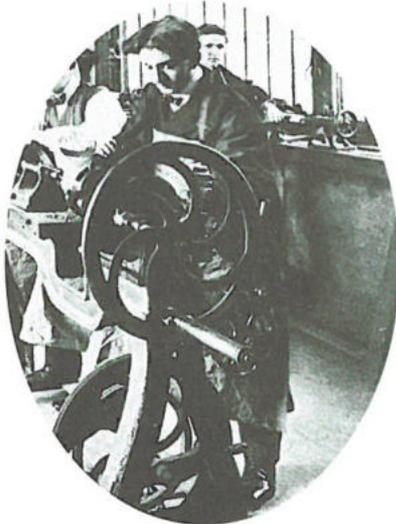
(28) Rapport de Juin 1866. Archives départementales 10 T 10-2

(29) Rapport du Directeur, M. Georin en 1871 (Dossier 10 T 11-3)

Construction d'une école normale de garçons (1872-1877)

nées plus tard. Il redit bien sûr la politique officielle en matière de formation des maîtres : «...nous avons une grande idée de la mission de l'instituteur. Nous attendons de lui l'exemple d'une vie modeste, laborieuse, dévouée... Il faut cultiver les âmes plus encore que les esprits.» Mais il fait preuve de beaucoup de lucidité en écrivant : «La situation de l'instituteur fait que l'on ne recrute pas les meilleurs. L'existence de l'instituteur n'ayant trop souvent rien qui puisse être envié, il en résulte que ce sont généralement les familles peu aisées qui dirigent leur fils dans cette voie.» Il ne va pas jusqu'à proposer une amélioration de cette situation, se contentant d'en déplorer les conséquences matérielles et l'insuffisance de l'équipement individuel des élèves. **Il n'en reste pas moins qu'un tel rapport montre que l'on commence à être sensible à l'insuffisance de considération dont est affectée la profession enseignante et, d'une certaine manière, que l'opinion se prépare aux mesures que prendront - non sans mal - les républicains au cours de la décennie suivante.**

Sans doute ce rapport n'est-il pas pour rien dans la décision du conseil général de construire une école neuve qui créera de meilleures conditions de recrutement et de formation.



Les directeurs successifs ont tous insisté sur l'insuffisance des équipements dont ils disposent dans le local loué avenue de Chabeuil. (Le bail avec M^{me} Lerat pour cette location expire théoriquement au 31 décembre 1874). C'est une délibération du 28 août 1872 qui décide de l'achat d'un terrain pour construire et ouvrir une nouvelle Ecole Normale de Garçons. Il faudra cinq ans pour arriver à cette ouverture, délai somme toute raisonnable pour une telle réalisation. Après l'examen de plusieurs hypothèses (prairie Lambert et clos Frandon), le choix s'est porté sur le terrain Issartel, au quartier de la Palla, le long de l'actuel canal des Malcontents.

L'acte d'achat est passé le 27 décembre 1872 pour une somme de 36.000 Fr payables en cinq échéances annuelles et égales. L'école, devenue aujourd'hui antenne départementale de l'IUFM, y est toujours installée.

Un premier projet de construction, évalué à 45.000 Fr (déjà près du double de ce que le sous-préfet de Nyons estimait nécessaire en 1856), a été élaboré «à la hâte» puis retiré et remplacé par un second estimé lui à 124.000 Fr, ce qui, y compris l'achat du terrain et les frais annexes, porterait le coût prévisible de l'opération à 168.000 Fr⁽³⁰⁾. Déjà effrayé par une telle somme, le préfet suggère que l'on pourrait différer la construction du préau couvert, du gymnase, du bâtiment d'exploitation et du bassin de natation⁽³¹⁾.

La commission des bâtiments départementaux, par la voix du général Chareton, présente un projet de synthèse sur cette construction au cours de la séance du 19 avril 1873 du conseil. Elle estime d'abord qu'il ne faut pas agir dans l'urgence. On peut se donner deux ou trois ans de délai.

Le préfet sera autorisé à assurer le fonctionnement de l'Ecole normale «soit par prorogation du bail actuel, soit par location d'un autre immeuble, ou de toute autre manière, au mieux des intérêts du département.»⁽³²⁾

Il y a sur ce terrain une ancienne maison de maître que l'on espérait utiliser en la complétant par des bâtiments nouveaux. En fait, la réhabilitation poserait de sérieux problèmes et le rapporteur estime qu'il en coûterait une dépense «presque équivalente à celle d'une reconstruction totale». On décide donc que ce bâtiment ne sera pas incorporé à l'ensemble mais seulement utilisé pour certaines annexes et que «le bâtiment-école sera complètement séparé des constructions existantes et reporté sur la partie supérieure du terrain». L'implantation du bâtiment est fixée, ainsi que les conditions générales d'un plan masse que l'on découvre mis en œuvre dans le bâtiment d'aujourd'hui.

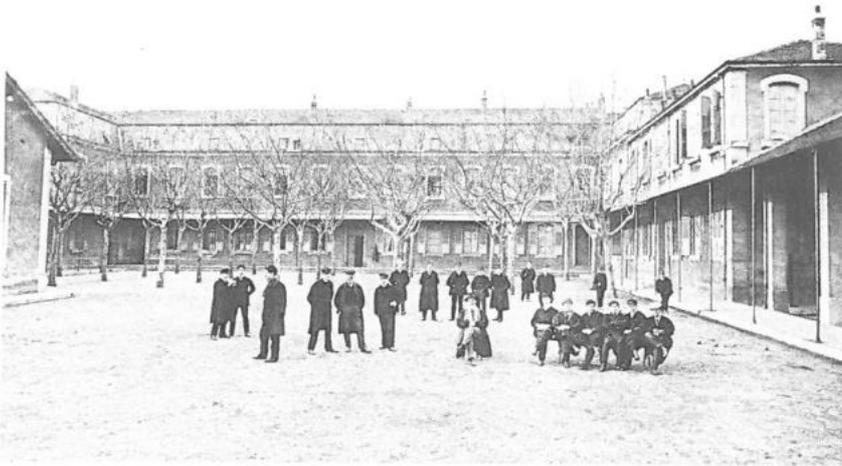
S'agissant des aménagements intérieurs, les collègues enseignants de l'époque avaient exprimé des vues assez larges pour une école devant accueillir 34 élèves⁽³³⁾ : «C'est ainsi, qu'en outre d'une salle d'étude de 12 mètres 20 de long sur 8 mètres 40, qui n'a rien d'exagéré, on nous demande deux salles de musique de 5 mètres 95, sur 3 mètres 90, chacune, une salle spéciale pour les cours littéraires de 6 mètres sur 4 mètres 20, une salle spéciale d'histoire et de géographie de 7 mètres sur 5 mètres, une salle de chimie de 8 mètres 15, sur 4 mètres 20, une salle de physique de 5 mètres 50, sur 5 mètres 50.» Le rapporteur estime que la situation financière du département l'oblige «à rester dans des proportions plus modestes». Il suggère de répondre à cette demande de locaux par la construction d'un amphithéâtre et de deux cabinets, l'un pour la chimie, l'autre pour la physique.

(30) Ces chiffres sont ceux que le préfet donne en établissant un état des moyens de financement dans son rapport d'exécution des décisions du conseil à la session d'avril 1873. (p 93 et sq. de la publication des actes de cette session par Imprimerie et lithographie Berger et Dupont -imprimeurs de la préfecture). Pour finir, le 20 août 1877, la commission des finances du conseil constatera que le coût de la construction seule s'élève à 184.849,25 Fr, ce qui fait un coût total de plus de 230.000 Fr finalement assez proche de ce que la commission des bâtiments avait prévu en août 1873

(31) Lequel bassin de natation n'a jamais vu le jour ni à la construction ni plus tard

(32) Toutes les citations relatives à ce projet de construction sont extraites de la publication du rapport Chareton dans le compte rendu de la session d'avril 1873 du conseil général, op.cit.

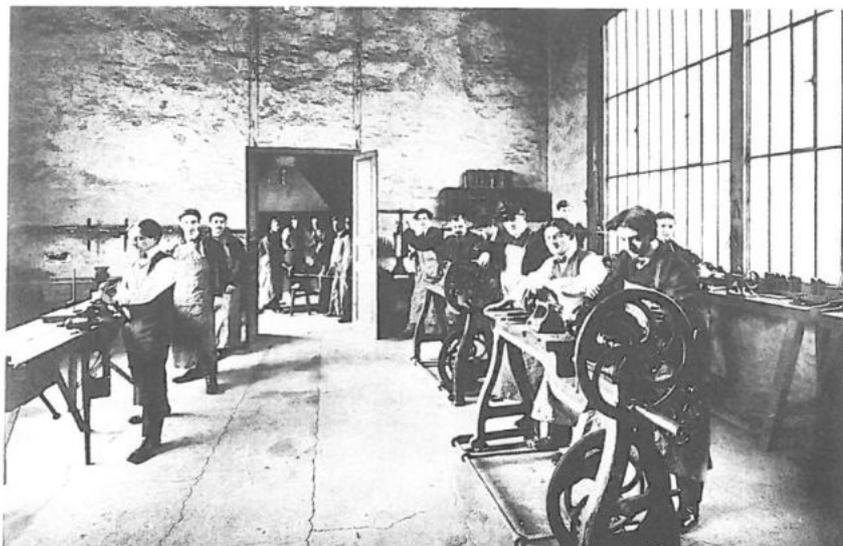
(33) On en accueillera effectivement 38 à la rentrée 1877



La cour de l'École Normale de Garçons de Valence dans son état original



École Normale de Garçons de Valence - La salle d'études (actuellement centre de ressources documentaires)



École Normale de Garçons de Valence - Atelier d'ajustage et forge ; ce local a disparu ; à sa place s'élève le bâtiment neuf dans lequel a été installé la première antenne valentinoise de l'Université Stendhal.

L'étude d'un nouveau projet sera mise en concours «sur un programme arrêté par la commission des bâtiments civils». Le montant de la dépense «ne devra pas excéder 125.000 Fr... Il ne sera accordé qu'une latitude de 10% en sus du prix fixé ci-dessus.» C'est à la rentrée 1877 que les nouveaux bâtiments seront utilisés pour la première fois.

Débats sur le sort des institutions pré-existantes

La perspective de cette rentrée est l'occasion d'un débat à la session d'août du conseil général dans lequel on peut voir une préfiguration de ce que seront les discussions politiques autour de la question de la laïcisation dans la décennie suivante. **En effet, le problème est de savoir si ces nouveaux bâtiments accueilleront seulement les élèves catholiques ou les élèves de tous les cultes.** Il avait déjà été question de cela en 1871, mais sans suites concrètes.

Les conseillers discutent une première fois de ce sujet lors de la séance du 22 août 1877 par le biais de la question de l'attribution des bourses. Les rapports publiés étant en général très laconiques et limités à l'énoncé du résultat des délibérations, on peut supposer que les échanges sur la question furent assez rudes, à lire la façon dont il en est rendu compte.

On a vu plus haut que depuis 1852, deux bourses départementales étaient attribuées à l'école modèle de Dieulefit pour les élèves protestants. Plusieurs conseillers, dont Madier-Monjau, Loubet et Joubert défendent l'idée que l'ouverture de l'école a été pensée dans la perspective d'un regroupement de tous les élèves, quelle que soit leur confession. Le préfet et d'autres conseillers prétendent au contraire qu'il ne faut point songer à ce regroupement : «ceux de l'école protestante s'y refusent de la manière la plus absolue.»⁽³⁴⁾

(34) Compte-rendu de la séance du 22 août 1877, publié par l'imprimerie de Chenevier, p. 120 et sq.

Madier-de-Montjau répond à cette affirmation en plaçant le débat sur le terrain politique et en s'inscrivant, ce que feront régulièrement les laïques dans la période suivante, dans la tradition de la révolution de 89 : «*Nous avons voulu... faire cesser dans l'éducation les distinctions de croyance et les séparations qu'elles établissent entre les hommes. Nous avons voulu faire à l'égard des religions ce que 89 a fait en matière de castes. Nous avons voulu introduire cette communauté partout où nous avons pouvoir de le faire*» et il ajoute «*je réponds que les protestants sont nombreux, qu'ils aiment la liberté et la République ; qu'ils se rappellent les persécutions de l'intolérance et qu'ils sont les premiers intéressés à établir cette communauté entre les hommes ; qu'ils ne sauraient être douteux que les familles ne donnent leur accord.*»⁽³⁵⁾

Le préfet pèse fortement dans le sens d'un maintien du statu quo et, pour finir, la question est renvoyée en commission : solution classique pour gagner du temps ! Le problème rebondit cependant le lendemain et Madier-de-Montjau, au nom de la commission de l'instruction publique, propose une délibération qui augmente le nombre de bourses servies par le département en le portant à 16, mais inclut dans ce chiffre les deux bourses précédemment attribuées à des élèves de l'école de Dieulefit. Les élèves protestants viendront donc désormais à Valence. Le conseiller Morin retourne à la bataille politique avec une double argumentation :

d'abord une argumentation juridique : retirer les bourses à l'école de Dieulefit, c'est remettre en cause le caractère d'utilité publique qui lui a été reconnu depuis sa fondation ;

puis un argument idéologique : «*l'orateur craint que la promiscuité dans une même école d'élèves de cultes différents ne produise ce double résultat,*

également regrettable : l'indifférence en matière religieuse ou l'antagonisme que pourraient faire naître des controverses et des discussions ardentes.»

Il est battu par la majorité du conseil qui vote les conclusions de la commission. L'unité du lieu de formation de tous les maîtres est désormais acquise.

Construction d'une école normale pour les filles (1881-1884)

Dans son rapport du 8 février 1878, l'inspecteur d'Académie, consulté sur l'opportunité d'ouvrir une école normale pour les filles, n'y est absolument pas favorable. Il considère que la situation du département ne rend pas cette création nécessaire, dans la mesure où les deux cours normaux, le catholique et le protestant, permettent de répondre parfaitement bien, et ce depuis trente trois ans, aux besoins des 235 écoles de filles que compte le département⁽³⁷⁾. Il sait que le conseil général est favorable à cette création et ce n'est pas sans un certain courage politique qu'il prend la défense des institutions religieuses.

Pourtant, en 1881, par la volonté de ce Conseil général, et en application de la loi de 1879, l'école normale de

Le débat ne se reposera pas au sein du conseil lors de la création de l'école normale de filles mais il agitera les esprits tout au long des années qui suivent à l'occasion de la mise en place des premières mesures de laïcisation.⁽³⁶⁾

filles de la Drôme est ouverte dans un local loué, avenue de Chabeuil : la maison Durand. Elle est dirigée par M^{lle} Expilly qui vient d'Aix-en-Provence où elle était professeur à l'école normale du département des Bouches-du-Rhône. Cette solution n'est que provisoire. Le 5 janvier 1884, cette maison est abandonnée pour rejoindre les locaux neufs qui ont été aménagés dans une propriété de l'avenue des Balives (devenue avenue Maurice Faure) achetée à cet effet.

Pour l'année 1884, les effectifs à recruter en première année sont portés à 25 élèves maîtresses (ils avaient été respectivement de 13 en 81, 12 en 82 et 15 en 83). Cette école accueillera élèves catholiques et protestantes⁽³⁸⁾.



Note de la rédaction

Rappelons aux lecteurs cinq publications d'*Études Drômoises* sur le thème de l'enseignement (textes disponibles)

- *Le village et l'école de Bonneval (Diois) en 1921-1925*, par J. Musnier et A. Ruel, *Études Drômoises* n° 1-2, 1987, p. 37 à 39.
- *L'enseignement et la Révolution dans la Drôme*, ouvrage collectif, numéro spécial, mars 1989, publié dans le cadre du Bi-Centenaire de la Révolution Française.
- *1881 - 1925 : la vie professionnelle de Marie Croizon, institutrice de la première promotion de l'École Normale de Filles de Valence*, par M.L. Raymond, *Études Drômoises*, n° 4, 1989, p. 38 à 51.
- *L'aventure scolaire à Luc-en-Diois* par J. Beaumier, *Études Drômoises*, n° 3, 1997, p. 4 à 12.
- *Un maître d'école en 1862*, poème occitan d'A. Bigot et sa traduction, adressés par R. Raspail, *Études Drômoises*, n° 4, 1997, p. 6 et 7.

(35) *ibidem* p 120 et sq

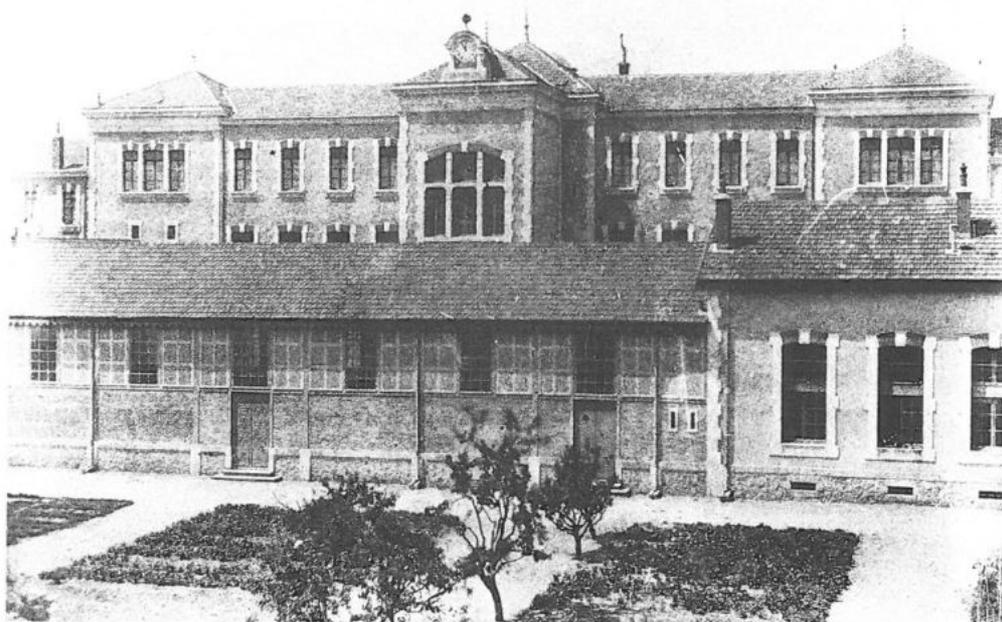
(36) Dans le département, le clergé catholique, avec l'appui de la Conférence St Vincent de Paul, fit signer une pétition contre le projet de loi Ferry.

(37) Ces 235 écoles sont encadrées par 454 institutrices (130 laïques, 103 catholiques et 27 protestantes) et 324 congréganistes. Le rapport de l'inspecteur d'Académie figure au dossier 10 T 12-2 des archives

(38) Il ne semble pas que la communauté protestante se soit opposée à ce regroupement. Les sœurs trinitaires firent quant à elle «un baroud d'honneur» en refusant à la rentrée 1883 d'accueillir les élèves-maîtresses pour un seul trimestre. Toute l'année ou rien !

Conclusion

Ce rapide panorama de l'organisation de la formation des maîtres dans les temps qui précèdent la période que l'on caractérise comme étant celle de la «construction de l'école républicaine» suggère quelques réflexions. Tout d'abord, on note qu'entre le moment où la préoccupation de formation des enseignants est apparue dans le champ de la réflexion des politiques (avec les travaux de la Convention sur l'école) et le moment où, dans notre département, les pouvoirs publics prennent en charge cette question, il s'écoule une période de quarante années. On peut considérer que cela est relativement lent et peut-être faut-il y voir un certain retard dans l'évolution des idées sur la place de l'instruction dans une société ? En effet, aussi longtemps que la création d'écoles et le recrutement des maîtres sont laissés à la seule initiative des communautés locales et aux assemblées de pères de famille, on peut considérer que l'instruction est encore tenue pour une affaire privée qui ne concerne pas, à proprement parler, l'organisation de la vie sociale. **Un changement important de mentalité s'opère lorsque la collectivité tient qu'elle peut financer, et d'une certaine manière valider, la formation professionnelle de futurs enseignants. Avec ce changement, l'école devient véritablement affaire publique. C'est en 1833 que cette idée semble apparaître dans notre département.** A partir de ce moment là, il y a une montée en puissance régulière de l'engagement de la collectivité départementale à propos de la formation des maîtres. Au moment



L'Ecole Normale de Filles de Valence, vue du levant, trois ans après son ouverture.

ou Ferry arrive au ministère tout est déjà pratiquement fait. Il ne reste plus que l'école normale de filles à construire, mais cela fait plus de quarante ans déjà que le conseil général finance la formation des futures institutrices laïques⁽³⁹⁾. **La loi de 1879 sur l'obligation d'entretenir une Ecole Normale pour les filles et une pour les garçons entérine un état de fait déjà pratiquement acquis dans notre département. Cet engagement ne se démentira pas dans la période suivante non**

plus que dans la période contemporaine⁽⁴⁰⁾.

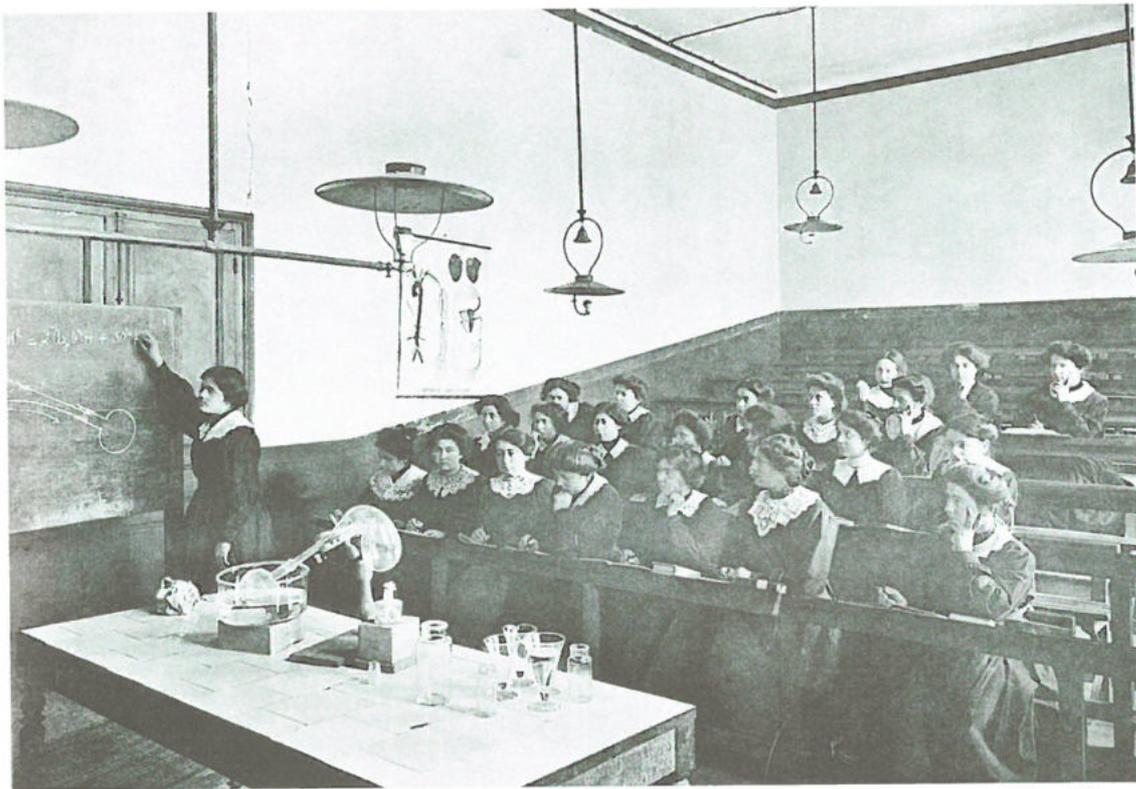
On peut enfin noter la permanence de quelques problèmes pédagogiques dont la solution ne semble jamais acquise. Le lien entre formation théorique et formation pratique, la durée de la formation sont des questions dont se soucient régulièrement, et depuis l'origine, tous ceux qui se préoccupent de formation. L'examen de ces problèmes relève d'une autre étude et déborde largement le cadre d'une histoire locale.



L'Ecole Normale de Filles de Valence, vue du couchant

(39) Dont il faut noter qu'elles restent minoritaires dans le département. Voir chiffres de la note 37 ci-dessus

(40) On sait qu'au moment de la création des IUFM (1990) les départements pouvaient choisir de se désengager de leurs obligations en matière d'accueil de la formation des maîtres dans des bâtiments départementaux. A l'inverse de ses voisins de l'Ardeche et de l'Isère, le conseil général de la Drôme a choisi de continuer à financer l'hébergement du centre départemental de l'IUFM



Cours de Physique à l'École Normale de Filles de Valence.



Les normaliennes jouent au croquet dans la cour.

Marie Crouzon, originaire de Marsanne, fait partie de la première promotion d'élèves-maîtresses de l'École Normale de Filles de Valence, en 1881. Le 7 septembre 1881 la Sous-directrice lui demande par lettre de préparer le trousseau suivant :

"Veuillez donc préparer pour cette époque, et avec le numéro 20, le trousseau ci-indiqué : trois paires de draps ; douze chemises ; six serviettes de table ; six serviettes de toilette ; quatre camisoles ; douze paires de bas ; six jupes dont une noire, une noire et bleue, deux (en) "couleurs", deux blanches ; douze mouchoirs de poche ; six bonnets de nuit ; un parapluie, une ombrelle (noirs, de préférence) ; un couvert ; une timbale ou un verre ; un couteau ; une corbeille ou une boîte à ouvrage ; brosse à habits et cirage".

La rentrée eut lieu dans l'ancienne pension Durand, avenue de Chabeuil. En effet l'École Normale de Filles, en cours de construction au clos Sallier (quartier des Balives), acquis par le Département le 4 août 1880, ne sera remise à l'Inspecteur d'Académie que le 31 décembre 1883 et les travaux s'y poursuivront jusqu'en 1885 (Information extraite d'Études Drômoises n° 4, 1989).

Séverine Beaumier

Une école du bout de la route

Ravel-et-Ferriers - Diois

"Si Peau d'Ane m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême".

A lire l'étude que Séverine Beaumier consacre à l'école de Ravel, l'école du bout de la route, l'envie nous prend de lui appliquer le compliment décerné à Perrault, tant elle est passionnée et passionnante.

Dans ce nid d'aigle huguenot, perché à plus de 1000 m d'altitude, où l'atmosphère est sans doute pure mais austère

*-à l'image de ce calendrier de 1894 où l'on médite en famille
"la parole de Vérité" (annexe)-*

l'école compte jusqu'à 16 élèves, garçons et filles.

(Le registre matricule que le Code Soleil et l'Inspecteur conseillaient toujours de tenir avec régularité et exactitude, en témoigne).

Et le plus souvent c'est à de jeunes maîtresses citadines que l'on confie cette école du bout de la route, en vertu du grand principe que les postes les plus déshérités et les plus difficiles vont aux moins aguerris qui devront, par leurs bons et loyaux services, mériter de se rapprocher de la ville. Rien n'a changé. Elles sont bien accueillies, mais résistent

mal à l'isolement. Une d'elles cependant réussit ce tour de force de faire venir le Sous-Préfet de Die à sa fête de fin d'année. Honneur et gloire à l'école de Ravel ! L'école de Ravel, à défaut de polytechniciens ou d'énarques, a produit 31 certifiés

(du certificat d'études primaires). Quel roman que l'école !

J.D.

La commune de Ravel-et-Ferriers n'existe plus officiellement depuis 1974. Des 168 habitants qu'elle comptait en 1790, sa population s'était tellement amenuisée (157 en 1835, 145 en 1850, 42 en 1950, 23 en 1971) que Boulc n'a eu qu'à étendre le bras pour la ramener dans son giron ⁽¹⁾. L'école communale avait déjà fermé ses portes à la fin de l'année scolaire 1970-1971 sur les deux derniers élèves restés de l'unique classe mixte. C'était une des écoles les plus hautes du Diois (1100 m) avec celles de Saint-Dizier et de Lesches.



Le village de Ravel (l'école est à gauche). Document Cl. Jarjat



Le hameau de Ferriers

Isolés dans les montagnes, le village de Ravel et son hameau des Ferriers (distants d'un demi-kilomètre environ) ont cependant une longue histoire. Des ruines féodales attestent la très ancienne implantation d'habitants sur ces hauteurs, où seuls des sentiers pédestres et muletiers offraient une sor-

(1) Chiffres de population fournis par divers annuaires départementaux.

tie vers le monde extérieur. Les premiers possesseurs du château et des terres n'en firent évidemment jamais un lieu de séjour, pas plus que leurs successeurs qui exigèrent pourtant la reconnaissance des habitants (en 1549, 1582, 1663 et 1760), de même que les vieilles redevances seigneuriales. M. Lacroix évoque "la perte des archives depuis 1789" ; est-ce à dire leur destruction, qui pouvait se justifier par le poids des charges imposées aux paysans ? ⁽²⁾



L'ancienne mairie de Ravel

"Le type du village protestant de haute vallée ou de montagne est Ravel, le hameau le plus protestant et le plus pauvre du Haut-Diois." ⁽³⁾ **La pauvreté endémique de cette communauté** laisserait douter de sa capacité d'engager, pendant les mois d'hiver, un maître d'école, à l'exemple des bourgs et des villages mieux avantagés du Haut-Diois. À défaut de "précepteur de la jeunesse" certaines paroisses pouvaient compter sur leur prêtre pour donner quelques rudiments d'instruction aux enfants des cultivateurs. Ce n'est pas le cas pour Ravel ; il appartenait au diocèse de Die et les comptes-rendus de deux visites épiscopales (1509 et 1644) montrent le peu d'attention et de soins accordés à cette lointaine et besogneuse paroisse du Haut-Diois. En 1509, le prélat se

contente d'ordonner des réparations à effectuer à l'église et la confection de quelques accessoires du culte.

Le rapport de la seconde visite, plus détaillé est accablant pour un religieux bénédictin, prétendu "prieur de Ravel", qui refuse de payer la portion congrue permettant de nommer un desservant, qui promet de rebâter l'église ruinée mais n'en fait jamais rien, qui passe son temps à chasser malgré les interdictions. Sans autre commentaire, le rapport constate "qu'il n'y a qu'un seul homme catholique et vingt-huit familles huguenotes (sic) qui enterrent à part". ⁽⁴⁾ Ce bastion irréductiblement protestant, dans une région demeurée largement catholique, n'a pas manqué de surprendre les historiens et les sociologues : "En dehors de Ravel, peu de traces tangibles du protestantisme dans le haut pays de Châtillon". ⁽⁵⁾

Cette fidélité à la Réforme explique peut-être l'attitude de la population sous l'Ancien Régime : "Les pères de famille se cotisaient pour l'école, et la 24^{ème} partie de la dîme rapportait aux pauvres 2 sétiers et demi de blé et seigle". ⁽⁶⁾ **Les habitants avaient donc réussi, sur les bases de leur religion, à organiser une communauté très solidaire, dont chaque membre "devenait savoir lire pour étudier la Bible... Il était resté de cet état de choses ancien, une ouverture d'esprit, un respect de la culture et une soif d'instruction remarquables..."** ⁽⁷⁾

De même que, dans de nombreux autres villages, les renseignements de la période révolutionnaire font défaut pour la commune de Ravel. Il est courant de dire que "dans l'ensemble, la Révolution se passa calmement dans la Drôme" et que "les protestants ont acclamé la Révolution qui leur donnait cette égalité devant la loi si souvent désirée au cours des siècles passés". ⁽⁸⁾ Comme les protestants de Châtillon, ceux de Ravel ont dû demander de pouvoir célébrer leur culte

dans l'église paroissiale inutilisée ; celle-ci avait été reconstruite en 1729 et l'un de ses prieurs, Joseph Desmichels de Champorcin, l'avait fait orner de peintures intérieures avec ses armoiries en 1772. Sa conversion en temple explique le badigeon recouvrant les fresques, qui ont été mises à jour en 1934. ⁽⁹⁾



Temple de Ravel

Les instituteurs

Avant 1850, l'Annuaire du département de la Drôme donne régulièrement, pour chaque commune, le nom du maire et de l'adjoint, du desservant de la paroisse et, éventuellement, du pasteur de l'église protestante. Mais il néglige le nom du maître d'école, jugé trop modeste personnage et, surtout, trop peu stable.

M. Moulon, signalé en 1858, eut certainement des prédécesseurs pendant l'Empire et la Restauration. M. Arnaud lui succède puis, en 1884, M. Guillot, venu des Tatins de Boulc, qui reste environ cinq ans à Ravel. Ensuite, grâce au Registre Matricule, il est possible d'établir la liste des enseignants ; ils ne sont plus, comme autrefois, choisis

(2) A. Lacroix : "Die, Crest et leurs environs" (Edit. Res. Universalis - Amiens, 1989) p. 143

(3) Jean-Paul Berthouze : "Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon-en-Diois" (Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français - Années 1971-1972), p. 8

(4) Jules Chevalier : "Le diocèse de Die en l'année 1644" (Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme - Valence).

(5) "Itinéraires protestants" - Ouvrage collectif (Edit. Réveil à Crest, 1986), p. 32

(6) A. Lacroix : "Die, Crest et leurs environs", p. 143

(7) Jean Masseport : "Le comportement politique du Diois" (Impr. Allier - Grenoble, 1960), p. 154

(8) Jean-Paul Berthouze : "Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon-en-Diois", p. 5

(9) "Itinéraires protestants", p. 32

par la municipalité, mais nommés par les autorités.

En 1889 le titulaire est François Lagarde, de Châtillon-en-Diois. Agé de 54 ans, il a enseigné de 1881 à 1886 à Saint-Roman, Bezaudun, Barsac, Aix-en-Diois et Jonchères. Se trouvant proche de son bourg natal, il installe sa famille à Ravel où il termine sa carrière en 1897. Il compte parmi ses élèves son fils, Emile, dont il juge lui-même la conduite "passable". **La construction de la nouvelle école communale lui permet, en 1897, de quitter le logement vétuste et inconfortable qui servait jusque-là de maison d'école.** C'est lui qui étrenne la salle de classe vaste et claire, et ses élèves se sont longtemps souvenus du plaisir qu'il prenait à lever et baisser les stores des hautes fenêtres, suivant la marche du soleil autour du bâtiment. ⁽¹⁰⁾ Le Bulletin départemental de l'Instruction Primaire de juin 1905 a consacré quelques lignes à l'annonce de son décès : "M. Lagarde, instituteur en retraite à Châtillon-en-Diois, est décédé le 25 mai dans sa 70^{ème} année".

Avec lui s'achève le temps des maîtres chevronnés. Après une longue série de modestes débutantes, deux jeunes gens, Maurice Boissy et Maurice Granet, commencent avec la quinzaine d'enfants de Ravel leur entraînement pédagogique, le premier en 1934-1935, le second l'année suivante. Lequel des deux est-il évoqué, sans être nommé, dans une anecdote rapportée par Charles Monod, sous le titre "Les champs de neige du plateau de Ravel" : "... un instituteur découvrit avec ses élèves tout le charme des récréations "sportives". Les mamans vous raconteront encore les temps héroïques ou leur "grand", âgé de 10 ou 12 ans, glissait sur deux mauvaises planches, sommairement attachées aux pieds avec quelques ficelles ou fils de fer..." ⁽¹¹⁾.

Il faut attendre la fin de la seconde guerre pour voir, de nouveau, six instituteurs passer, qui un mois, qui un an, dans le village. Agés en moyenne de 20 à 22 ans, ils reviennent du service militaire ou sont sur le point de

rejoindre l'armée. Le seul Diois des six est Daniel Gresse, de Marignac. Plus tard, deux autres suppléants étrangers au pays, Etienne Souche et Hubert Gonzales, prendront la charge des écoliers de Ravel, l'un pendant le mois de septembre 1963, l'autre pendant l'année scolaire 1964-1965.

Les institutrices

Après le départ de M. Lagarde, ces écoliers ont été soumis à une série d'expériences telles qu'elles se passaient dans les villages sous l'Ancien Régime : c'est-à-dire **le changement continu de la personne destinée à les accueillir lors de la rentrée scolaire, ou même en cours d'année, après quelques jours de vacances.** Mais contrairement à la vieille coutume de mettre des "précepteurs" dans les classes comprenant des garçons, **l'école mixte de Ravel est le plus souvent confiée à de toutes jeunes filles.** Ces stagiaires, juste sorties de l'Ecole Normale ou d'une Ecole Primaire Supérieure, effrayées par la rusticité de la vie qu'elles doivent mener, si elles ne tombent pas malades, sollicitent dès la fin de l'année un autre poste.

Entrée en 1898, Hortense Nivon (âgée de 20 ans, originaire d'Arnayon) laisse la place en 1899 à Louise Tendil, de la Bâtie-d'Anduze. Celle-ci a déjà effectué quelques remplacements en Ardèche et dans la Drôme ; elle tient bon deux ans et, sitôt titularisée, elle demande un congé de quinze mois "pour raison de santé". Rose Mathieu est née à Courbevoie, près de Paris ; paradoxalement, cette jeune citadine résiste elle aussi pendant deux ans. La suivante, Marie Abonnenc, de Luc-en-Diois, se contente de terminer l'année scolaire.

Bizarrie des décisions administratives et rude apprentissage ! A la rentrée de 1902, une demoiselle de 22 ans, Isabelle Tassin de Villepion, née à Eymoutiers en Haute-Vienne, est nommée en ce village du bout du Haut-Diois. Elle a effectué deux remplacements, l'un à Commercy, l'autre à

Grignan ; mais Ravel n'est ni Commercy, ni Grignan : il y a le froid, la neige, l'odeur du bétail, l'inconfort des maisons, la nourriture rustique... Dès le mois de novembre, l'institutrice doit demander un congé de maladie qui dure jusqu'au 20 janvier suivant. Aucun intérimaire n'est prévu pour pallier la reprise de ses leçons.

Quel genre de vie attendait les jeunes filles envoyées pour leurs débuts dans ces villages isolés de la montagne dioise ? Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, et peut-être plus longtemps, la population s'était accommodée tant bien que mal des inconvénients de sa situation. Les cultures étaient peu variées et peu abondantes, de par la nature du sol "inégal, léger et pierreux (qui) se laiss(ait) facilement raviner par les pluies". La production des céréales secondaires l'emportait sur celle du froment. "Aussi le pain é(tait)-il fabriqué plus souvent de seigle, d'avoine et de méteil" que de farine de blé. ⁽¹²⁾ L'éloignement des forêts, accru par les essartages, rendait périlleux l'approvisionnement en bois de construction et de chauffage. Le travail de la terre utilisait toujours les instruments traditionnels : faucille, faux, van, scie, passe-partout, pioche ou araire. La nourriture frugale se composait de "pommes de terre, de choux, de raves, de courges, de légumes secs et, tard dans la saison, des légumes du jardin" ; ainsi que de quelques compléments, pommes, noix, fromages de chèvre ou de brebis et produits du porc élevé dans chaque ferme. ⁽¹³⁾

Les institutrices étaient en général bien accueillies par ces familles de cultivateurs qui formaient la majorité de la population. L'une d'elles, vers la fin de sa vie, aimait rappeler la sollicitude qui avait marqué ses débuts à Ravel. Elle descendait parfois le dimanche rendre visite à sa tante qui habitait Châtillon. Comme elle avait exprimé son inquiétude à l'idée de passer par les bois en retournant par le plus court chemin, il se trouvait toujours quelqu'un du village pour venir à sa rencontre et lui rendre le parcours plus rassurant.

(10) Souvenirs de M. Bœuf de Ravel, recueillis par M. Claude Jarjat, instituteur à Boulc

(11) Charles Monod : "Châtillon-en-Dauphiné" (Impr. Chastanier SA, Nîmes, 1972), p. 20-21

(12) Raoul Blanchard : "Les Alpes Occidentales - Les Préalpes du Sud", T. 1 (Edit. Arthaud, Grenoble, 1945), p. 328

(13) J. Mazier et A. Ruel : "Le village et l'école de Bonneval" (Etudes Drômoises, Valence n° 1-2, année 1987), p. 38

Cependant l'isolement leur était pénible. Les fermes étant éparées dans ce cirque montagneux, les jeunes filles, même celles qui parlaient le patois, avaient peu de relations avec les parents, toujours occupés, de leurs élèves. Et le désir de rencontrer les instituteurs des villages environnants était rebuté par les distances à parcourir et le mauvais état des chemins. Quelques unes de ces institutrices se montrent plus courageuses ou plus tenaces. La rentrée de 1903 est assurée par Elodie Massimilly qui vient de Guillestre et connaît donc la montagne. Elle s'adapte si bien qu'elle reste à Ravel jusqu'en 1907. C'est ensuite le tour d'Henriette Michel, qui a débuté aux Pilles ; native de Glandage, elle a vu dans la vacance du poste de Ravel l'occasion de se rapprocher de sa famille. Bien que titularisée, elle ne cherche pas à s'éloigner, même si la maladie la contraint à prendre un premier congé. En janvier 1909, elle reçoit sa promotion de la 5^{ème} à la 4^{ème} classe. Ses séjours à Ravel alterneront avec ceux d'une dame Carton, au gré des congés sollicités par l'une et par l'autre. Les indications du Registre matricule ne permettent pas de préciser si ces deux enseignantes — ou seulement l'une d'elles — sont demeurées à Ravel pendant les premières années de la Grande Guerre. L'arrivée d'une nouvelle institutrice n'est mentionnée qu'en janvier 1917.

Que s'est-il passé de 1908 à 1915 ?

Le village paraît entré en sommeil ; seulement trois nouveaux élèves d'environ cinq ans sont enregistrés pendant ce laps de temps, signe évident de la chute de natalité consécutive à l'exode de la population vers la fin du XIX^{ème} siècle. **En revanche, à la rentrée de 1916, une vague d'inscriptions** implique au mois de janvier suivant la nomination de Rose Chochillon, âgée de 25 ans, native de Montchenu ; sa présence est brève car elle se trouve en congé jusqu'au 1^{er} février. Marie-Louise Payan lui succède, venant de Die : elle s'inscrit "intérimaire" le 1^{er} octobre 1918, "stagiaire"

le 1^{er} octobre 1920 et "titulaire" en janvier 1922. Elle assure encore la rentrée de 1923, en attendant d'être relevée à fin octobre par Amélie Beaux, de Saint-Roman. Elève de l'Ecole Primaire Supérieure de Die, munie d'un certificat d'aptitude pédagogique, M^{lle} Beaux est bientôt nommée "titulaire", promue de la 6^{ème} à la 5^{ème} classe en 1928. Sa fidélité à l'école de Ravel se réjouit de voir arriver d'autres élèves, dont plusieurs seront reçus au certificat d'études à la fin de leur scolarité.

La route plus praticable, les moyens de communication facilités (bicyclette, voire motocyclette, petit train de Châtillon, automobile...), **les conditions de vie améliorées rendent les institutrices plus stables.** Elles sont d'ailleurs généralement originaires du Diois : Berthe Gresse (octobre 1931) de Châtillon ; Claire Galland (octobre 1936) de Die ; Rose Marin (octobre 1938) de Menglon.

La deuxième guerre met fin à cette période favorable. Les écoliers de Ravel voient, comme leurs ascendants, se succéder à un rythme annuel des stagiaires et des intérimaires, pressés d'en finir avec cet exercice probatoire. Faut-il appliquer à l'Education Nationale cette réflexion critique d'un théologien protestant : *"L'Eglise a commis une erreur quand elle a admis tacitement que le ministère à la campagne était un stage plus ou moins prolongé après lequel viendrait, comme une récompense bien gagnée, la promotion au choix pour une élévation en grade"* ? ⁽¹⁴⁾ Les inspecteurs primaires ont-ils parfois étudié l'influence de ce ballet d'enseignants sur la formation des élèves ?

Parmi les vingt-et-un instituteurs ou institutrices que le hasard des nominations amène à Ravel de 1942 à 1970, se trouvent cinq Diois, huit autres Drômois et huit originaires de divers départements. Les anciens du village se souviennent surtout d'une institutrice qui avait réalisé une sorte d'exploit. A l'occasion de la fête de fin d'année scolaire, elle avait invité

le sous-préfet de Die... et le sous-préfet, probablement lecteur des Contes d'Alphonse Daudet, était venu ! Il avait grimpé à 1100 mètres d'altitude, simplement pour venir féliciter une demi-douzaine d'élèves et leur maîtresse d'école ! Il est vrai que celle-ci se nommait Edith Buffardel, et qu'elle appartenait à une famille de notables industriels, producteurs de Clairette de Die.

Les écoliers

La composition de la classe mixte n'entraîne pas la désignation d'un maître ou d'une maîtresse d'école. Malgré quelques fluctuations temporaires, la période considérée, de 1884 à 1970, présente équitablement 47 filles et 49 garçons passés sur les bancs de cette école. **Ce sont en majorité des enfants de cultivateurs.** Ils entrent en classe entre 4 ans 1/2 et 5 ans jusqu'en 1947 ; entre 5 et 6 ans ensuite, pour une durée de scolarité de 7 à 8 ans environ. Les frères et sœurs plus jeunes viennent progressivement rejoindre les premiers inscrits. Vingt ou trente ans plus tard, les noms, et parfois les prénoms, sont les mêmes ; mais il s'agit bien d'une deuxième génération.

Selon les directives données le 1^{er} octobre 1867 par l'inspecteur de Die, M. Royer, à tout instituteur ou directeur d'école de l'arrondissement, le Registre Matricule devait être "tenu avec goût et grand soin". Ce cahier se composait de deux parties, la première comprenant les nom, prénom, date de naissance, origine, titres pédagogiques, antécédents professionnels de chaque enseignant. Ces renseignements très complets nous ont permis d'avoir une idée du fonctionnement de l'école de Ravel.

La deuxième partie du Registre Matricule, relative aux élèves, doit fournir leur état civil précis et leur situation familiale. Malgré ces indications, il est malaisé de réaliser des tableaux des effectifs scolaires an-

(14) Jean-Paul Berthouze : *Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon-en-Diois*, p. 39

DÉPARTEMENT
DE LA DROME

ARRONDISSEMENT
de Die

INSTRUCTION PRIMAIRE

Commune de Ravel

École⁽¹⁾ Primaire Élémentaire Mixte

REGISTRE MATRICULE

DES ÉLÈVES ADMIS A L'ÉCOLE

Document communiqué par Cl. Jarjat

nuels. En effet, si l'élève est toujours inscrit au moment de son entrée à l'école, la fin de sa scolarité est plus aléatoire, n'étant pas datée si elle n'a pas été sanctionnée par le certificat d'études.

En outre, quelques cas spéciaux viennent perturber les chiffres : **les entrées et sorties, pendant le cours de l'année, d'enfants ayant commencé ailleurs leur scolarité.** En 1899, l'école accueille Augusta L... âgée de 7 ans 1/2, fille d'un cultivateur de Creyers ; elle reste de mai à décembre de cette année. Adrien et Joseph G., dont le père est cultivateur à Poyols, inscrits respectivement en novembre 1900 et en mai 1901, repartent en décembre 1901. Adrien revient seul, de décembre 1903 à février 1905, puis de janvier à avril 1906, alors que son père s'est installé d'abord à Menglon, puis à La Baume dans les Hautes-

Alpes. Après un court séjour de trois semaines en décembre 1904, André M., retourne chez ses parents qui, entre temps ont déménagé de Bonneval à Glandage. Un gendarme de Grignan, Adrien B., lui aussi en instance de déplacement, envoie sa fille Marcelle pendant les mois de septembre, octobre et début novembre 1906 ; la fillette a cinq ans. Elle reviendra en 1916 avec sa petite sœur Denise, s'ébattre à l'air de Ravel pendant le mois de mai et recevoir de l'école un complément d'instruction.

On peut voir par ces exemples le maintien des liens affectifs entre les "émigrants" et leur famille restée au village. Des circonstances personnelles obligent les parents à confier momentanément leurs enfants à des foyers accueillants. Cela peut être aussi la situation générale : les années 1916, 1917 et 1918 amènent à Ravel Roger A.,

de Die et Emma R. de La-Bâtie-Crémezin, tous deux âgés de 5 ans, pour un séjour de plus d'un an. André R., fils d'un électricien de Lyon, ne s'attarde qu'un mois de l'été 1917 ; mais dans les années sombres 1939 et 1940 viendra le tour de Germaine R. Enfin quelques autres élèves de Châtillon, de Menglon, de Die et de Valence prendront place temporairement, de 1944 à 1957, sur les bancs de l'école de Ravel.

Cela ne suffira pas à freiner l'exode de la population et le déclin des effectifs scolaires. Les dissensions religieuses ne sont plus en cause comme autrefois. "Les villages en ruine de la très catholique vallée de Treschenu, et les toits défoncés du très protestant Ravel sont la preuve irréfutable que catholiques et protestants se sont sentis concernés par les mêmes ambitions, les mêmes désirs de rompre l'horizon borné d'une terre qui ne leur permettait plus que de survivre"⁽¹⁵⁾.

Quel pouvait être l'avenir des écoliers de Ravel-et-Ferriers ? Quelques-unes de leurs institutrices se sont risquées à mettre une appréciation personnelle dans la colonne "Observations" du Registre Matricule concernant les élèves. Le plus attentif à déceler la personnalité de chacun est certainement François Lagarde, aidé en cela par sa longue expérience professionnelle. Il remarque l'assiduité, l'application de certains, la sagesse de la plupart, leur bonne conduite. Il se montre indulgent pour l'étourderie ou l'indolence de ceux que leur très jeune âge excuse. Il s'autorise à en vouer deux ou trois définitivement "aux travaux domestiques".

Les institutrices qui lui succèdent demeurent beaucoup plus réservées, et mentionnent les "succès réguliers" ou "plus lents" des éléments de la classe. Dans l'ensemble, elles se contentent de signaler le départ des élèves "temporaires" : "partie chez sa mère à Valence" ; "retournée à Grignan chez ses parents" ; ou encore "venue chez ses grands-parents pendant la maladie de sa Maman. Retournée à Châtillon". Exceptionnellement, une petite note indique une anomalie : "Manque la classe 2 jours 1/2 sur

(15) Jean-Paul Berthouze : "Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon-en-Diois", p. 1.

trois sans (autre) raison que la faiblesse et le désordre des parents".

Il arrive aussi qu'un sujet de la classe les intéresse particulièrement et laisse bien augurer de son avenir : "intelligence très vive" (1921) ; "très bonne élève ; intelligence brillante : très travailleuse, très appliquée, beaucoup de goût pour les études" (1942) ; "très bon élève ; doué d'une intelligence très vive, très consciencieux. Aide ses parents dans leur exploitation agricole" (1951).

Une appréciation assez fréquente : "Aptitudes diverses" révèle leur étonnement de voir ces enfants, parfois si jeunes, s'accommoder le mieux possible d'une nature peu prodigue et savoir tirer parti de la moindre de ses ressources. Quand elles inscrivent en face de tel ou tel nom : "continue ses études au Collège moderne de garçons de Die", ou "...au Collège de filles de Die" (1946) ; "continue en 5^{ème} moderne de Die" (1967) ; "doit continuer au Lycée de Crest" (1970), elles se doutent bien qu'ils ne reviendront pas au pays, car "celui qui quitte son milieu est celui qui est à même de gagner mieux sa vie ailleurs".⁽¹⁶⁾

La petite école de Ravel-et-Ferriers a très honnêtement rempli sa mission.

Sur les 77 élèves autochtones recensés entre 1884 et 1970 dans le Registre Matricule, en dépit du perpétuel changement des enseignants, **31 enfants d'un modeste village d'agriculteurs ont réussi à gagner ce Certificat d'Etudes Primaires qui faisait la fierté des maîtres, des parents, de la commune, de l'ensemble de l'Instruction Publique, et qui ouvrait aux lauréats de nouveaux horizons.**

Certificats d'Etudes Primaires obtenus par les élèves de Ravel-et-Ferriers

de 1898 à 1970

Nom	Prénom	Date	Age
BOEUF	Anaïs	09/07/1898	
CHAGNARD	Marguerite	07/07/1900	13 ans 1/2
CHAGNARD	Andréa	07/07/1900	13 ans 1/2
REYBAUD	Emile	17/06/1903	13 ans
BOEUF	Léon	15/06/1906	13 ans
ROUX	René	1921	11 ans
ROUX	Hélène	20/06/1923	11 ans
BOURDAT	Marthe	16/06/1924	12 ans
RAMBAUD	André	16/06/1924	13 ans
BOURDAT	Emile	16/06/1926	12 ans
RAMBAUD	Max	19/06/1931	12 ans
RAMBAUD	Josette	21/06/1933	12 ans
FAURE	Marie-Louise	06/1934	12 ans
BRUN	Marcel	15/06/1934	14 ans
BRUN	Lucie	15/06/1934	13 ans
ODDON	Roger	06/1935	12 ans
ROUX	Germaine	06/1936	12 ans
BRUN	Irène	11/06/1937	12 ans
BOEUF	Robert	11/06/1937	13 ans
REYBAUD	Marcel	11/06/1937	13 ans
REYBAUD	Jeanne	10/06/1939	13 ans
ROUX	Yvonne	10/06/1939	14 ans
ROUX	Madeleine	07/06/1941	14 ans
RAVET	Germaine	06/1941	14 ans
RAMBAUD	Jeannine	09/06/1942	14 ans
ROUX	Paul	1946	12 ans
BOEUF	Edyth	1946	14 ans
BOEUF	Pierre-Aristide	01/06/1949	12 ans
BOEUF	Agnès	01/06/1949	13 ans 1/2
BOEUF	Edmé-Jacques	18/06/1951	13 ans 1/2
BOEUF	Odette	09/06/1956	14 ans
BOURDAT	Claude	28/06/1967	14 ans
BOURDAT	Hélène	1970	14 ans

(16) Jean-Paul Berthouze : "Etude historique et sociologique d'une paroisse réformée rurale : Châtillon-en-Diois", p. 12

CALENDRIER DE 1894

Ta Parole est la vérité.
(JEAN, XVII, 17.)



Sanctifie-les par ta Vérité.
(JEAN, XVII, 17.)

NEBENTS
ET ALBAIC
BRASSE
D : 1 fr.
VANGER
: 1 fr. 50.

PAIR
Nun
C



LA LECTURE DE LA BIBLE

Ce calendrier est à l'image de l'atmosphère rude et austère d'un nid d'aigle huguenot perché à plus de 1000 mètres d'altitude ; les habitants y formaient une communauté très solide, animée par un respect de la culture et une soif d'instruction remarquables.

- FÊTES**
- HUMILIATION
11 Mars
 - RAMEAUX
18 Mars
 - PAQUES
25 Mars
 - ASCENSION
3 Mai
 - PENTECOTE
12 Mai

- FÊTES**
- COMMUNION
de Septembre
 - 1^{re} Banque de Sept
2 Septembre
 - REFOURBILLY
1^{re} Banque de Sept
4 Novembre
 - NOEL
25 décembre

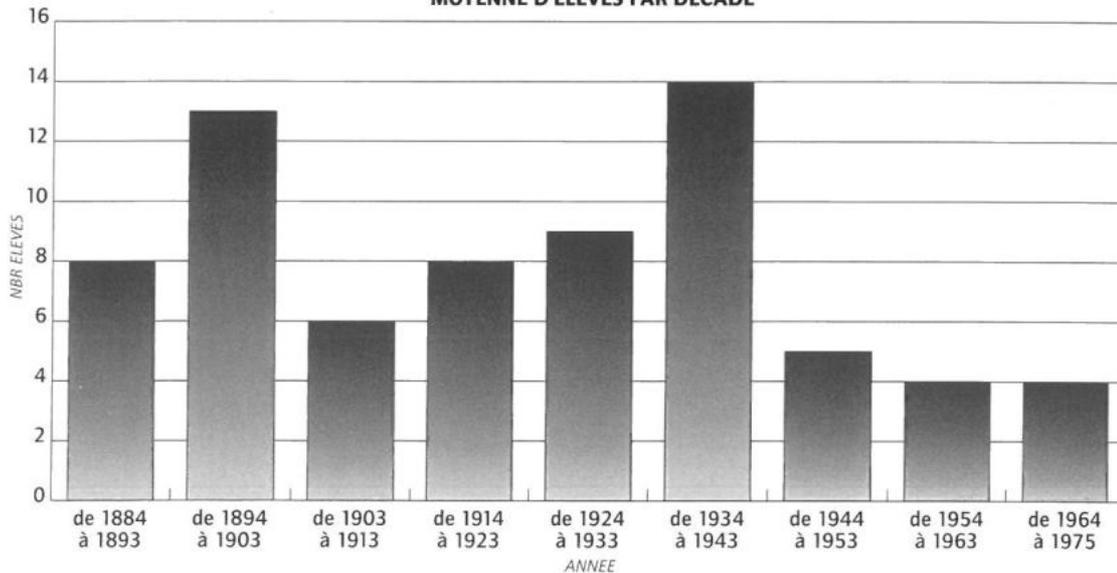
JUN	
1	12
2	13
3	14
4	15
5	16
6	17
7	18
8	19
9	20
10	21
11	22
12	23
13	24
14	25
15	26
16	27
17	28
18	29
19	30
20	1
21	2
22	3
23	4
24	5
25	6
26	7
27	8
28	9
29	10
30	11
31	12

OCTOBRE	
1	11
2	12
3	13
4	14
5	15
6	16
7	17
8	18
9	19
10	20
11	21
12	22
13	23
14	24
15	25
16	26
17	27
18	28
19	29
20	30
21	31

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1884 À 1970

de 1884 à 1893	de 1894 à 1903	de 1903 à 1913	de 1914 à 1923	de 1924 à 1933	de 1934 à 1943	de 1944 à 1953	de 1954 à 1963	de 1964 à 1975
8	13	6	8	9	14	5	4	4

MOYENNE D'ELEVES PAR DECADE



Pierrette Morin

Instituteurs à Aurel (Diois)

Ah ! le certificat d'études ! Ah ! l'école d'antan ! La morale au tableau et la leçon d'écriture (et de couture pour les filles !) On s'extasie. Cette école pourtant n'est plus ni possible ni pensable ; mais elle a eu le mérite d'être parfaitement adaptée à la société de type rural de la fin du XIX^e et du début du XX^e.

Pierrette Morin, fille d'instituteur, à l'occasion du centenaire de l'école de filles, nous raconte avec un brin d'émotion l'école de son enfance, où l'on élevait le ver à soie, où l'on portait des blouses noires, où l'on se souvenait encore de Jules Algoud et du discours de Maurice Faure, qualifiant Aurel de "Vendée de la Drôme". On ne faisait pas dans la dentelle...

J.D.

Parmi les images de mon enfance, il en est une qui surgit : celle de cette vieille école que nous apercevions par la fenêtre de la maison natale. Construite en 1853, elle fut anéantie par les morsures du bulldozer, modernisme oblige, en 1967 (mais les écoles d'aujourd'hui dureront-elles aussi longtemps ?)

Je revois mon père montant l'escalier disparu conduisant à la place du village, je revois la façade décrépie, la salle de classe au rez-de-chaussée avec son estrade et le coin à charbon. Au premier étage se trouvait le logement de l'instituteur qui, plus tard, fit office de Mairie pendant près de vingt ans. Un chemin situé entre le vieux mur de pierres du jardin et l'école conduisait à la cuisine que prolongeait un petit balcon ; il sentait bon le buis et menait au quartier du Château. Sur la gauche du bâtiment, trois marches permettaient d'accéder à une petite pièce, l'ancienne mairie.

C'était la place avec son lavoir, son tilleul et son platane, qui servait de cour de récréation ; il y avait bien eu un projet de construction de préau en 1911 mais il était resté dans les cartons. Le platane était le point de départ obligé du défilé du 11 novembre qui nous conduisait au Monument aux Morts où l'un (ou l'une) des meilleurs élèves avait le privilège de réciter le poème de Victor Hugo :

**"Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie...
Gloire à notre France éternelle,
Gloire à ceux qui sont morts pour elle..."**

A l'intérieur de la classe, le poêle à charbon, entouré d'une grille de protection, permettait aux élèves arrivant des fermes éloignées, les jours de pluie ou de neige, de faire sécher leur cape ou leur manteau. Il leur servait aussi à midi à réchauffer le repas qu'ils apportaient dans une gamelle.

Aux murs étaient accrochées des images pour la protection de la vigne contre le phylloxéra ou des pommes de terre contre les doryphores, pour l'élevage du ver à soie et la lutte antialcoolique. Au mois de mai, mon père installait au fond de la classe les clayettes sur lesquelles les "magneaux" mangeaient et dormaient. Pendant les récréations, nous cueillions les feuilles de mûrier et le bruit du grignotage des vers à soie venait rompre le silence de la classe occupée à un problème ou à des questions de dictée. Le soir, mes parents se chargeaient de nettoyer les clayettes et, rien n'étant perdu, la litière retirée était donnée à manger aux chèvres après qu'elle eût séché. L'argent de la vente des cocons allait à l'achat de

livres et de matériel scolaire, tout comme le tilleul que nous cueillions les derniers jours de l'année scolaire sur un gros arbre qui existe toujours. Et comme toutes les écoles, nous vendions le timbre antituberculeux au bénéfice de la campagne de prophylaxie d'une maladie qui alors faisait tant de ravages.

Ma mère ayant reçu en héritage des terres et des bois, mon père les avait plantés en lavande et en vigne et c'est ainsi que ses élèves pouvaient le rencontrer le jeudi, alors jour de congé, ou le soir après la classe, la pioche à la main ou la sulfateuse au dos. Pendant les vacances d'été avait lieu la cueillette de la lavande qu'il distillait lui-même. Puis venaient les vendanges et la vinification. Instituteur-cultivateur, il n'avait jamais connu d'échec au certificat d'études et pouvait se vanter -il y avait alors de quoi- de compter parmi ses jeunes et ses moins jeunes anciens élèves des diplômés du Certificat d'études primaires !

Si mes souvenirs d'enfance correspondent aux années 30 de l'avant guerre, les archives municipales permettent de remonter un peu plus loin et de reconstituer l'histoire des écoles d'Aurel.



Louis Morin entouré de ses élèves en 1912





L'ancienne école de garçons d'Aurel (détruite en 1967)

LIGUE NATIONALE CONTRE L'ALCOOLISME
147, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VI^e) - Téléph. : Litté 67-40

*Petits Français
Ne buvons pas d'alcool*

Un redoutable ennemi a envahi la France. Il la ruine, il la dépeuple, il la menace dans son existence. C'est l'ALCOOLISME!
Il détruit les foyers, il disperse les familles, il martyrise les mères, il tue les enfants.
Il prend aux hommes leur argent, leur santé, leur intelligence et leur bonheur.

**Petits Français,
ne buvons pas d'alcool!**

L'abus d'alcool nuit à la santé (extrait de "Buvards bavards, mémoires du temps passé", Anne et Denise Debuigne, Ed. Massin)

LE
VER à SOIE

DU MURIER

Le ver à soie du mûrier, manuel-guide d'Instruction séricicole scolaire, publié en 1931 par l'Office National Séricicole

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
Direction de l'Enseignement primaire

**PRÉSERVATION
CONTRE
LA TUBERCULOSE**

La tuberculose ou phthisie est une maladie grave que l'on peut éviter :

- 1° Par la salubrité de l'habitation ;
- 2° Par une bonne hygiène individuelle.

I. SALUBRITÉ DE L'HABITATION. — Il est nécessaire d'aérer les salles de classe ou d'étude en ouvrant largement, et en toutes saisons, les portes et les fenêtres, durant l'intervalle des heures de classe.
Il est absolument interdit d'épousseter et de balayer à sec ; on doit toujours balayer avec de la setre humide, ou nettoyer avec un linge humide.
Il est défendu de cracher à terre.

II. HYGIÈNE INDIVIDUELLE. — La propreté personnelle est la première règle de l'hygiène.
La toilette complète du corps doit être faite chaque jour avec le plus grand soin.
Les mains doivent être lavées avant chaque repas.
Il est malpropre et dangereux de porter à la bouche des objets qui ont pu servir à d'autres : crayons, porte-plum, ardoises, instruments de musique ; de tourner les pages des livres avec les doigts humectés de salive, de se servir du mouchoir d'un esmaredé.
On ne doit jamais boire ni alcool, ni liqueurs ; l'alcool prédispose à la tuberculose.
On ne doit faire qu'un usage modéré du vin, de la bière ou du cidre.

Affiche des années 1900. La tuberculose tuait en France cent cinquante mille personnes chaque année (document extrait du livre "A l'encre violette, un siècle de vie quotidienne à la communale", Clive Lamming, Ed. Atlas, 1983).

L'enseignement des garçons

Il existe, semble-t-il, depuis longtemps, puisque, dès Nivôse an IV, une statistique signale la présence d'un maître d'école à Aurel, et que, sur les matrices cadastrales recensant les propriétaires, figure le nom de Barthélémy Mottet qui a dû enseigner avant 1810, sa propriété étant mentionnée comme relevant à la veuve à cette date là.

En 1834, les procès-verbaux du Conseil Municipal signalent la protestation de M. Brun, maître d'école et secrétaire de Mairie, qui écrit au Préfet pour se plaindre de son salaire : il percevait, dit-il 0,25 F par élève, mais il y a six indigents "gratuits", ce qui lui cause un tort évalué par lui à 150 F par an sans compter les 60 F qu'il doit payer à un auxiliaire pour s'occuper d'une deuxième classe nécessitée par le trop grand nombre d'élèves en hiver. C'est que l'école est alors payante : on en a une idée précise en 1879, lorsque le Conseil Municipal d'Aurel arrête les tarifs scolaires : de 7 à 13 ans pour les garçons comme pour les filles, "l'abonnement annuel" est de 14 F ; mensuel, il est de 3,50 F. Quant au maître, il reçoit un traitement annuel de 1 200 F la maîtresse devant se contenter de 800 F.

A partir de 1852, on dispose de la liste complète des maîtres qui ont enseigné aux garçons. En 1852, Jean Algoud occupe le poste. Jean-Célestin-Jules est né à Saint-Aignan en 1824, fils de Jean Antoine Jules, cultivateur et de Marie Samuel ; il épouse une fille du pays, Marie Avond, en 1853 et ils ont 4 enfants dont trois survivent et seront enseignants. Précisément, c'est son fils Jules qui lui succède en 1877, et qui, dès 1878, reçoit la mention honorable pour son œuvre éducative. Il deviendra conseiller municipal, puis maire de Valence de 1928 à 1933.

Dès 1889, on mesure l'importance de la famille Algoud au compte-rendu que le journal du Diois donne des obsèques du père Jean-Célestin-Jules.

Le Journal du Diois du 23 février 1889 consacrait quelques lignes au père du futur Maire de Valence :



Jules Algoud
maire de
Valence
1928-1933

"Mardi dernier ont eu lieu à Aurel, parmi une nombreuse population venue des environs, les funérailles de M. Algoud, Jean-Célestin, ancien instituteur, père de Jules Algoud. Après la cérémonie religieuse, l'Inspecteur Primaire a retracé la vie toute de labeur du défunt. Nommé instituteur à Aurel, puis à Rousset et à Francillon, il revint à Aurel où il passe trente ans de sa vie. Il tenait à ce que tous ses enfants continuassent l'œuvre qu'il chérissait et tous aujourd'hui sont instituteurs ou institutrices apportant au corps enseignant le même dévouement que leur père. Saluons cet homme de bien... Celui qui travaille au développement de l'intelligence de l'homme travaille à l'émancipation de l'humanité. Etaient présents à la cérémonie M. Salé, Inspecteur primaire, M. Alphonse Faure, maire de Saillans. Les élèves portaient une couronne de lierre qu'ils avaient confectionnée ; les instituteurs du canton étaient tous présents."

Depuis les Algoud, père et fils, peu d'instituteurs se sont succédé à Aurel, chacun d'entre eux s'y installant pour de longues années :

- M. Chassoulier de 1883 à 1898 / M. Jacquet de 1898 à 1906 / M. Revol de 1906 à 1907.
- M. Morin de 1907 à 1914. Blessé à la guerre et réformé, il reprend son poste de 1916 à 1942.
- L'actuel titulaire du poste, M. Lantheaume est à Aurel depuis 18 ans.

Jusqu'en 1854, l'enseignement est donné dans une petite pièce de la maison Arnoux dont le loyer est de 35 F. par an. Le mobilier est sommaire : deux tables, quatre bancs et un poêle. Les enfants apportent chaque matin leur bûche de bois et ce n'est qu'en 1864 que la commune décide de fournir le combustible et de supporter les frais de fournitures des élèves indigents.

Pourtant, dès 1831, la commune envisage de construire une école et, pour ce faire, de vendre aux enchères des biens communaux (au Bois Diomange).

L'adjudication est adoptée par le Conseil Municipal en 1837 et acceptée par le roi Louis Philippe en 1844. Les choses vont lentement : le plan de construction date de 1850 et l'aménagement de 1854... Un quart de siècle, ou presque, s'est écoulé depuis la "déclaration d'intention". Les locaux comprennent une salle de classe et un logement de deux pièces. En 1899, l'inspecteur primaire visite l'école et dresse un rapport alarmant de l'état des lieux : il réclame d'urgence l'assainissement des murs de la classe, la réparation des fenêtres, l'amélioration des sanitaires (en fait, en guise de W.C., on utilisait un cabanon muni de deux portes ouvrant sur une sorte de pont formé de deux planches épaisses entre lesquelles, comme à l'écurie, on jetait de la paille) et l'agrandissement du logement. Un projet de travaux est lancé, mais il traîne et ne voit pas le jour par suite de la guerre de 1914 ; il faudra attendre 1922 pour que des travaux aient lieu, et 1942 pour que l'eau courante soit mise.

Les locaux seront utilisés jusqu'à octobre 1946 pour la classe mixte des grands, puis seront détruits en 1967, cédant la place à un immeuble moderne abritant mairie et salle des fêtes.

L'enseignement des filles

Il a dû débuter bien après celui des garçons et s'est inscrit dans le cadre de la lutte que catholiques et protestants se livraient dans le Haut Diois. En 1849, on parle de créer une école catholique dans une maison sise au quartier du Biez (Bief, canal de dérivation, en patois lou biau) mise à disposition de la commune par Jean-Pierre Thome "à condition qu'elle demeure affectée au logement et à la tenue d'une école pour les filles et que l'institutrice soit choisie dans un ordre religieux".

Précisément, en 1851 se crée le couvent de Recoubeau, relevant de la congrégation des Sœurs de la Providence. C'est une communauté hospitalière et enseignante, recueillant des orphelines et formant des sœurs à la direction d'ateliers de filature de la soie. À Gap, les sœurs sont formées aux rudiments de l'enseignement des filles, obtiennent leur lettre d'obédience, valant équivalence de brevet. (1) Une dizaine d'écoles seront ainsi ouvertes dans le Diois par des sœurs de Recoubeau (à Nonnières, Lesches, Menglon, Châtillon...). À Aurel, c'est une béate du Puy en Velay, sœur Marie de Sales, qui, en octobre 1885, déclare ouvrir une école. Le contrat prévoit qu'un

versement annuel sera accordé aux sœurs de la Providence de Gap, responsables de l'école. Suit un descriptif des locaux qui se composent d'une écurie et d'une cave au rez-de-chaussée, d'une cuisine à l'étage, d'une cour close de murs et d'une aire devant la cuisine. Après quelques aménagements, l'école privée disposera d'une salle de classe, d'un logement et d'un point d'eau dans le jardin. L'écoulement des W.C se fait par un trou du mur dans le jardin – jardin aujourd'hui disparu et dont il ne reste qu'un gros figuier. Par contre, la structure du bâtiment demeure intacte.

En 1886, la sœur qui assure l'enseignement – M^{me} Pouzet – quitte brusquement Aurel et remet les clefs au propriétaire. Non remplacée en 1887, alors que les lois Jules Ferry instituant un enseignement gratuit, laïque et obligatoire pour les filles comme pour les garçons ont été votées, la commune propose d'utiliser les locaux de l'école privée pour la nouvelle école de filles. Mais le légataire universel, Victor Tribble, refuse, arguant des conditions posées par son prédécesseur. L'école laïque de filles doit donc s'installer dans une pièce louée à M. Gresse pour 5 ans, le bail étant renouvelé par la suite. Une école de filles non confessionnelle avait, en fait, déjà fonctionné par le passé ; il y a peu encore, les grand-mères se souvenaient de bagarres entre les filles des deux écoles.

En 1898, l'école confessionnelle dispose à nouveau d'une institutrice (M^{me} Toscan) ; elle fonctionne jusqu'en 1903, date à laquelle elle ferme définitivement, la construction de locaux neufs pour l'école publique lui ayant sans doute porté un coup fatal.

En 1893, en effet, le conseil municipal achète un terrain situé dans le bas du village et destiné à la construction d'une école de filles. Un architecte de Saillans, M. Guibal, est retenu ; les plans prévoient une salle de classe, un vestiaire, un préau avec trois cabines de W.C s'écoulant dans le jardin au-dessous, un logement de 5 pièces avec trois cheminées et un "privé". Le montant de l'opération s'élève à 14 400 F, l'Etat prenant à sa charge 8 325 F (58 %), le reste, soit 6 075 F étant à la charge de la commune qui contracte un emprunt à 3,85% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



Ecole des filles d'Aurel inaugurée en 1898

(1) Information due à l'obligeance de P. Morand

M^{me} Coste était l'institutrice des filles. Après elle, et à la différence de leurs collègues masculins, les institutrices ont été nombreuses à se succéder à l'école de filles : M^{mes} et M^{lles} Anthes, Bres, Reynaud, Dubois, Bottin, Marchand, Riosset, Magnand, Baux

A partir de 1936, l'école d'Aurel est mixte : une institutrice enseigne aux petits dans les locaux de l'école de filles et un instituteur aux grands dans les locaux de l'école des garçons. La préscolarisation se développe lentement.

Evolution des effectifs et de la structure

A la fin du XIX^{ème}, aux alentours de 1898, trois classes pouvaient fonctionner à Aurel, deux de filles et une de garçons, bien que les enfants de moins de 6 ans ne soient pas acceptés ou ne le soient que de façon exceptionnelle. En 1911, la commune recense une soixantaine d'élèves de 7 à 13 ans, tant filles que garçons. En 1934 – il n'y a plus que 28 élèves auxquels il faut ajouter quelques petits de 4 et 5 ans. En 1938, on remonte à 42, ce qui nécessite une deuxième classe. En 1952, on ne compte plus que 18 élèves ; 9 en 1998. On espère une petite remontée en 1999, qui ne modifiera ce-

pendant pas la tendance démographique, caractéristique d'un village rural.

Les effectifs ont évolué, la structure de l'école aussi. On est passé d'une école payante réservée à quelques-uns à une école gratuite pour tous ; d'une école confessionnelle et deux écoles laïques à deux écoles laïques, puis à une seule mixte. Le dernier développement est le regroupement des enfants d'âge préscolaire avec ceux de Vercheny.

De locaux inadaptés à l'enseignement, on est passé à des locaux clairs et salubres, puis à des locaux de mieux en mieux adaptés à leur destination : en 1993, plafond abaissé, éclairage calculé, chauffage central, sièges ergonomiques, tableau blanc, sanitaires modernes... Quatre fois par jour un ramassage scolaire prend les enfants à la porte des maisons éloignées. (2) L'an prochain est une autre année, et l'école d'Aurel continuera sa vie, au cœur du village.

ANNEXE 1

HONNEUR ET GLOIRE AUX INSTITUTEURS D'AUREL

Nombreux sont les témoignages de reconnaissance et les récompenses décernés aux instituteurs d'Aurel.

Jules Algoud ouvre la série en recevant la mention honorable pour son action éducative. M. Jacquet, en 1900, se voit attribuer la médaille d'argent pour l'enseignement... agricole et horticole. En 1901, on lui attribue une dotation de livres pour sa bibliothèque tandis que sa collègue a droit aux félicitations. En 1903, M. Jacquet est encore récompensé pour ses cours aux adultes. Quant à Mademoiselle Martin, elle a la médaille d'argent (gravée à son nom) et, ce qui ne gache rien, une prime de 200 F.

En 1935, Louis Morin reçoit une récompense honorifique du Ministère du Travail et la médaille de bronze. Consécration suprême, à laquelle peu d'instituteurs accèdent, il est nommé officier d'Académie en 1939 et chevalier du Mérite agricole. Le 1^{er} Mai 1948, Jules Moch, Ministre de l'Intérieur, lui décerne la médaille d'argent pour son dévouement au service des collectivités locales. Il avait été secrétaire de Mairie pendant 40 ans.

ANNEXE 2

INAUGURATION

Le journal LYON REPUBLICAIN du 13 Septembre 1898 rend compte de l'inauguration de l'école de filles d'Aurel, et permet de reconstituer la chaude ambiance opposant partisans et adversaires des récentes lois rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire, ainsi que les envolées rhétoriques des tribuns politiques !

Inauguration de l'école de filles d'Aurel. Aurel, la commune la plus importante du canton après Saillans, inaugurerait hier son école laïque de filles. Le village, coquettement paré, offrait aux visiteurs un coup d'œil vraiment pittoresque : des guirlandes, émaillées de fleurs reliaient les antiques balcons aux arcs de triomphe ; les couleurs nationales flottaient sur toutes les maisons.

Onze heures sonnent. Le cortège des invités s'avance. MM. Louis Blanc, député ; Maurice Faure, vice-président de la Chambre des députés ; Ryschmann, sous-préfet ; Gilhoud, inspecteur primaire ; Lambert, conseiller général ; Latour, conseiller d'arrondissement, etc., sont reçus dans la commune aux acclamations de la foule.

M. Avond, maire d'Aurel, accompagné de ses édiles leur souhaite la bienvenue et de charmantes jeunes filles offrent des bouquets aux invités. Un vin d'honneur est offert à la mairie, puis, à midi, à eu lieu, sous le préau de la nouvelle école, un banquet de 160 couverts, présidé par M. L. Blanc.

Au dessert, le public envahit le préau pour écouter les discours. M. Avond prend la parole et la cède à M. le sous-préfet.

Celui-ci, dans un langage pondéré et précis, parle des sacrifices que s'impose pour ses écoles la commune d'Aurel. « Ces sacrifices porteront leurs fruits, dit-il, car c'est par l'école laïque qu'on se débarrassera de toutes les trames religieuses ourdies contre la République... Loin d'être sectaire, comme l'appelle ses ennemis, l'école laïque est l'école de tolérance pour toutes les idées. »

Faisant allusion à M. Léon Bourgeois, il dit que cet enseignement a à sa tête un chef énergique qui saura le défendre.

M. le sous-préfet porte un toast à M. Félix Faure.

M. L. Blanc remercie les électeurs d'Aurel du vote de confiance qu'ils lui ont donné le 8 mai. Il rappelle qu'Aurel fut une commune récalcitrante aux idées républicaines, mais que grâce à l'instruction laïque elle devient de plus en plus imbuë de ces idées. Il félicite les nombreux instituteurs présents qui, sans bruit, travaillent à former les jeunes générations.

M. Maurice Faure, avec son éloquence habituelle, ses envolées de tribun dans un magistral discours traite à fond la question des écoles laïques. Il est heureux de constater qu'Aurel qui était, selon son expression, « la Vendée de la Drôme », soit devenu un foyer de républicains.

MM. Gilhoud et Lambert prennent ensuite la parole. M. Latour propose de faire une quête au profit des écoles d'Aurel. Cette quête produit 40 francs. Des applaudissements frénétiques ont souvent interrompu les orateurs.

La fanfare de Saillans qui avait joué pendant la durée du banquet, a donné sur la place de la mairie à 8 heures et demie un brillant concert.

A 8 heures du soir grand feu d'artifice et illuminations féeriques de tout le village. La fête s'est terminée par un grand bal.

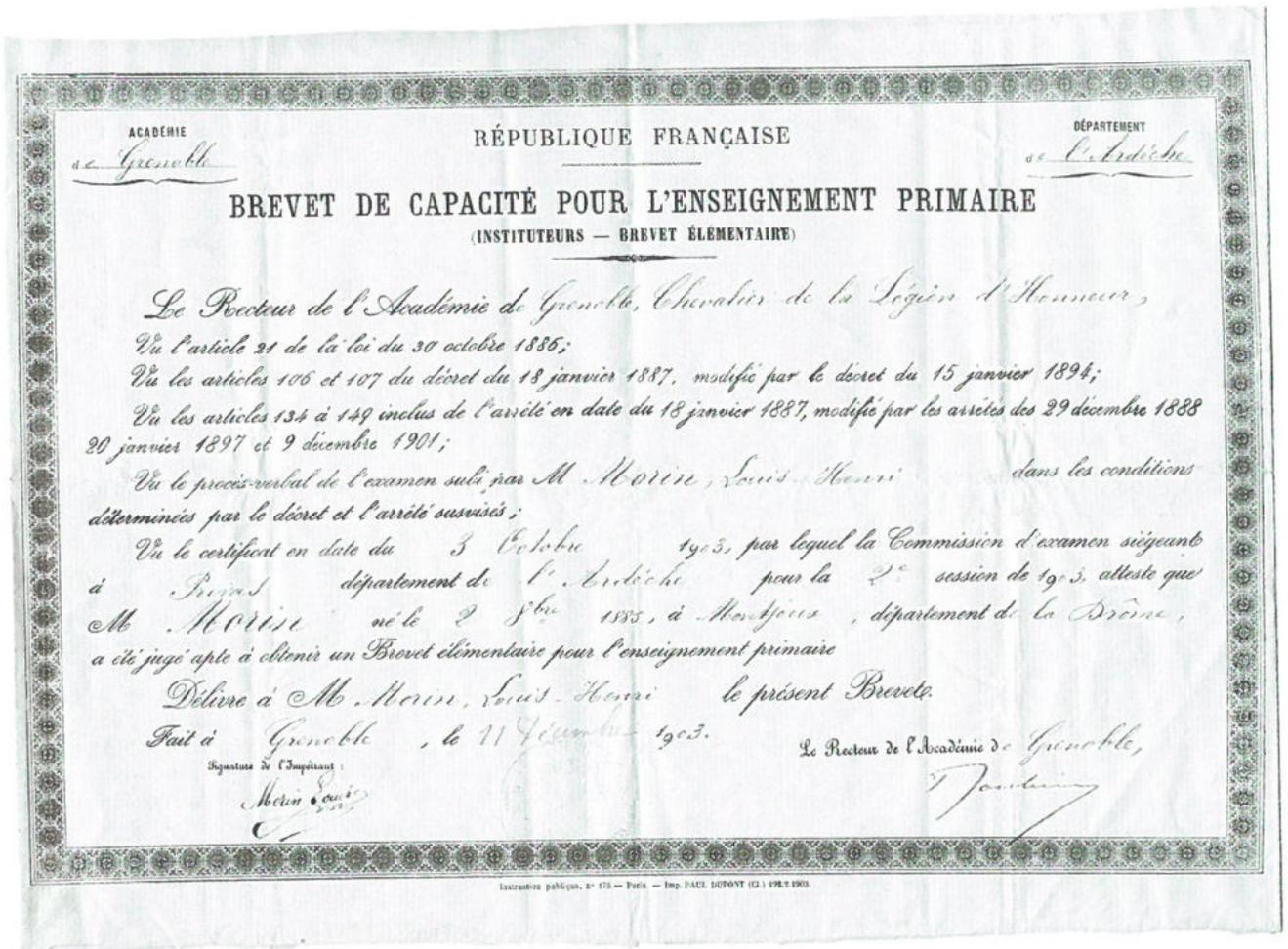
En somme belle fête démocratique annonçant que les idées républicaines gagnent toujours du terrain ici et que la vaillante population agricole d'Aurel échappe à la réaction.



La carte murale Vidal-Lablache et la polycopieuse de la classe de M. Morin (polycopieuse avec rouleau encreur, boîte de lettres, à gauche le "tampon" où se plaçaient les mots de la copie).

(2) Témoignage de Pierrette Morin : "ma grand'mère m'a raconté qu'au temps jadis cinq enfants d'une famille d'une ferme éloignée couchaient sur la paille dans un local proche de l'école, la fille faisant chauffer la soupe de ses frères ; ils ne rentraient chez eux que le jeudi et le dimanche.

SOUVENIRS... SOUVENIRS...



Le brevet d'enseignement de Louis Morin (1903).

DEUX BUVARDS D'AVANT-GUERRE UTILISÉS A AUREL

BUVARD

LES PILULES DUPUIS

Les Pilules DUPUIS ne se vendent
qu'en boîtes et jamais séparément.

laxatives, antiglaireuses, antibilieuses, dépuratives
sont sans égales pour

EVITER, COMBATTRE, SUPPRIMER LA CONSTIPATION

et les Maladies qui en découlent: Hém. de Tête, Migraines, Vertiges,
Nauzees Digestives, Ballonnement de Ventre, Affection de Foie, etc.

Elles assurent ou rétablissent toujours
La Propreté de l'Estomac
La Liberté de l'Intestin
La Pureté du Sang

DANS TOUTES LES PHARMACIES 2 D. 20 LA BOUTE
Vente Libre: Ch. BALLEZIN, Bourc et Fournau, 109, rue Léon-Gambetta, LILLE

Bien manger une **ÉTOILE ROUGE**
sur le couvercle et les mots
DUPUIS-LILLE imprimés en noir
sur chaque pilule de couleur rouge.

Grâce au grand jeu CRÉMOR

BUVARD A CONSERVER

C'EST UN PRODUIT FERMIERS REUNIS

mieux qu'un fromage... une spécialité!

Demandez la formule de concours à votre fournisseur habituel
et lisez chaque jeudi dans votre journal les bandes humoristiques CRÉMOR

DEUX PAGES D'UN CAHIER DE DEVOIRS MENSUELS DE 1938

25,76	40,24
+ 21	+ 17,25
46,76	57,49
- 6,22	x 8
40,54	459,82

2

Le surface des portes est de:
 $5,52 \times 3 = 16,56$

La surface totale et restante est de:
 $21 \times 11,25 + 25 \times 7,6 = 242,25$
 et 7 mètres carrés, et 49.

La dépense de l'achat:
 $8 \times 57,49 = 459,82$

Réponse = 459 francs, 82.

Mercredi 18 Mai 1938.
 Rédaction

Monsieur, vous avez un petit travail à faire dans l'après-midi de jeudi. Vos bonnes résolutions. Quelques camarades viennent vous chercher pour aller jouer. Faites-les parler. Ce qui en résulte.

Développement.
 Jeudi matin, maman m'a indiqué un petit travail pour l'après-midi. Je me recommandais ce travail est le raccommoder. Tout de ces deux jours, j'ai promis. Voilà maintenant le déjeuner passé, je me mets au travail quand tout

Note 5

La rédaction "2" (à noter qu'on n'hésite pas à raccommoder ses bas).

4

Je serais curieuse de connaître
 moi-même ~~est-ce que~~ ~~est-ce que~~ ~~est-ce que~~
 la descente des tas
 tabagiers

→ Nous; fu. pers. et par la pl. sup. de avoué
 avons; nous; en passons par. comp. et si plus
 quelques; je; ind. f. pl. de; heures
 heures; nous; com. fem. plus; comp. de; nous; peut

Écriture

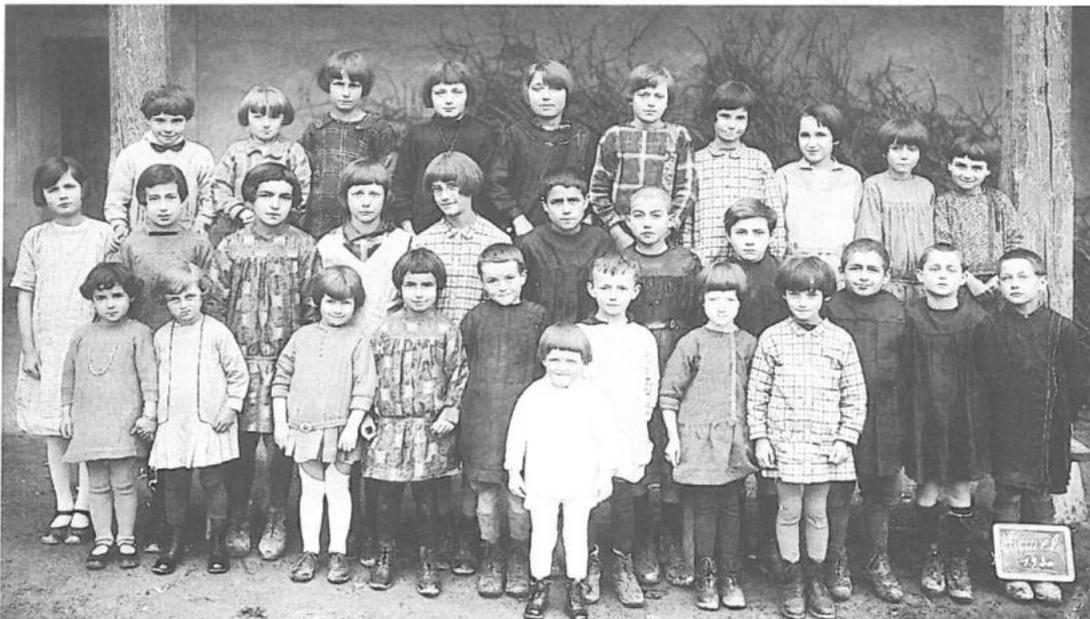
La coquetterie n'est admirée que de la sottise.

Note 5

La coquetterie n'est admirée que de la sottise. La coquetterie n'est admirée que de la sottise. La coquetterie n'est admirée que de la sottise.

La page d'écriture "4" à la plume sergent major et à l'encre violette.

UNE CLASSE EN 1930...



La photo de 1930 est intéressante et, montrée aux élèves actuels, a suscité de nombreuses questions. Le port de la blouse est général, blouse noire pour les garçons, qui ont les cheveux courts et très courts. Le bambin de 3 ans, au centre, est habillé en fille, selon la coutume de l'époque. La troisième fille, à gauche au premier rang, a des bas blancs attachés - dit M^{me} Morin - à un corset. Le deuxième garçon à gauche au premier rang, l'air poulbot, a utilisé une ficelle pour retenir sa chaussette récalcitrante. Les chaussures, genre croquenots (appelées "taupis"), ne semblent pas bénéficier d'un usage fréquent du cirage.

Les villages perchés

DRÔME

Provençale

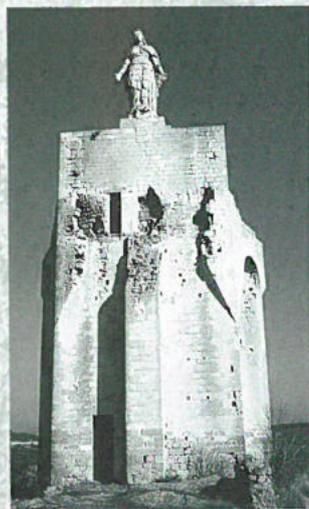
Clansayes



Vue générale



Animal fantastique, sorte de chat "léopardé"



Donjon, surmonté d'une statue de la Vierge

Toilette de printemps : Consolidation des murs de soutènement en pierre, enfouissement des réseaux, aménagement d'une placette devant l'église, réfection programmée du donjon pour le rendre à nouveau visitable, en attendant de dégager les remparts... Clansayes prend un coup de neuf pour devenir l'un des plus coquets villages perchés de la Drôme Provençale.

Contact : Mairie de Clansayes - 04 75 04 70 68

Photos Jean-Noël Couriol

Un nom et un site

Clansayes, dont le nom viendrait du domaine d'un certain *Clarentius* vivant à l'époque romaine, s'inscrit dans un paysage tourmenté de pentes ravinées. Les affleurements de marnes grises, jaune pâle ou ocre, lui dessinent un environnement aussi coloré qu'inquiétant.

De là-haut, la vue, sur un fond de montagnes cévenoles bleutées, embrasse tout le Tricastin de Saint-Paul à la Garde-Adhémar, en passant par les tours de refroidissement du site nucléaire de Pierrelatte.

Figure de proue - Le village est assis sur un éperon rocheux, barré de deux fossés secs, sans doute taillés par la main de l'homme. Dans chaque ruelle, sous chaque maison, partout, la roche affleure.

Posté ainsi en première ligne, Clansayes a connu plusieurs sévères tremblements de terre de juin 1772 à février 1773. Le château ne broncha pas et l'église, simplement fissurée, tint bon. Les habitants restèrent fidèles à leurs demeures et par ordre du roi consolidèrent leurs habitations.

Des monuments - Le village conserve d'importants restes de ses **remparts** : une poterne, une belle tour carrée à bossages et à mâchicoulis, un grand pan de mur et une tour cylindrique... Mais le joyau reste l'étonnant **donjon** fiché sur la pointe du village. Au Moyen âge, d'abord propriété des évêques de Saint-Paul, il passa ensuite aux Adhémar de Monteil de la Garde. C'est une pièce rare, unique par l'extraordinaire chemin de ronde qui le ceinture, savamment imbriqué dans le parement du XIII^{ème}. A l'intérieur, la famille du seigneur disposait de diverses commodités, un évier, un four

et une cheminée à la curieuse hotte conique.

Au sommet de la tour, une **grande statue de la Vierge**, bénie en 1858, piétine un serpent croqueur de pomme. Haute de 6 m, elle fut taillée dans douze blocs par deux moines d'Aiguebelle.

En contrebas du donjon, l'**église romane** dédiée à saint Michel, l'archange protecteur des hauteurs, conserve de nombreuses marques de tâcherons sur son parement. Sur le mur de l'abside, un animal fabuleux, sorte de "**chat léopardé**", interpelle le passant. Sur le parvis, une **grande croix de mission** en pierre est décorée d'une marguerite. C'est un record, la commune compte 17 croix !

Au hasard des rues de Clansayes

Côté sud, le plus abrité, le village aligne plusieurs étages de maisons incrustées dans le rocher. On y distingue, en remploi sur les façades, des **masques humains**, un **linteau** en accolade daté de 1635, un autre surbaissé qui porte "ANNO 1650". Tout en bas, à côté d'une sorte de **traboule** en forte pente, coule la **fontaine publique** dans son bac de pierre.

Sur une butte raide au sud-est du village, **Notre-Dame de Toronne** n'est accessible qu'à pied, en suivant le chemin de croix qui serpente au milieu des chênes verts et des genêts. La chapelle est entourée d'une dizaine d'oratoires, peuplés de statues en plâtre et d'ex-voto un peu mièvres dans le style de Saint-Sulpice. Mais le site, où séjournèrent Celtes et Romains, moines-soldats Templiers puis Hospitaliers, est bucolique à souhait. Et du rebord de la falaise, la vue est splendide sur le Tricastin et sur le village perché.

Jean-Noël Couriol

Laurent Jacquot,

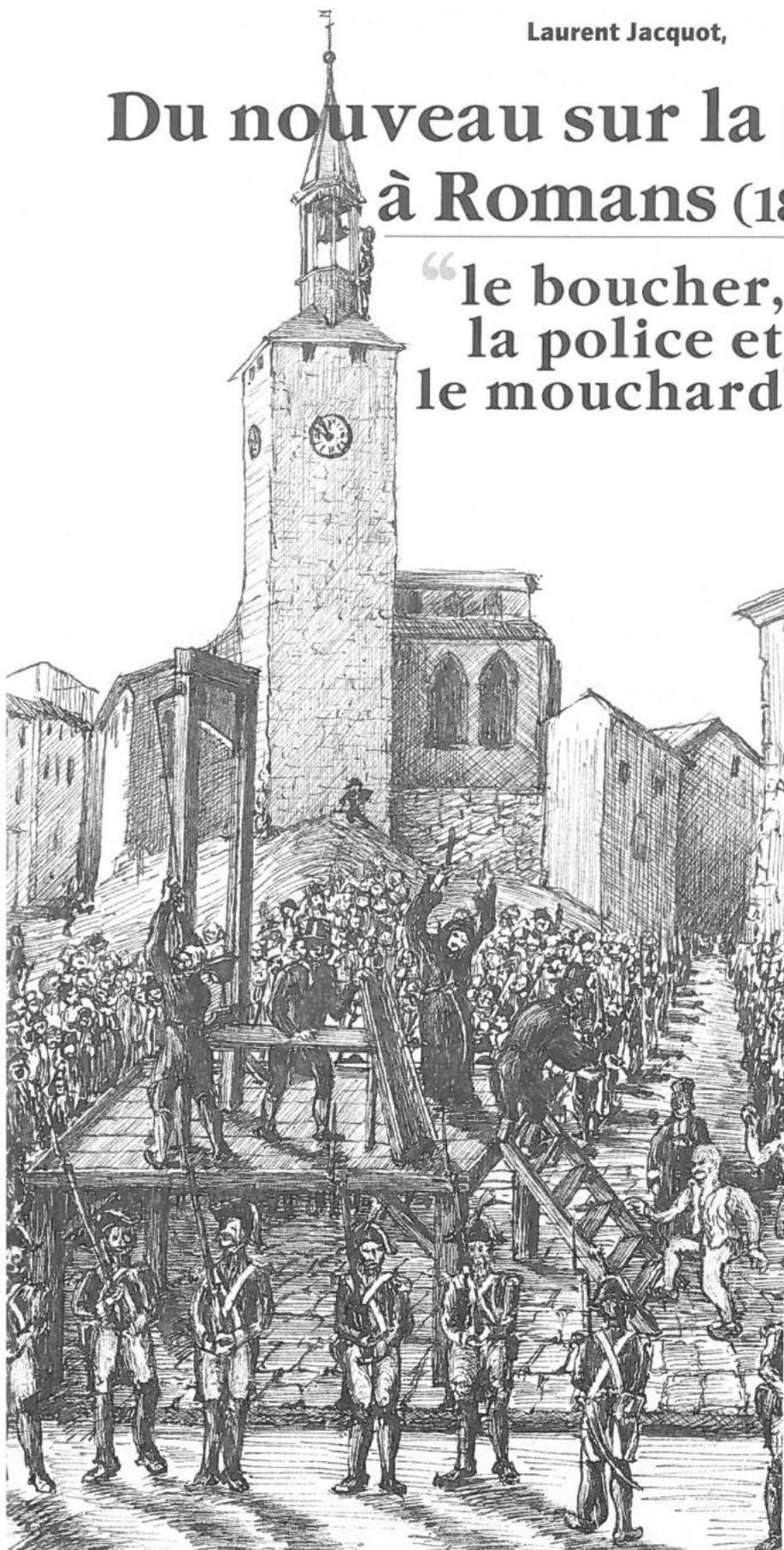
Du nouveau sur la guillotine à Romans (1812)

“le boucher,
la police et
le mouchard”



Dans le numéro 1-2/1997
d'Etudes Drômoises,
Laurent Jacquot,
professeur au Lycée du Dauphiné
à Romans, et secrétaire de
l'association "Sauvegarde du
Patrimoine romanais-péageois",
nous avait présenté un événement
exceptionnel survenu à Romans le
1^{er} mai 1812 : la guillotine dressée
au pied de Jacquemart et
l'exécution de trois hommes
convaincus de brigandage.
L'étude des archives municipales
de Romans et d'un dossier déposé
aux Archives Départementales
de la Drôme (dossier 4 MP/77),
lui permet de préciser davantage
le contexte de cette affaire et
d'apporter des corrections,
des modifications et des
compléments à l'article précédent.
Ce fonds est constitué par une
trentaine de pièces qui couvrent
la période comprise entre
le 19 septembre 1811
et le 1^{er} mai 1812 ;
il s'agit essentiellement de
courriers et de rapports entre les
autorités locales et le préfet de la
Drôme, quelques pièces étant des
courriers entre les autorités civiles
et judiciaires des départements de
la Drôme et de l'Isère et le
ministère de la Police à Paris.

J. D.



Dessin d'Emile Boissier

PERRIER, COMBE ET L'OCTROI

L'aspect physique des trois malfaiteurs nous est maintenant connu ⁽¹⁾. Celui que l'on peut considérer comme le chef de la bande est, rappelons-le, François Perrier, boucher à Romans, "34 ans, taille 1 m 733 millimètres ; cheveux et sourcils noirs, front large, yeux bleus, nez gros, bouche grande, menton rond, visage ovale" ; six mois avant les faits, il s'était "acoquiné" avec "Joseph Jacquier, âgé de 30 ans, cheveux et sourcils châtain, front découvert, yeux roux, nez gros, bouche moyenne, menton à fossette, visage ovale, une cicatrice au dessus du sourcil droit et un signe au front" ; puis ils sont rejoints par "Bastien (ou Sébastien) Alex, âgé de 30 ans, cheveux et sourcils châtain, front découvert, yeux bleus et enfoncés, nez épaté, menton rond, visage ovale, marqué légèrement de petite vérole". Ces signalements dressés par les gendarmes révèlent les critères que les autorités policières de l'Empire retenaient alors.

Nous avons déjà souligné les difficultés économiques rencontrées par Perrier dans son activité professionnelle au cours de l'année 1811, ce qui l'avait entraîné vers le brigandage : nous sommes en mesure d'apporter quelques précisions.

Au début de 1803, est établi à Romans "un octroi payé par ceux qui exercent les professions de cabaretier et de boucher et qui débitent soit du vin, soit de la viande dans leur cabaret et dans leur boucherie." ⁽²⁾

Les bouchers, en commun, payent un "abonnement volontaire" annuel ⁽³⁾ qui reste fixé jusqu'en 1810, pour l'ensemble de la profession exerçant dans la ville, à 4 000 F. ⁽⁴⁾ En 1803, Perrier est taxé à 306 F, puis en 1807, à 317 F. Mais lors du renouvellement de l'abonnement, le 15 janvier 1810, il est seulement imposé pour 260 F avec un dégrèvement de 60 F par rapport

aux deux années précédentes, ses confrères étant, au contraire, taxés davantage ⁽⁵⁾. En 1810, le commerce de Perrier apparaît bien en difficulté, alors qu'en 1807 il est noté "aucun changement dans le débit des bouchers et dans leur fortune mobilière et immobilière". ⁽⁴⁾

Au cours du printemps 1810, la municipalité romanaise a des besoins financiers et décide d'accroître la pression fiscale. Le 15 mai, le conseil municipal arrête ⁽⁵⁾ "que le produit de l'octroi sur la boucherie sera porté dans le budget de 1811 à 6 000 F", soit une augmentation de 50 %. De plus, une modification du système de l'octroi est décidée par les autorités impériales puisqu'elles ajoutent à l'abonnement volontaire une perception par animal. Le principe est annoncé par le maire qui propose notamment un "droit" de "5 F par bœuf ou vache" ; le 19 juillet, sur intervention du préfet, le "droit" est porté à 9 F. Enfin, le 4 décembre 1810 ⁽⁶⁾, un mois avant la mise en place du nouveau système, l'abonnement est porté à 8 000 F. Quant à Perrier, son imposition est doublée et portée à 550 F : **comment, avec une activité qui périlite, aurait-il pu répondre à cette pression fiscale ?** Six mois plus tard, il commet son premier délit en volant deux bœufs à Saint-Clair-sur-Galaure. Le 19 septembre 1811, c'est l'agression à Saint Antoine.

Parmi les complices du crime, nous connaissons déjà François Combe, dont "la maison d'habitation, sur la grande route de Romans à Grenoble est dénommée Chatebout" et qui tient "l'auberge ayant comme enseigne une étoile", cabaret quelque peu mal famé. Combe connaissait Joseph Jacquier, des papiers concernant ce dernier sont retrouvés dans l'auberge ⁽⁷⁾, les deux hommes ayant certainement été mis en contact par Perrier.

A partir de 1803, Combe est soumis à l'octroi également imposé aux cabaretiers ⁽⁸⁾. Il est l'un des "85 marchands

de vin" de la ville, taxé pour "25 F", dans la moyenne des autres cabaretiers ⁽⁹⁾. De plus, l'auberge se retrouve sur les limites de l'octroi décidées par la municipalité. Le 19 juillet 1810, le conseil municipal délimite en effet un nouveau périmètre de l'octroi en indiquant que "la banlieue de Romans s'étend dans le faubourg Saint-Nicolas, jusque et compris la maison d'habitation appartenant au dénommé Combe" ⁽¹⁰⁾ ; le 4 décembre ⁽¹¹⁾ il est rappelé que les limites de l'octroi sont "jusque et compris l'auberge Combe ayant enseigne une étoile". Celle-ci devient donc une sorte de "poste-frontière" où peuvent se retrouver tous les fraudeurs à l'octroi ; c'est du moins ce que pense la police qui met le cabaret sous surveillance et dispose ainsi d'informations sur les propriétaires, leurs clients et leurs projets malhonnêtes, notamment celui de Perrier !

Les méthodes efficaces de la police impériale apparaissent comme la clef de l'affaire, notamment avec cette surveillance constante et méthodique, car, sans elle, Perrier et ses deux acolytes n'auraient certainement pas été arrêtés sur les lieux du crime !

La police de Napoléon, ses craintes et ses méthodes

Dans l'article précédent, nous avons déjà souligné que les forces de l'ordre ont d'abord pour objectif de maintenir le calme dans l'empire, de poursuivre les réfractaires à la conscription et de réduire le brigandage organisé à grande échelle, réel ou supposé, qui menace la sécurité du pays.

Cette crainte du désordre semble quelque peu exagérée cependant, c'est du moins ce que laisse entendre Gérard-Paul Giraud, maire de Romans, dans une lettre au préfet, en décembre 1810 ⁽¹²⁾ :

"J'ai reçu votre circulaire du 10 courant

(1) Rapport sur l'arrestation, daté du 19 septembre 1811

(2) Délibération municipale de Romans, 19 Nivôse, An 11

(3) Délibération municipale, 15 janvier 1810

(4) Délibération municipale, 15 janvier 1807

(5) Délibération municipale, 15 mai 1810

(6) Délibération municipale, 4 décembre 1810

(7) Lettre du maire de Romans, au Préfet de la Drôme, à la suite d'une demande de renseignement, 1^{er} octobre 1811

(8) Délibération municipale de Romans, 19 Nivôse, An 11

(9) Délibération municipale de Romans, 27 Floréal, An 11

(10) Délibération municipale de Romans, 15 juillet 1810

(11) Délibération municipale de Romans, 4 décembre 1810

(12) Lettre du maire de Romans au préfet, 27 décembre 1810

dans laquelle vous me recommandez de porter toute mon attention sur les mesures d'ordre et de sûreté qu'il est urgent de prendre pour prévenir le désordre et même le brigandage que la saison d'hiver et la cherté des subsistances peuvent faire appréhender. A cet effet, vous m'autorisez à employer, non seulement la Garde Nationale de cette commune, mais encore celles de toutes les communes du canton et de me concerter pour cela avec Messieurs les maires des cantons pour faire faire toutes les nuits des patrouilles composées de 3 ou 4 bons habitants. Depuis l'époque où la misère se fait si vivement sentir, je n'ai pas manqué de partager votre sollicitude pour entretenir la tranquillité publique dans tout ce qui peut être de ce ressort ; une surveillance active de la part de la police, des Gardes Champêtres et de la Gendarmerie a été constamment mise en mouvement, soit pour arrêter le désordre, soit pour le prévenir, et j'ai même la satisfaction de pouvoir vous (informer) que jusqu'à présent, il ne s'est rien passé au delà des événements ordinaires, depuis cette ville jusqu'au nord de l'arrondissement (...)"

En cette année 1811, toutes les forces de l'ordre sont donc en alerte. Après l'affaire de Saint-Antoine, le préfet adresse un rapport à Paris⁽¹³⁾. Le chef du "Deuxième arrondissement de la Police Générale" lui répond : "(les trois hommes arrêtés) font partie d'une bande beaucoup plus considérable qui infecte votre département et celui de l'Isère (...). Je vous invite à ne rien négliger pour réduire ce noyau de brigandage. Cette découverte (...) pourra vous mettre sur les traces des brigands qui ont attaqué à diverses reprises les malles et diligences sur la route de Donzère à Montélimar. Il est presque certain que tous les malfaiteurs d'un même pays sont liés entre eux (...)"

Le 11 octobre, le préfet répond qu'il est appliqué à "découvrir les liaisons que pouvaient avoir les coquins pris en flagrant délit et nos amateurs de malles, il n'est résulté jusqu'ici de six

rapports aucun fil qui puisse me conduire à la connaissance de ceux-ci".⁽¹⁴⁾

De nouveau le 4 décembre⁽¹⁵⁾, Paris ayant reçu un courrier du préfet relatif à un vol commis à Romans le 17 septembre, souligne que "les délits de ce genre qui se renouvellent fréquemment dans cette commune ou dans les environs, donnent lieu de penser qu'il existe une association de brigands dans l'arrondissement". **Le pays de Romans semble donc particulièrement touché par le brigandage : le préfet doit montrer à ses supérieurs qu'il agit, qu'il est efficace !**

A Romans même, les appréciations sur la situation semblent diviser le conseil municipal. Le maire Giraud joue constamment l'apaisement, recevant même en décembre 1811 la désapprobation du préfet pour avoir fait libérer Combe et sa femme, auquel il répond⁽¹⁶⁾ : "Quant à l'organisation de brigandage que Son Excellence le ministre de la police appréhende d'exister dans notre ville ou ses environs, nous croyons devoir affirmer qu'il n'est rien venu à notre connaissance qui puisse inspirer de semblables craintes et que, ne cessant de porter une surveillance des plus sévères sur tout ce qui pourrait troubler la tranquillité publique, nous espérons que, malgré la rigueur et la dureté de cette saison, nous ne verrons, dans notre ville, ni dans les environs, se poser aucun événement fâcheux (...)"

A l'opposé du maire, un conseiller municipal, Charles-Antoine Blain Aîné, s'adressant au préfet, pense "qu'il y a lieu de croire que ce brigandage était organisé et que les coupables ont des associés dans les villes voisines, on dit qu'ils devaient faire plusieurs tentatives de vol l'hiver prochain. La prompt justice qui va être rendue aux trois coupables fera connaître à leurs complices le sort qui les attend s'ils osent imiter leur exemple".

Cette divergence d'appréciation n'incite pas au laxisme. Ne pouvant compter sur des informations claires de la part du conseil municipal de Romans,

le préfet est à l'écoute de la rumeur. Lors de la libération de Combe, 17 décembre, il écrit à Giraud⁽¹⁷⁾ : "Ils ont été acquittés, il est vrai, mais l'opinion publique n'en est pas moins restée convaincue de leur culpabilité". Par "opinion publique" il faut comprendre "rumeurs", terme qu'un préfet ne peut cependant pas avancer comme argument, mais cette phrase apparaît d'une modernité dramatique : il n'y a pas de preuves, mais il y a l'opinion publique qui semble mieux informée que le maire !

Les gendarmes utilisent tous les moyens pour pénétrer les milieux suspects ou enquêter, notamment les fausses identités : c'est le cas le 24 septembre 1811, François Combe est alors suspecté de complicité⁽¹⁸⁾, le gendarme Jallet (certainement de la brigade de Valence) est envoyé à Romans "déguisé avec un panier de draps, dans un mauvais cabaret à l'enseigne de l'étoile polaire, à un petit quart d'heure de Romans, route de Saint-Marcellin", "il entre dans cette maison et parvint à vendre à la femme de ladite auberge (Marie Bonnet, femme de Combe), ses draps pour le prix de cinq francs "quoiqu'ils valaient au moins quinze", seuls des draps volés pourraient être à ce prix et Marie Bonnet n'hésite pas à les acheter !

C'est une surveillance très méthodique, où les faits et gestes des suspects sont notés, et qui complète ainsi le livret ouvrier. Bastien Alex était déjà surveillé avant le crime de Saint-Antoine⁽¹⁹⁾, peu avant, on "l'avait aperçu rodant dans les différents quartiers de cette ville et entre autres celui de la Presle où habitait Joseph Jacquier, garçon meunier, son complice". Cette surveillance commence après le vol du 17 septembre à la Presle pour lequel "Jacquier et Alex sont signalés par le maire comme soupçonnés d'avoir trempé dans le crime".⁽²⁰⁾

L'efficacité des forces de l'ordre repose aussi sur l'utilisation d'indicateurs rétribués. Le maréchal des logis

(13) Lettre du directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris au préfet, 5 octobre 1811

(14) Lettre du préfet au directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris, 17 octobre 1811

(15) Lettre du directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris, au préfet, 27 décembre 1811

(16) Lettre du maire de Romans au préfet, 7 janvier 1812

(17) Lettre du préfet au maire de Romans, 17 décembre 1811

(18) Lettre du capitaine, commandant la Gendarmerie Impériale du département de la Drôme, au préfet, 24 septembre 1811

(19) Lettre du maire de Romans au préfet, 7 janvier 1812

(20) Lettre du substitut du procureur impérial de Valence au préfet de la Drôme, 16 janvier 1812

Lambert, qui dirige l'arrestation à Saint-Antoine, reconnaît qu'il a bénéficié de renseignements très précis⁽²¹⁾ : lieu du crime, date et heure, et même du subterfuge utilisé par Perrier, Jacquier et Bastien Alex. Ces derniers, pour forcer la porte de la ferme, seront déguisés en gendarmes ou s'annonceront comme tels !⁽²¹⁾ De telles précisions ont été fournies par un mouchard nommé "Marchand", qualifié par le procureur-général de Grenoble "d'agent secret de la police"⁽²²⁾, mais lui-même préfère se gratifier du titre plus flatteur et plus présentable "d'agent secret du gouvernement"⁽²³⁾ : c'est grâce aux "révélations du Sieur Marchand qu'il a mis, que l'on doit d'avoir empêché la consommation du vol"⁽²⁴⁾. Ses services sont officiels puisqu'il entretient une correspondance avec le Procureur-Général de la Cour Impériale de Grenoble⁽²⁴⁾ et le préfet de la Drôme, et accompagne la maire et les officiers de police et de gendarmerie dans leurs enquêtes⁽²⁵⁾. Ce personnage romanesque s'appelle en réalité "Bertrand", Marchand n'étant qu'un "nom de guerre"⁽²⁶⁾ ; quelque peu vaniteux, il n'hésite pas à informer lui-même le préfet de la Drôme⁽²⁷⁾ de la décision de la Cour Impériale de l'Isère de condamner à mort les trois hommes, le jour même, le 28 février 1812. En rajoutant : "ils seront exécutés dans votre département, à ce que vient de me dire le procureur Général ainsi que M. Béranger, avocat général" (belles fréquentations pour des magistrats, mais Marchand est-il aussi proche de ces derniers qu'il veut bien le dire ?). Si Marchand se trouve en effet à Grenoble, c'est simplement parce qu'il a été convoqué pour le procès : "sa présence (étant) nécessaire pour l'instruction de la procédure"⁽²⁸⁾. En informant aussi rapidement le préfet, Marchand espère surtout justifier

ses "gages" et en obtenir davantage, ce que le préfet confirme dans une lettre adressée à ses supérieurs à Paris : "Je désirerais que (...) vous m'autorisiez à payer à l'agent dont il s'agit, à titre de gratification pour les services qu'il serait encore dans le cas de nous rendre ce que je jugerais convenable de lui donner. Il n'a encore rien réclamé pour lui, mais je présume bien qu'il fera tôt ou tard quelques demandes"⁽²⁹⁾. "C'est un homme précieux qu'il importe de nous ménager et qui prouve par ses œuvres qu'il mérite toute confiance"⁽²⁹⁾. Le préfet se satisfait des informations fournies par le mouchard, et ne souhaite pas en savoir davantage sur l'histoire personnelle et les motivations de ce personnage quelque peu louche qui emprunte un "nom de guerre"⁽³⁰⁾. Ce n'est pas l'opinion du procureur qui reste méfiant à l'encontre de Marchand, ancien malfaiteur⁽³¹⁾ qui ne voit, dans les informations qu'il donne à la police que des intérêts pécuniaires ; il suspecte chez Marchand un double jeu mais reconnaît aussi qu'il ne peut se passer des indicateurs qui contribuent à rendre efficace la police napoléonienne⁽³¹⁾ : "(...) Quelque sérieux que paraisse avoir été le sieur Marchand dans l'affaire de Saint-Antoine où il a été employé comme agent secret de la police (...), je crois qu'il est prudent de se tenir en garde contre lui (...). Lié depuis longtemps avec une infinité d'individus suspects et mal famés, ayant conservé des relations avec eux, (je crains qu'il) ne cherche à ourdir lui-même (...). Avant de nous dénoncer le vol qui devait se commettre à Saint-Antoine, déjà il avait fait un nombre de révélations (...) qui ne conduisirent à aucun résultat (...). Aussi donnons-nous quelques temps avant de l'autoriser à se rendre dans les environs de Saint-Marcellin et

Romans où il assurait qu'un repère de voleurs était assemblé (...). Que c'est grâce aux révélations du Sieur Marchand, aux renseignements qu'il a donnés, au zèle qu'il a mis, que l'on doit d'avoir empêché la consommation du vol ; que c'est par sesdits soins et son dévouement que l'on est parvenu à arrêter Perrier, Alex et Jacquier mais j'y vois aussi que deux autres coupables (...) ont échappé à la vigilance de la gendarmerie".

Notons que Marchand n'a jamais dénoncé Combe qui sera relâché, faute de preuves. Après l'agression de Saint-Marcellin, certainement pour prévenir toutes représailles sur Marchand, celui-ci "n'est plus autorisé à se rendre dans le département de la Drôme". Marchand ne respecte pas cette interdiction ; les autorités le savent mais n'interviennent pas : elles ont trop besoin de ses renseignements⁽³²⁾!

La préparation du crime

L'ensemble des courriers et rapports nous permet de reconstituer l'organisation du crime de Saint-Antoine, qui dans sa conception, reflète effectivement une criminalité organisée avec l'appui de complices.

Certains détails peuvent être éclaircis, notamment l'envoi, sur la commune de Saint-Antoine, dans le département de l'Isère de trois gendarmes de la brigade de Romans et de cinq gendarmes de Valence. Le rapport de l'arrestation⁽³³⁾ nous précise que les agresseurs espéraient forcer les portes de la ferme en se présentant comme des "gendarmes de Saint-Marcellin" ; ce que les autorités apprennent : la brigade de Saint-Marcellin est devenue suspecte, certains de ces hommes

(21) Rapport sur l'arrestation, daté du 19 septembre 1811

(22) Lettre du Procureur-Général de la Cour Impériale de Grenoble au préfet, 6 janvier 1812

(23) Lettre de Marchand, "agent secret du gouvernement", au préfet, 29 septembre 1811

(24) Lettre du Procureur-Général de la Cour Impériale de Grenoble au préfet, 6 janvier 1812

(25) Lettre de Marchand, "agent secret du gouvernement", au préfet, 29 septembre 1811

(26) Lettre du préfet au directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris, 11 octobre 1811.

(27) Lettre de Marchand au préfet, 28 février 1812

(28) Lettre du préfet de l'Isère au préfet de la Drôme, 20 décembre 1811

(29) Lettre du préfet au directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris, 26 septembre 1811

(30) Lettre du préfet au directeur du "2^{ème} arrondissement de la police générale" à Paris, 11 octobre 1811

(31) Lettre du procureur général de la Cour Impériale de Grenoble au préfet, 6 janvier 1812

(32) Lettre du préfet de l'Isère au préfet de la Drôme, 20 décembre 1811

(33) Rapport sur l'arrestation, daté du 19 septembre 1811

sont-ils complices des malfaiteurs ? Faire appel aux hommes de Saint-Marcellin aurait pu entraîner des fuites et inciter Perrier à renoncer à l'agression.

Le choix de la ferme Touchon, au domaine de la Jayère, revient à Perrier qui apparaît comme le chef de la "bande" pour les autorités.

C'est certainement au début du mois de septembre 1811 que Perrier s'est rendu chez les Touchon "pour acheter le bétail"⁽³⁴⁾ mais "par ses questions insidieuses", il apprend "que ce cultivateur (a) réuni ses capitaux pour acheter un domaine". Il exhorte alors "l'homme à ne pas se presser" : le crime est donc prémédité. Perrier fait part de son projet à Jacquier, qu'il connaît depuis plusieurs mois et qui fut accusé avec lui du vol de bœufs à Saint-Clair. Les deux hommes se retrouvent dans l'auberge de Combe pour préparer leur forfait ; Bastien Alex, auteur d'un vol de jument en août, devient leur associé, mais ils sont surveillés par la police, et Marchand, le mouchard, qui fréquente certainement l'auberge, est informé des moindres détails.

Pour se faire ouvrir la porte par Touchon, Perrier décide que la bande se fera passer pour des gendarmes de Saint-Marcellin. Pour forcer les meubles, ils se procurent de "fausses clefs, rossignols et tous instruments pour enlever les serrures"⁽³⁴⁾ dont un outil volé dans l'atelier de Jean-Paul Serre, ouvrier d'un moulin à tan du quartier de la Presle à Romans⁽³⁵⁾ où habite et travaille Joseph Jacquier.

D'après Marchand, Antoinette Sauvion, femme de Perrier, aurait été habile à manipuler "les rossignols"⁽³⁶⁾ ; chez elle, tout comme chez Catherine Gervais et Marie Seyvet, sont trouvés, par la suite, "beaucoup d'objets présumés volés, des fausses clefs et divers instruments propres à faciliter les excursions des brigands"⁽³⁷⁾. Antoinette Sauvion aurait même volé sa voisine, la nommée Claris, aubergiste, place Jacquemart, mais aucune preuve ne sera retenue contre elle⁽³⁸⁾.

Le vol étant prévu dans la soirée, "une lampe"⁽³⁹⁾ est nécessaire ; enfin, pour "faire parler" la famille Touchon, la menacer et lui faire avouer le lieu de la cache de leur "magot", les trois hommes emporteront "trois couteaux, des pistolets, des cordes, des bâtons"⁽³⁹⁾, sans oublier trois chevaux (auxquels aucun rapport ne fait cependant allusion).

Le 19 septembre, vers 8 heures du soir, les trois hommes quittent Romans, et se mettent en route pour le domaine de la Jayère, près du col de la Madeleine, ferme isolée en bordure de la Forêt de Thivollet.

Le récit de l'arrestation⁽³⁹⁾

Le rapport est rédigé le lendemain, 20 septembre, à Romans. Commandant le détachement, le maréchal des logis Lambert devient tout naturellement le narrateur. Sont mis en valeur, son courage, celui de ses gendarmes, et son intelligence. Ce rapport montre aussi le rôle obscur, et essentiel, de Marchand, qui a permis aux autorités de tout savoir sur l'opération, de bien préparer l'arrestation et de la réussir avec éclat !

Le récit de l'arrestation, rédigé dans un style alerte, agréable à lire, empreint d'un certain lyrisme, mérite d'être publié ; en voici de larges extraits.

"Ce jourd'hui 19 du mois de septembre 1811, à 10 h de l'après-midi (22 heures), nous, Jacques Lambert, maréchal des logis de la gendarmerie, à la résidence de Romans, département de la Drôme, accompagné des gendarmes Allier, Decouflet Denis, de cette brigade, et Berlancoeur Claude, Vilhet Henri, Jeoltet Guillaume et Mourier Jean, de la brigade de Valence, en suite des renseignements (...) que plusieurs voleurs formaient le projet de voler dans la maison isolée et qu'ils devaient se réunir (...) le soir, au domaine de la Jayère, commune de Saint-Antoine

(...). Déguisés en habit de bourgeois, nous nous sommes transportés deux à deux par des chemins détournés (de Romans, ils quittent la ville vers 18 h, heure solaire) dans le hameau de Saint-Etienne de Montmiral (village de Montagne actuel, à une vingtaine de kilomètres de Romans). Nous arrivons à nuit tombante (vers 19 h 30, heure solaire), il brumait un peu. L'obscurité allait être grande, nous avions besoin d'un guide (en dehors de leur circonscription, ils ignorent où se trouve le domaine de la Jayère ; de plus, pour s'introduire auprès de la famille Touchon, ils doivent être présentés par un notable du lieu, connu de la famille).

(...) Nous nous acheminons jusque chez (le maire de la commune de Montagne, qui est un ami du maréchal des logis Lambert). Après l'avoir instruit de notre mission, il s'empresse de nous accompagner. Je donne la consigne de marcher dans le plus grand silence, un peu éloignés les uns des autres ; moi et le maire à la tête. Nous nous arrêtons à quelques distances de la maison qui devait être volée. Je priais le maire d'aller seul instruire le propriétaire (Touchon) de ce qui se passe, et lui recommande le silence, afin de laisser venir les voleurs. Le maire revient ensuite me prévenir, nous y allons ensemble.

J'examine le local, je place trois gendarmes dans un réduit, à droite du portail d'entrée, deux autres sont placés également dans un réduit à gauche avant d'entrer dans la cuisine, et moi et un gendarme dans un caveau donnant dans la cuisine. Tout était réglé, on ferme la porte ; on éteint la lumière, le plus grand silence règne ; il était 9 h moins un quart. À peine une heure est-elle écoulée (il est alors 21 h 50 heure solaire) que l'on frappe à la porte à coups redoublés, le propriétaire refuse d'ouvrir, on lui crie que l'on va l'enfoncer. Déjà on se met à détacher la serrure avec efforts. Alors le maître ouvre, deux brigands entrent en disant : "nous sommes gendarmes de Saint-Marcellin, nous venons au nom de la loi, et par ordre du sieur préfet,

(34) Lettre de Blain aîné, conseiller municipal de Romans, au préfet, 24 septembre 1811

(35) Lettre du maire de Romans au préfet, 7 janvier 1812

(36) Lettre de Marchand, "agent secret du gouvernement", au préfet, 29 septembre 1811

(37) Lettre du préfet au directeur de "2^{me} arrondissement de la police générale" à Paris, 27 septembre 1811

(38) Lettre de Marchand, "agent secret du gouvernement", au préfet, 29 septembre 1811

(39) Rapport sur l'arrestation, daté du 19 septembre 1811

chercher quatre conscrits réfractaires (arguments banals et réalistes en cette année 1811) que vous cachez. La Garde Nationale a cerné la maison. Capitaine, ayez soin que personne n'échappe ! Gendarmes, faites votre devoir à l'instant !" Ils prennent des cordes et ils attachent père, mère, fille et gendre, une des femmes ne voulant pas se laisser lier, un des brigands lui présente un pistolet et lui dit : "si tu résistes p..... (dans le texte), je te brûle !" Je voyais tout, j'entendais tout par une fente de la porte du caveau. Tout tait garrotté. Dans l'enfoncement de la cuisine, près du lit d'un vieillard presque centenaire, les brigands commencent leurs recherches. Le hasard les conduit au lieu où j'étais avec le gendarme Mourier. Un des brigands portant un grand couteau ouvert avec la lampe (il est alors 22 h), l'autre tenant un pistolet armé avec un couteau m'aperçoit, me couchent en joue (les gendarmes sont en civil ; les brigands les prennent pour des amis de la famille). L'amorce brûle mais le coup ne part point. Il ne tenait qu'à moi de lui brûler la cervelle. Je préfère l'arrêter vivant (les autorités souhaitent un procès et une exécution susceptibles d'impressionner la population et les hors-la-loi). Je fonce sur lui en le frappant d'un rude coup de mon pistolet, en criant : "A moi, gendarmes !" (ils sont sept pour arrêter vivants les trois malfrats). Il s'établit une lutte corps à corps. Les brigands veulent faire usage de leurs couteaux. Plusieurs de nous reçoivent des blessures, les brigands se défendent en désespérés. Nous tombions les uns sur les autres dans un appartement étroit, sans la moindre clarté, renversant les meubles sans pouvoir obtenir de la lumière des gens de la maison qui me répondaient en la réclamant : "nous ne pouvons pas, nous sommes attachés, nous sommes exposés à recevoir à tout moment des coups de couteaux".

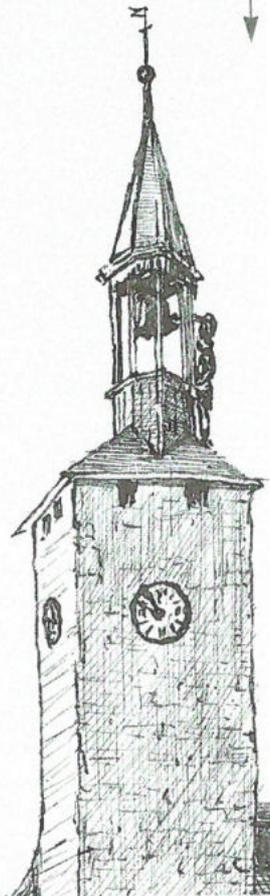
Le maire arrive, il cherche en vain de la lumière, il a la présence d'esprit de jeter un paquet d'allumettes sur le foyer ; elles s'enflamment et font voir un combat réel. Enfin, nous l'emportons, nous

parvenons à lier les trois brigands et nous avons détaché la malheureuse famille.

Nous avons recueilli avec soin les documents, pistolets, couteaux, bâtons, couteaux servant de briquet, pierre à feu et allumettes. Tous les gendarmes ont montré fermeté et le plus grand courage.

(...) Nous nous sommes ensuite rendus à Saint-Etienne de Montmiral, à l'auberge de Sieur Gay accompagné du maire (...) où nous avons attendu le jour pour nous rendre à Romans, où nous avons déposé les trois brigands (dans la prison Montségur accolée au Jacquemart). La blessure la plus marquante est celle que le gendarme Jeoltet a reçu au bras et celle que le maréchal des logis Lambert a reçu à la figure.

Les trois prisonniers sont ensuite emmenés dans les prisons de Valence."



→ Ainsi se termine la narration particulièrement soignée de cette arrestation qui devient la pièce maîtresse du dossier utilisé par les autorités judiciaires.

Ce rapport permet aussi au maréchal des logis Lambert d'obtenir rapidement son avancement, qui sera demandé au préfet par le maire de Romans, dès le 24 septembre ⁽⁴⁰⁾, il l'obtiendra quelques semaines plus tard.

Le même jour, le maire adjoint, dans une seconde lettre au préfet, compare le combat des gendarmes "à celui que la fable raconte des Centaures et des Lapithes" ⁽⁴¹⁾ : bel exemple de culture classique, certes, mais aussi symbole de la victoire du bien contre le mal !

Dans cette légende, les centaures, mi-hommes, mi-chevaux, voleurs et violents, furent en effet chassés par le peuple des Lapithes avec l'aide d'Hercule.

Nous ne doutons pas que les gendarmes aient apprécié cette comparaison, qui reflète cependant assez bien l'objectif que se sont fixé les autorités impériales en cette année 1811 !

(40) Lettre du maire de Romans au préfet, 24 septembre 1811

(41) Lettre de Blain aîné, conseiller municipal de Romans, au préfet, 24 septembre 1811



Certains secteurs du patrimoine drômois, la Préhistoire, la période romaine, les églises romanes, les grands châteaux féodaux ou Renaissance, ont été étudiés, voire labourés, depuis longtemps. Ils sont donc, dans les limites de la science actuelle, bien connus.

On ne peut en dire autant du patrimoine plus récent, celui des hôtels particuliers du XVIII^e siècle, des immeubles de prestige qui bordent les boulevards du siècle suivant ou même des fabriques dont les grands bâtiments tristes marquent pourtant tout l'arrière-pays. On ne trouve sur les uns et les autres que quelques études ponctuelles, voire superficielles.

La carence est encore plus grande en ce qui concerne le "petit patrimoine", formule qui ne donne guère satisfaction, mais dont il faut bien se contenter. Ni le décor des façades des maisons ou des toitures, ni les fontaines ou les croix de mission, ni les bornes des carrefours ou les cadrans solaires, ni les statues de la Vierge ou de Marianne, n'ont été à ce jour décrits, ni même inventoriés.

C'est ce patrimoine-là, qui fait une bonne partie du charme de nos bourgs et de nos villages perchés, que nous évoquerons au fil des prochains numéros dans la rubrique "côté rue". Un patrimoine discret, délicat, fragile, mais combien émouvant car il est proche des hommes, de leur vie quotidienne, de leurs croyances, de leurs joies et de leurs peurs.



Côté rue

CÔTÉ RUE

Les linteaux de métiers

La Drôme compte des centaines de linteaux de portes ou de fenêtres signés, datés, ornés, décorés. La plupart portent une simple date, plus ou moins habilement gravée, accompagnée souvent des initiales du maçon ou du propriétaire. Un certain nombre montre des signes, cœurs, croix, fer à cheval, marguerite, soleil, svastika, dont les fonctions sont souvent mal définies.

Ce n'est pas le cas des linteaux de métier qui indiquent à l'évidence la profession exercée par l'habitant ou le propriétaire de la maison ⁽¹⁾. A une époque où l'illettrisme était de règle, où la taverne était signalée au passant par un bouchon de paille, leur rôle devait être essentiellement utilitaire, nous dirions aujourd'hui "signalétique". A ce titre, la fameuse enseigne de l'apothicaire de Vesc, plusieurs fois publiée ⁽²⁾, est exemplaire. On y lit une date, 1592, les initiales du pharmacien, Jean-François Dufour, et deux sentences. Le tout est accompagné de croissants de lune et des instruments de la profession, le mortier et son pilon, la spatule et la seringue.

Les autres linteaux de métier que nous avons recensés à ce jour sont plus modestes (les numéros correspondent aux photos des deux pages suivantes). Ils tissent quand même un étonnant réseau de professions.

La plus représentée, et ce n'est pas étonnant, est celle du maçon tailleur de pierre. On trouve son marteau, associé à un soleil rayonnant en 1821 à Montclar **1**, plus classiquement à une équerre à Condillac **2**. A Venterol, deux linteaux offrent une belle panoplie d'outils spécialisés. L'un, daté de 1655, porte le marteau, le burin, l'équerre et le nom de Jean Chabas MM (Maître Maçon?) **3**. L'autre, qui remonte à 1778, y ajoute le compas, la règle et la boucharde. Ce sont les outils ("armi") de "FMMM" **4**. Le linteau de Lus-la-Croix-Haute (la Jarjatte), avec seulement le compas et l'équerre, indique peut-être la présence d'un architecte, O.J., en 1889 **5**. C'est en

tous les cas une belle œuvre, taillée en réserve et cantonnée par deux petits bouquets. Sur la Grande-Rue de Bouvières, un encadrement arbore une fière inscription : "Bernard Blain, tailleur de pierre 1877". Sur le haut du clocher de l'église de Vaugelas, le maçon J.-L. Raillon a accompagné en 1884 sa signature d'un verre et d'une bouteille **6**, thème que l'on retrouve sur une façade de Saint-Nazaire-le-Désert **7**.

Vient ensuite le maréchal-ferrant, traditionnellement associé au forgeron. A Saou, il est symbolisé par son enclume **8**, à la Motte-Chalançon en 1667, par les dessins d'un sabot et d'un fer à cheval **9**, à la Chaudière par deux fers encadrant 1779 dans un cartouche **10** ⁽³⁾. Le plus complet est le linteau sur un portail de la Placette, à Livron. C'est une composition savante, où l'on distingue, enveloppés d'arabesques, l'enclume, le marteau, les tenailles, un fer à cheval, et la date, qui pourrait bien avoir été rajoutée de 1762 **11**.

D'autres linteaux, en attendant d'heureuses découvertes, paraissent plus rares. Les potiers sont représentés à Saint-Nazaire-le-Désert **12** et au Grand-Serre **13**. On peut voir deux portefaix sous le soleil et la lune à Venterol **14**, un pistolet d'armurier gravé en 1690 dans un enduit à Vercheny **15**, une clé de serrurier à Saint-Marcel-les-Sauzet **16**, le joug d'un sellier à Fourcinet, des ciseaux de couturière à Alixan **17** et à Puygiron **18**. Saou conserve une botte à talon, sous un arc en accolade **19**, Crupies une enseigne datée de 1897, figurant une botte et une chaussure basse peintes en jaune **20**.

Au total, une grande diversité et des linteaux s'échelonnant sur deux cent cinquante ans, du milieu du XVII^e siècle, à l'extrême fin du XIX^e ⁽⁴⁾.

Vous connaissez un linteau orné près de chez vous ? Écrivez à Etudes Drômoises : nous le signalerons dans un prochain numéro.

(1) Hervé Fillipetti, *Symboles et décors des maisons villageoises*, Editions Rustica, 1997, p. 23.

(2) André Lacroix, *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, n° 55, 1880, p. 409 (estampage de l'abbé Parossier) - *Etudes Drômoises* 1989-4, p.4 (dessin d'Emile Boissier).

(3) Le fer à cheval peut être aussi bien un signe prophylactique.

(4) Dans les Alpes-Maritimes, on connaît deux enseignes de métiers, à Gréollières celle d'un tailleur, à Malaussène celle d'un agriculteur ou d'un bûcheron, datées du XV^e siècle. Micheline Buis, "Les linteaux de portes dans les Alpes du Sud", *Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes*, 1992, p. 116.

Linteaux de métiers

Linteaux de métiers



1



1



2



14



3



6



5



9



7



8

Photos : Jean-Noël COURRIOL



Jacques Delatour,

Toros, dinandier d'art

Œuf de bronze,
cliché Jacques Cayol

*"J'ai une patrie que le malheur mène
Branche sèche de cette humanité
Mourir inconnu, sans l'avoir aidée
Cela seulement m'est réelle peine."*

Pétros Dourian

Son nom ?

Rast-Klan. Mais, il lui a préféré son prénom Toros, un prénom à la mesure de l'énergie tranquille qui se dégage de son visage. Si vous ne le connaissez pas, vous ne pouvez pas ne pas connaître ses œuvres : son monument à la mémoire des Arméniens, place de la Visitation à Valence ou son flûtiste à Romans.

Sa patrie ?

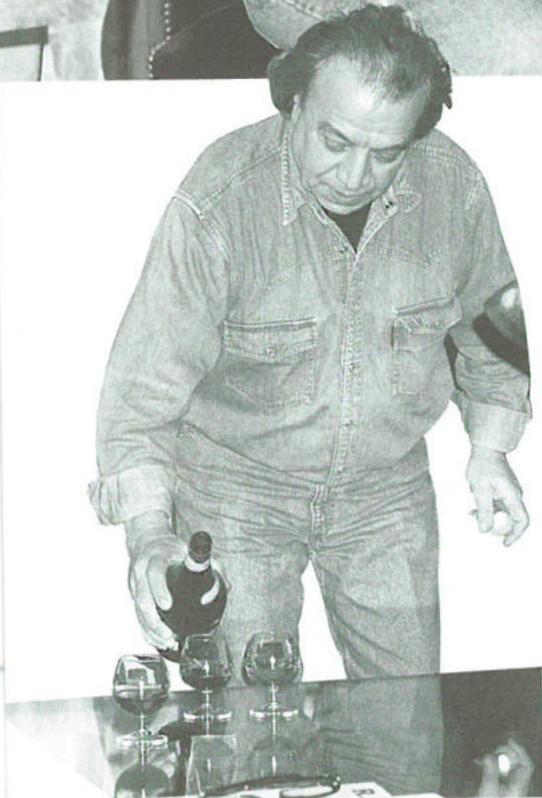
Son père est né à Ourfa en Anatolie ; sa mère, après le génocide turc de 1915, a été recueillie par des Bédouins et en a épousé un, en premières noces, avant de rencontrer le père de Toros. Celui-ci est né à Alep en Syrie en 1934. Pas Turc, peut-être Syrien, sûrement Arménien et Romanais !

Ses études ?

Elles se sont arrêtées à 11 ans. Ce qui ne l'empêche pas de citer Socrate ou Victor Hugo. Quand il voit un enfant avec des boîtes de crayons inutilisés, il se souvient qu'à l'école, lui, n'avait même pas un crayon.

Sa passion ?

La sculpture. Son père, dans le souk d'Alep fabriquait des ustensiles de cuisine : poêles et casseroles de cuivre. Il était dinandier, un métier que pratiquent encore des centaines d'artisans dans tout le Moyen Orient, malgré l'invasion du plastique (Dinandier : fabricant d'ouvrages de dinanderie, ustensiles de cuivre jaune tels que poêlons, chaudrons, plaques... Littré). Toros n'a jamais travaillé avec son père, n'a jamais reçu de leçons de dinanderie. Il a seulement beaucoup regardé et tout enregistré.

Toros... un homme qui respire une énergie tranquille.
Clichés Jean Sauvojean.

Il y a du conte dans la vie de cet homme chaleureux au regard brillant qui, aux côtés de son épouse Marie, nous verse un cognac arménien d'Erevan, sur une table forgée par lui et éclairée par une lampe également forgée par lui. En 1962, il a franchi la frontière pour se rendre en Arménie soviétique et, sur une place, il a vu une colossale statue équestre comme le réalisme soviétique en produisait. Il a palpé le métal, il est monté sur la statue, il l'a appréhendée et s'est dit : "Moi aussi, je peux faire ça". Et il l'a fait : en 1966, sans aucune formation ni aucun conseil, il a participé à un concours international sur le thème de la libération de la femme arabe. Sur une carcasse métallique, il a pétri du ciment, un peu comme le faisait le facteur Cheval et dressé une silhouette de 7 mètres d'une femme brandissant le flambeau de la liberté. Il a remporté le prix. La statue est toujours à Alep pour prôner l'émancipation de la femme arabe.

De Syrie, on pouvait demander à aller suivre des études d'art en URSS, avec une bourse. Quand Toros a sollicité une bourse, on s'est moqué de lui : "Il faudrait d'abord faire des études primaires". Alors, en 1966, il a pris à la fois une grande décision et son balluchon : ce serait la France — une de ses sœurs était installée à Valence- et les Beaux Arts. Louis Amalvy, professeur au lycée Amblard, a tempéré son enthousiasme : "Fais donc plutôt selon ton idée". Au départ, Toros est figuratif parce que "le figuratif c'est la base". Il sculpte des bustes. A celui de sa mère va sa préférence, un buste admirable qui traduit la force de caractère du modèle. Celui d'Amalvy, son premier maître et ami en France, est également superbe. "Une œuvre d'art, c'est noble" dit-il. Un jour, il tombe en admiration devant un Michel-Ange : "Putain, ce Michel-Ange, comment il a pu faire ça ?"

Petit à petit les lignes se simplifient et s'épurent : "Là où il me fallait cinq traits pour exprimer une idée, je n'utilise plus qu'un trait pour cinq idées", et, ce disant, il caresse amoureusement les courbes d'un corps féminin : "C'est beau, hein ?".

Toros travaille le bronze, parle de Rodin et de Maillol, avec qui il partage le goût des rondeurs féminines : "Travailler c'est mon plaisir. J'aime autant que faire l'amour".

Le plus sensationnel chez Toros, ce ne sont peut-être pas ses bronzes — et pourtant ils sont beaux ! — mais son travail du laiton ou du cuivre, des feuilles de 10 à 30/10^{mm}, qu'il découpe et façonne patiemment. Il faut voir cet enfant, de la taille réelle d'un enfant, "image de ma jeunesse que je n'oublie pas", sortir d'une seule feuille de métal.

Comment a-t-il pu faire, sans dessin, sans plan, sans cotes ? "C'est dans ma tête", me répond-il. Peut-être aussi dans

ses doigts. "Je fais ce que je sens, comme je le sens..." On ne peut s'empêcher de penser que les gènes et l'inné jouent un rôle à côté de l'acquis. En tout cas, Toros élève l'artisanat de la dinanderie à la noblesse de l'art.

Son atelier est petit. Il y travaille en ce moment une tête de cheval fougueux. Le parc animalier de Toros comporte aussi des bœufs puissants qui ne sont pas sans rappeler le taureau Apis. Comme je lui fais remarquer la faible hauteur du plafond, il éclate d'un bon rire : "Quand j'ai réalisé l'autel de l'église arménienne Saint Sahag de Valence — une pièce monumentale dans le style oriental — ça ne tenait pas, alors j'ai fait un trou dans le plafond !"

Toros n'a pas suivi de cours d'art et, tandis qu'il caresse un œuf de bronze, je pense qu'on retrouve pourtant dans ses œuvres des lignes que ne désavoueraient pas Arp, Epstein ou Botero, Moore surtout. Dans son patio, les statues de toutes tailles offrent leurs reflets mordorés ou vert bronze. "Je les patine, me dit-il, à l'acide, avec différents acides".

Ce diable d'homme croit que ses œuvres sont tristes, que lui-même est triste parce qu'il porte en lui le poids des souffrances d'un peuple et de sa diaspora. Mais ce n'est pas vrai. Il travaille même pour l'avenir et construit un vaste atelier : "J'aimerais laisser quelque chose... Je voudrais créer une école d'art".



L'atelier est un peu petit, cliché Jacques Cayol.



Interview chez Toros, cliché Jean Sauvageon.

Bibliographie

R. Toros, préfaces d'Alexandre Toptchian et Pierre Vallier, un album illustré de 95 pages aux imprimeries Deval, 1994.

Le reportage photographique est dû à Jean Sauvageon, qui a pris les photos lors de notre rencontre avec Toros, le 23 janvier 1998 et à Jacques Cayol, qui a photographié les œuvres de Toros. Vous pouvez avoir envie de vous offrir une petite sculpture de Toros. Venez en discuter avec lui, dans son atelier, 16, rue Jean Moulin à Romans. Les prix sont très raisonnables !

Œuvres de Toros

Plusieurs monuments à la mémoire des 1 500 000 Arméniens, victimes du génocide turc en 1915 :

- Marseille, Prado, 1972.
- Aix en Provence, 1983.
- Valence, 1985.
- Saint Etienne, 1988.

Des autels d'églises :

- Notre Dame de Lourdes, Romans, 1983.
- Saint Sahag, Valence, 1992.

Le flûtiste, fontaine à Romans, 1982.

Le golfeur, golf d'Albon, 1989.

Victoire, Draguignan, 1995.

Fierté, salle des Cordeliers, Romans, 1995.

Musées :

- Buste de Kulbekian, Musée de Lisbonne,
- Médaille de Chahourian, Musée d'Erevan.

Expositions :

Toros a exposé à la Galerie Bost à Valence et chez Colette Dubois, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris. Il vend régulièrement à la Galerie Drouot à Paris.

Répertoire : dans *le Mayer* (Bordas)



Fierté, statue de Toros, salle des Cordeliers, Romans, 1995, cliché Jacques Cayol

MÈRE, FEMME, ENFANT...

MÈRE, FEMME, ENFANT...



Buste de sa mère

"Toros sculpte des bustes. A celui de sa mère va sa préférence, un buste admirable qui traduit la force de caractère du modèle".



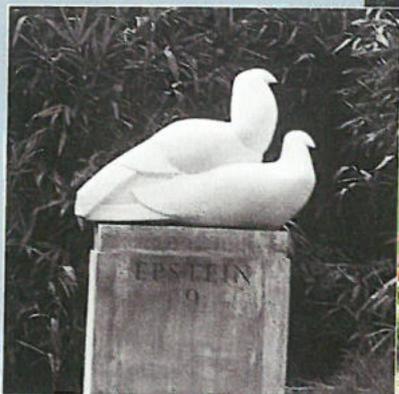
Corps de femme.

"Toros travaille le bronze, parle de Rodin et de Maillol avec qui il partage le goût des rondeurs féminines".



Enfant.

"Il faut voir cet enfant, de la taille réelle d'un enfant, "image de ma jeunesse que je n'oublie pas", sorti d'une seule feuille de métal. Comment a-t-il pu faire, sans dessin, sans plan, sans cote ? "C'est dans ma tête" me répond-il. Peut-être aussi dans ses doigts. "Je fais comme je le sens..." On ne peut s'empêcher de penser que les gènes jouent un rôle à côté de l'acquis..."



Pigeon. Epstein.
Expo Londres 1954.



VU PAR TOROS

L'oiseau de jardin,
F-X. Lalanne,
Jardin de Bagatelle, 1998

Oiseau en laiton.
Photo extraite du livre
sur Toros. Deval. 1994.



ET PAR D'AUTRES SCULPTEURS CONTEMPORAINS



Oiseau-éclair – Juan Miro – Expo Champs Elysées – 1996



Botero – Expo Champs Elysées – 1992

Clichés Jacques Delatour

Annie Friche & Stéphanie Durand-Barracand

Léon Barracand, “arlequin des lettres” oublié

Présentation Annie Friche

Stéphanie Durand-Barracand, dans une thèse soutenue en Sorbonne en 1997, sort de l'oubli Léon Barracand, homme de lettres drômois.

Elle a eu accès aux archives de la famille Barracand : bibliothèque personnelle de l'auteur, lettres, carnets, photographies. Ces documents lui permettent de décrire aussi le milieu littéraire de l'époque et d'apporter un éclairage nouveau sur l'un des fondateurs du *Gratin Dauphinois*.

Né à Romans en 1840, Léon Barracand reviendra dans son pays natal de 1871 à 1881, après avoir combattu dans le 2^e régiment de Chasseurs d'Afrique. Jeune marié de 34 ans, il est nommé maire de la ville de 1874 à 1876, par un décret de Mac Mahon, président de la République. Durant son mandat, il s'oppose avec succès à un projet de transfert du Tribunal de Commerce de Romans à Valence. En 1876, il est admis comme membre de la Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.

A la mort de sa mère, il s'installe définitivement à Paris dans le VI^e arrondissement, avec son épouse. De 1881 à 1914, il publie une quinzaine de romans, sans grand succès. Le couple séjourne régulièrement dans la Drôme pendant les mois d'été.

En 1915, à la suite de difficultés matérielles, les Barracand déména-

gent et s'installent à Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Léon y meurt le 14 novembre 1919. Il est enterré au cimetière de Romans.



Léon Barracand,
âgé d'une trentaine d'années

Stéphanie Durand-Barracand

Résume sa thèse consacrée à Léon Barracand

“En observant les trente-six livres de cet arlequin des lettres, il est apparu que ses relations sociales avaient favorisé son trajet d'écrivain. Les traces retrouvées (courriers, livres dédicacés...) permettent de juger des relations de Léon Barracand avec le milieu littéraire auquel il aspire à se fondre. Les figures paternelles voisinent avec les figures fraternelles et les figures provinciales. Cet ensemble de connaissances favorise un certain type de réseaux et contribue à élaborer sa carrière. Il la conçoit comme un métier, ne ménageant pas sa peine, en trente-six ouvrages dans différents genres (poésie, théâtre, romans). Il suit de près la vie de ceux-ci, de l'élaboration à la mise en vente car, si le livre se vend plus ou moins bien, cela a des répercussions importantes sur sa vie quotidienne. Par ailleurs, il respecte, à l'image de certains de ses contemporains issus du même milieu, le trajet littéraire classique de l'époque. Il démarre sa carrière dans la poésie, et l'on peut le qualifier de "petit" parnassien. Dans le régionalisme où l'entraînent ses livres d'étrennes, il trouve un fonds de commerce qu'il exploitera jusqu'à son dernier livre, Le vieux Dauphiné. Enfin, après l'échec de son théâtre, il se tourne vers le roman et, comme ses pairs parnassiens, précisément vers le roman "psychologique". À travers une quinzaine d'œuvres, des Hésitations de Madame Planard en 1884 au Cheval Blanc en 1907, il dresse le tableau d'une France sclérosée. D'un livre à l'autre, des personnages, des lieux, des thèmes (l'argent, le livre...) reviennent. Ces récurrences génèrent la géographie littéraire de son oeuvre, en même temps que, pour le lecteur aguerrri à Barracand (existe-t-il ?), cette écriture figée devient lassante par son systématisme. Bien qu'on l'ait espéré, aucun des

romans ne l'emporte sur un autre. On se plaît à imaginer que le prochain à lire sera le chef-d'œuvre, mais la déception du lecteur d'aujourd'hui n'a d'égal que celle de Léon Barracand en son temps. Lui qui, jeune homme, se rêvait "grand écrivain français", n'a pu que constater avec regret que la perception discrète de son œuvre et voir, comme Lucien de Rubempré, que ses illusions étaient perdues.

Cependant, il faut tempérer ces jugements hâtifs en faisant le compte des implications sociales dans lesquelles Léon Barracand s'est investi tant au niveau régional, à travers Le Gratin Dauphinois qui, par le biais d'une revue entre autres, regroupe des amis des arts dauphinois, qu'au plan parisien, où, de 1886 comme simple membre à son grade de "vice-président" en 1910, il s'implique dans la vie de la Société des Gens de Lettres. Enfin, comme d'autres écrivains qui pratiquent un métier salarié, il est bibliothécaire du Cercle Artistique de la rue Boissy d'Anglas

de 1906 à 1912. N'obtenant pas, comme écrivain, la consécration, Léon Barracand, de son vivant, a toutefois acquis une petite reconnaissance par son activisme dans le milieu littéraire (...). Quoique petit Monsieur, petit parnassien, auteur mineur, il y a toutefois une jubilation à se pencher sur ces personnages aux facettes multiples (...).”

Et, dans cette clairière de la littérature fin de siècle, émondant l'ombreuse bordure qui cache Léon Barracand, un rayon de soleil singulier inonde le monde littéraire de l'époque, qui prend alors une teinte particulière, une teinte inhabituelle, négligée dans l'enclot grillagé des manuels scolaires.”



Assiette caricaturale appartenant à un ensemble de 12 pièces réalisé en 1866 par Louis Ageron (Musée de Valence)

Publications

Cette rubrique, tenue par Fernand Monteillet, contient un survol du contenu des revues reçues et quelques "coups de cœur" pour des ouvrages que nous avons lus et aimés. Nous y ajoutons un compte-rendu de Charles Gardelle sur un mémoire de maîtrise d'histoire.

• **Mémoires d'Ardèche, n° 61** Toujours très intéressant et, cette fois, même passionnant puisque consacré à la grande figure d'Elie Reynier. Archives départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas - Le numéro 60 F - Abonnement (4 numéros) : 160 F.

• **Revue drômoise, n° 490 et 491** De l'archéologie pour présenter des découvertes récentes, de la géographie avec "Les hommes et l'Isère", le compte rendu de la sortie réussie sur les bords de la même vallée et, hélas, une chronique nécrologique trop fournie avec les disparitions de collaborateurs aussi précieux que Roger Pierre, Arsène Héritier et Robert Ferrier. Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme - 14, rue de la Manutention - BP 722 - 26007 Valence Cedex - Le numéro : 50 F. Abonnement 180 F. Adhésion : 20 F.

• **Epines drômoises, n° 88 et 89** La faune bien sûr n'est pas négligée : le loup (et son opposant le chien de berger), la cigogne noire, le passage des oiseaux migrateurs (mais cette fois à Pierre Aiguille, un site tout aussi remarquable que le col de l'Escrinet et plus tranquille !). Les botanistes ne sont pas oubliés grâce à "La garance voyageuse", de même que l'actualité : "Sortir du tout électrique" (après une certaine neige, c'est compréhensible !) - FRAPNA - 9, rue du Lycée - 26000 Valence - le numéro : 20 F. - Abonnement : 120 F. - Adhésion : 110 F.

• **Terre d'Eygues, n° 21 et 22** Cette belle revue nous intéresse toujours et, cette fois, avec la géologie (Mines de Condorcet), l'histoire (figures locales, village de Piegion), la géographie (la forêt de Nyons). Société d'études nyonnaises - BP 84 - 26111 Nyons Cedex.

• **La belle lurette, n° 14** Une bonne évocation des cafés de campagne (si importants dans la vie du village) et des articles sur le cyprès et les écrevisses à pieds blancs. (Cela avive bien des regrets !) - Association "Savoir des Terroirs" - Mairie de Saint-Julien-du-Serre - Publication trimestrielle - Abonnement : 90 F.

• **Bulletin de la société des Amis de Vienne, n° 94** De la géographie (avec les données climatiques de la ville), de l'histoire (avec les enfants de Vienne exposés et abandonnés) et de l'archéologie (avec les récentes découvertes dans ce site si riche). Société des Amis de Vienne - 3 et 5 rue de la Table Ronde - 38200 Vienne - Le numéro : 40 F. - Abonnement 150 F. (130 F. pour les retraités).

• **Société géologique de l'Ardèche, n° 181** Un article bien technique de Luc Vincent (les salines d'Hauterives) et l'étude des matériaux de Privas par G. Naud. Musée de la Terre ardéchoise - 2, place des Récollets - 07000 Privas - Le numéro : 30 F - Abonnement : 100 F - Adhésion : 100 F.

• **Etudes vauclusiennes, n° 60** Ce bulletin particulièrement soigné, est riche aussi par son contenu : géographie (Canyon d'Oppelette - Le Bagnolais, un pays), histoire (la propagande vichyste en Vaucluse, Raphaël Mérindor), pédagogie (le commerce de la soie au 18^{ème} siècle). Faculté des Lettres et Sciences Humaines - rue Violette - 84000 Avignon - Le numéro : 40 F - Abonnement annuel : 80 F.

• **La revue de géographie alpine, n° 4 T 86** Patrimoine, montagne et biodiversité, traitant en particulier des alpages et de la transhumance. Institut de géographie alpine - 17, rue Maurice Gignoux - 38031 Grenoble Cedex - Le numéro : 100 F. - Abonnement : 270 F.

• **La chapelle Notre Dame de Bon Secours à Nyons.** L'histoire mouvementée de

la Tour Randonne est présentée avec soin et compétence par Jean Laget dans une petite plaquette de 20 pages (Collectif Randonne - Mairie - 26110 Nyons).

• **Les cahiers de Léoncel, n° 15** Un très intéressant numéro, vrai petit dictionnaire de l'espace cistercien dans Rhône Alpes. On pouvait craindre un simple catalogue, et il n'en est rien. Chaque département de la région est visité de façon détaillée et chacun des monastères, anciens et vivants, est présenté. Un accent particulier y est mis sur la Drôme qui fait figure de nantie avec trois abbayes masculines (Aiguebelle, Léoncel et Valcroissant) et cinq monastères de femmes (Bonlieu-sur-Roubion, Bouchet, Maubec, Saint-Just-de-Claix, en Isère mais très proche de la Drôme, et Vernaison, les deux derniers s'étant réinstallés respectivement à Romans et Valence après les troubles des guerres de religion). Seule reste vivante l'Abbaye d'Aiguebelle.

Contact : les Amis de Léoncel - 360, avenue Victor Hugo - BP 402 - 26000 Valence Cedex

Recherches Universitaires. L'évolution de l'usage de l'eau dans la vallée de la Galaure de 1800 à 1950

Mémoire de maîtrise soutenu par Evelyne Granger de l'UER d'Histoire de l'Université Mendès-France de Grenoble. Voici un mémoire de maîtrise sur un thème plutôt nouveau en histoire.

Non seulement la Galaure a irrigué les prairies, mais son eau a été utilisée pour préparer la matière première des papeteries et poteries. Son courant a fait tourner les roues à aubes des moulins à farine, des aciéries, des moulins tordant les fils de soie. Nous insisterons sur son utilisation par la sidérurgie sur son cours supérieur à Saint-Clair et au Grand-Serre. En effet, la Galaure avait été un thème dominant dans nos trois numéros de l'année 1995, mais aucun de nos travaux n'abordait l'étude de la sidérurgie.

Aujourd'hui la présence d'une sidérurgie en haute Galaure nous paraît insolite. Mais, au début du 19^{ème} siècle, la fonte du minerai se pratiquait à partir du charbon de bois. Or les vastes taillis de la forêt de Chambaran en produisaient les quantités nécessaires et l'énergie de la Galaure actionnait à la fois les souffleries des hauts fourneaux et les martinets des forges. Mais il fallait faire venir le minerai de la région d'Allevard ou de Belledonne. Ce minerai descendait l'Isère en barque jusqu'aux ports de Saint-Gervais ou de Cognin, puis était transporté dans des bâts de mulet. La production de fonte en haute Galaure était complétée par des gueuses coulées dans les hauts-fourneaux du Royans, à Saint-Laurent et Saint-Nazaire. Au début du 19^{ème} siècle, trois forges actionnées par des martinets, mus par des roues à aubes transformaient la fonte en acier de qualité, ce qui facilitait la vente à une clientèle assez lointaine (armurerie de Saint-Etienne, coutellerie de

Thiers).

Aux abords même des forges, des taillanderies fabriquaient des faux, des scies et d'autres outils agricoles ou de la quincaillerie. Elles aussi utilisaient l'énergie de la rivière pour actionner leurs martinets et le charbon de bois des forêts proches.

Cependant, cette sidérurgie, liée à la forêt et à l'énergie des cours d'eau, ne pouvait survivre à la concurrence de celle qui se développait sur la houille. La haute Galaure essaya même, mais en vain, de faire appel au charbon stéphanais, avant même la construction des voies ferrées (1856). Les hauts-fourneaux s'éteignirent bien avant le milieu du 19^{ème} siècle. Les forges survécurent encore un temps (celles du Grand-Serre cessèrent en 1844). Les taillanderies se maintinrent plus longtemps ; elles remplacèrent l'usage du charbon de bois par celui de la houille venue par voie ferrée ; la dernière, installée à Saint-Clair, ferma seulement en 1986.

Le texte du mémoire ne distingue pas toujours avec netteté les différentes phases de la sidérurgie. Mais l'auteur annonce déjà des qualités d'historienne dans sa critique des archives. Nous recommandons à tous les curieux de la sidérurgie ancienne, et à tous les passionnés de ce pays de la Galaure, la lecture de ce mémoire qui a fait l'objet d'une rencontre organisée par l'association pour le patrimoine et l'histoire de l'industrie en Dauphiné le 8 février 1999 à Grenoble. Le mémoire est déposé aux Archives Départementales de la Drôme.

Charles Gardelle

Brèves



Equisse de localisation des abbayes et monastères cisterciens dans la Drôme (croquis extrait des Cahiers de Léoncel n° 15, page 53).

• **Dieulefit de 1850 à 1940.** Cet ouvrage de 200 pages, publié par François Morin avec la collaboration de Simone Dutour, préfacé par Pierre Vallier et par Raymond Joly, maire de Dieulefit, contient plus de 400 documents photographiques, plans et cartes anciens. F. Morin a collecté auprès des Dieulefiteois des documents pour la plupart inédits. Un livre richement documenté, exigeant, indispensable à la connaissance de Dieulefit (Prix 150 F+25 F de frais d'envoi; chèque à adresser à F. Morin, rue des Reymonds - 26220 Dieulefit, et à li-beller à l'ordre de "la Gleno dou Jabrou").

• **Les cahiers drômois** (40^{ème} anniversaire 1997) présentent une grande variété d'articles toujours enrichissants. On y trouve le rappel historique sur la création de l'Académie (par Pierre Vallier), l'évocation de son riche passé (par Y. Lancon Fargier), ainsi que l'historique du renouveau de la vie universitaire à Valence (par Alain Balsan). On apprécie aussi 50 ans de vie dans la Drôme (de Jean Lovie), le désert drômois qui, heureusement, donne des raisons d'espérer (de Jean-Noël Couriol), l'histoire de l'usine d'enrichissement d'uranium, expliquant son arrêt et envisageant le futur (de Jean Berthon). La partie consacrée aux portraits est tout aussi attachante, avec la découverte d'un juge de paix peu ordinaire, par Pierre Sogno (le juge Emile Triaire de Montélimar qui allait, à pied, rendre la justice à Pierrelatte et à Saint-Paul-Trois-Châteaux), l'histoire des sœurs Callot par Frédérique Bon, un extrait de l'annuaire du département de la Drôme de 1845, consacré à une femme exceptionnelle Jeanne Mazade, et la découverte de Drômois "remarquables" sortis de l'oubli par Amicie d'Arces. Retenons encore les beaux vers de Marie Laurandier, choisis par Lucie Verger et le vibrant hommage à la Drôme de Robert Moran.



◆ **Anis** La Franche Comté a remplacé l'absinthe par l'anis-Pontarlier, boisson apéritive à base d'anis vert. Dans l'impossibilité actuelle de se fournir en Espagne, par suite de très mauvaises récoltes ou en Turquie où l'anis n'a pas la même saveur, les distillateurs ont convaincu des cultivateurs de la Drôme des collines de se lancer dans un programme expérimental de culture de l'anis vert sur 4 hectares.

◆ **Cimetières protestants** Nous avons publié, dans le n° 2 de 1998, une étude de Sylvie Saulo, consacrée aux cimetières privés protestants. Une circulaire préfectorale de 1990 requiert une étude hydrologique des terrains concernés avant toute nouvelle inhumation dans un cimetière existant. Emoi aux Tonils où un cher disparu n'a pu être inhumé dans le carré de famille.

◆ **Moras** Au Salon du Livre régional, l'AUED tenait un stand auquel de nombreux amis ont tenu à rendre visite. Dans la salle, notre ami Pierre Martin, auteur de plusieurs articles dans Etudes Drômoises, dédiait sans relâche son livre sur l'histoire de Moras. "93 ans aux cerises" nous a-t-il confié en souriant. L'association "Moras en valeur" (contacts 04.75 31.92.07) agit pour la promotion du patrimoine de ce village de la Drôme des collines (église romane, maison du gouverneur du XVI^{ème}, remparts et portes, escalier Louis XIV, arbre de la liberté planté en 1848).

◆ **Jean Pierre Clot**, à l'âge où beaucoup pensent à peine à prendre leur retraite, a été emporté par une maladie brutale. Ancien responsable syndical à la FEN, il enseignait depuis de nombreuses années au collège Emile Loubet à Valence. Ses collègues appréciaient unanimement sa bonhomie souriante et ses élèves, son efficacité.

◆ **Félicitations** à notre ami Claude Didier, élu Président du Cercle de la Presse Drôme-Ardèche.

◆ **I Rouge** est édité par Gaspard Nocturne, 37, rue de la République à Romans. Typographie et mise en page sont particulièrement soignés pour des textes dus à des auteurs régionaux contemporains. La prochaine livraison a pour titre "Passages".

◆ **Romans** Vous voulez voir les mules de Pie VI, les sabots de Troisgros, les bottines de la belle Otéro et de Ninon Vallin, les chaussures à fleurs de Grace de Monaco, les pointes de Janine Charrat, les cyclistes de Jeannie Longo, ou bien encore les escarpins que portait Maurice Chevalier pour ses adieux à la scène ? Alors ne ratez pas l'expo du Musée de la Chaussure à Romans, préparée par Marie-Josèphe Bossan.

◆ **Un Drômois en ballon au dessus de Paris (1783)** En mars 1999, Bertrand Piccard et Brian Jones réalisent le tour du monde en ballon en 19 jours, 31 heures et 55 minutes. Le premier vol en ballon fut réalisé à Paris le 21 novembre 1783 par Pilâtre du Rosier et le marquis François-Laurent d'Arlandes, natif d'Anneyron et condisciple des frères Montgolfier au Collège des Jésuites de Tournon, en 25 minutes du jardin de la Muette à la Butte-aux-Cailles.



Château de SALETON où naquit et mourut le Marquis d'ARLANDES (1742 - 1809)

◆ **Mours** Voici des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches... Dès le XVII^{ème}, s'appuyant à la fois sur une meilleure connaissance des textes de l'Eglise et sur la toute nouvelle science de la botanique, l'iconographie catholique utilise le langage des plantes. Cette symbolique se réfère à leurs qualités, à leurs vertus médicinales et à leurs couleurs. L'harmonie de la nature suggère le Paradis. Cette année, le musée de Mours puise dans ses vastes collections de peintures, de vêtements liturgiques, d'orfèvrerie pour présenter, à partir de mai, toutes les après-midi, une expo d'un grand charme, éclairée par une brochure rédigée sous la direction du conservateur Martine Sadion.

◆ **Pie VI** kidnappé par Bonaparte, il est mort à Valence en 1799. Louis Pouchoulin organise le samedi 16 octobre, à l'antenne universitaire de la Tour Maubourg, un colloque : "*Pie VI ou l'Eglise aux défis de la modernité*". Le responsable universitaire est B. Plongeron, directeur de recherches au CNRS. Parmi les intervenants on relève les noms de P. Boutry, professeur à Paris XIII, G. Pelletier et l'abbé A. Planet, doctorants en histoire, nos amis C. Magnan, J. Sauvageon, R. Serre et M. et C. Seyve, et un professeur d'une université italienne. L'AUED figure parmi les nombreuses associations partenaires. Nos adhérents seront directement avisés des modalités d'inscription à ce colloque où laïques et religieux pourront confronter leurs points de vue.

◆ **Poët Laval** Le centre d'art et d'animation du vieux Poët Laval, outre de nombreux concerts, organise deux expos : la première du 26 mars au 30 mai, présente des tapisseries anciennes et modernes. La seconde à partir du 9 juillet est consacrée à Dunoyer de Segonzac. Après Jongkind et Odilon Redon, nous ne doutons pas qu'Yvon Morin fasse des prodiges, une fois de plus.

◆ **"Bouteille du siècle"... dans la Drôme** L'hermitage "La Chapelle" 1961, fleuron de la maison Jaboulet, fondée en 1834, a été retenu par le magazine américain des amateurs de vins "The Wine Spectator" dans la sélection de 12 bouteilles mythiques ayant marqué le siècle. Elle y côtoie 5 bordeaux (Château-Margaux 1900, Château-Pétrus 1961, Château-Eyquem 1921, Château-Cheval Blanc 1947, Château-Mouton Rothschild 1945), 1 bourgogne (Romanée-Conti 1937), 1 vin australien (Penfolds Grand Hermitage 1955), 1 vin italien (le Brondisanti Brunello 1955), 2 vins californiens (l'Inglenook Cabernet Sauvignon 1974 et Heitz Cabernet Sauvignon 1974) et 1 vin portugais (le Quinta do noval nacional 1931).



◆ **Heureux gagnants !** Pour célébrer notre 700^{ème} abonné, nous avons tiré au sort, parmi nos nouveaux abonnés de 1998, le gagnant de deux repas au restaurant Les Hospitaliers de Poët Laval. Le chef, Bernard Morin, a donc accueilli M. et M^{me} Reynaud de Donzère. À quand le 800^{ème} abonné et un nouveau tirage au sort pour un autre grand restaurant drômois ?

◆ **Respectons les rôtisseurs !** A la page 21 du n° 1/1999, nous avons parlé de "rôtisseurs" au lieu de "rôtisseurs"... de quoi faire se retourner dans sa tombe Brillat-Savarin qui tenait les rôtisseurs en très haute estime, aimant à dire : "*on devient cuisinier, mais on naît rôtisseur !*".

◆ **W.C. de l'insolite** Les clients du café "Le Marché", place des Clercs (Valence) peuvent contempler dans les WC de l'établissement deux piliers de pierre de style médiéval (XV^{ème} siècle), faisant partie des anciennes constructions annexes de la cathédrale Saint-Appollinaire.

◆ Cinq anniversaires.

• **Il y a 650 ans**, le 30 mars 1349, Humbert II, criblé de dettes, cède le Dauphiné à un jeune prince de France de douze ans (le futur Charles V), moyennant 200 000 pièces d'or et la garantie de maintien de l'intégrité de la province et des privilèges et franchises du Dauphiné (le statut delphinal reconnu par un traité du 16 juillet 1349). Le roi de France s'appellera désormais "Roi de France, dauphin de Viennois". Rentré dans l'ordre des Frères précheurs, Humbert II mourra en 1355, âgé de 43 ans. Pour célébrer ce 650^{ème} anniversaire, l'association "Les amis de Léonce!" organise un colloque sur Humbert II, dernier dauphin de Viennois, le 31 juillet 1999 à Saint-Just-de-Claix.

• **Il y a 200 ans**, le 14 juillet 1799, le pape Pie VI, prisonnier du Directoire, fait une discrète entrée à Valence. Logé dans la citadelle, il y meurt le 29 août. Il est inhumé

au cimetière Sainte-Catherine le 30 janvier 1800 seulement. Sa dépouille sera ramenée à Rome en février 1802. En 1803, les Valentinois obtiennent le retour de son cœur, placé en 1811 dans un autel funéraire de la cathédrale Saint-Appollinaire. Depuis ce bref séjour d'un pape, les pâtisseries valentinoises proposent des "suisses", délicieux gâteaux traditionnellement consommés aux Rameaux et à Pâques.

• **Il y a 100 ans**, le 18 février 1899, Emile Loubet, né à Marsanne, est élu Président de la République. Le 6 avril 1899, il vient dans "sa" ville de Montélimar, qui a célébré, en avril 1999, les 100 ans de cette visite mémorable.

• **Il y a 80 ans**, Jules Védrines, pionnier de l'aviation (en 1913, il pose son avion sur le toit des Galeries Lafayette) et héros de la guerre de 14-18, entreprend la première liaison Paris - Rome. Le 21 avril 1919 son avion s'écrase près de Saint-Rambert-d'Albon.

• **Il y a 30 ans**, le 14 juin 1969, le premier train touristique s'élance de Saint-Jean-de-Muzols à Lamastre. Ce sont les débuts du "Mastrou". Du 14 au 18 juillet 1999, ce 30^{ème} anniversaire sera dignement fêté.

◆ **Truffe noire, année grise ?** La truffe, exigeante, n'a pas apprécié les conditions climatiques de l'été et de l'automne 1998 (août sec et brûlant, gel précoce début novembre). De là, une production réduite et de mauvaise qualité, une saison de récolte raccourcie, et la flambée des prix à la production (entre 2800 et 3600 F le kilo !)

Rencontres de Mirmande 1999, Eglise Sainte-Foy

- 26 et 27 juin à 9 h
Colloque - Le Vrai et le Faux
 - 24 juillet au 22 août
Exposition - Peintures de Joe Downing, tous les jours de 15 h à 20 h. Entrée libre, organisation : Guy Marandet.
 - 5 août à 20 h 45
Concert - Stuttgart Musik Freunde, J.-S. Bach, A. Vivaldi, G. Rossini.
- Association des Amis de Mirmande
La Grande Maison
Renseignements 04 75 63 08 10
Exposition 04 75 63 04 32

GALERIE AMALVY 4, rue Poncet - 26000 Valence Tel. 04 75 41 62 07

Prochaines expositions organisées

- 2^{ème} salon des peintres et sculpteurs européens à Livron, salle Simone Signoret du 18 au 26 septembre 1999, tous les jours de 14 h à 19 h.
- Exposition Josée Goudard, rue Poncet à Valence tous les jours (sauf le lundi) de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 19 h.

Courrier



Echos du n° 3-4/1998 en Belgique

"J'ai bien reçu la brochure "Etudes Drômoises". Des études et des photos formidables ! Et combien de photos me sont chères. La photo du Pouzin détruite. Nous y étions réfugiés du 26 mai à fin septembre 1940. J'ai beaucoup de photos de Le Pouzin détruite. Si la chose vous intéresse, dites-moi un mot et je les ferai reproduire à votre intention.

Haroun Tazieff était en Belgique pour ses études, déjà avant 1940, à l'Athénée Royal de Naure. Il était caché dans un petit village, Couture Saint-Germain, à 8 km de Braine-l'Alleud. Après guerre, il s'est marié avec la fille du comte de Vays-Ruart, et dont le père était grand' maréchal à la Cour de Belgique. L'épouse de Tazieff est morte très jeune. Toutes, toutes mes félicitations, c'est vraiment remarquable !...

Je termine ici ma lettre en vous disant mon admiration pour votre travail".

Ch. Van Gucht,
échevin honoraire,
Braine-l'Alleud, Belgique.

Chansons des déportés de Ravensbrück

(communiquée par Antoinette Latry)

"C'est à Paris, dans un grand magasin
Où travaillait Lisbeth comme première main,
Fraîche et jolie, comme un bouton de rose,
Et dans la vie connaissant pas grand chose.
Un beau matin dans la rue en passant,
Suis accostée par un soldat allemand :

"Du bist schön, meine liebbling,
Komm mit mir !⁽¹⁾

Du bist schön, meine liebbling,
Komm mit mir !"

Mais Lisbeth rougissant,
dit : "je ne comprends pas l'allemand,
Parlez-moi français,
s'il vous plaît."

"Si ce n'est que cela, dit l'allemand en riant,
le français, je le connais depuis longtemps"

Puis la prenant par le bras,
Il lui dit : "Viens donc chez moi,
Ma chérie ; meine liebbling, komm mit mir".

(1) Tu es belle, ma mignonne, viens avec moi !

A Dieulefit, on était les premiers !

M. Pierre Raspail, conseiller général honoraire de Dieulefit, réagit à la lecture de l'article relatant l'arrivée de l'éclairage public à Montélimar : "Montélimar !!! Peuchère, ils n'ont eu l'électricité que 24 ans après nous à Dieulefit !" Et il nous joint différents documents dont il ressort que le 24 Frimaire de l'an II des biens appartenant à Joseph Claude Augustin Vesc, immigré, ont été vendus comme biens nationaux. Ces biens sis à Beconne, à 5 km de Dieulefit, étaient en 1886 propriété de la société Lombard Gérin de Lyon. Le 29 mars 1888 cette société passait un contrat avec Dieulefit et Valréas pour l'électrification des deux villes. Le manuel historique de la houille blanche donne quelques détails techniques :

"La chute d'eau utilisée, appartenant à un canal du Lez, était de 25 mètres. Un réservoir d'une capacité de 13 000 m³ servait comme réglage et comme accumulation. Sa capacité représentait une réserve de 800 chevaux/heure électrique dans le réseau secondaire. La conduite forcée de 80 cm de diamètre débitait sur deux turbines horizontales de 50 chevaux chacune et tournant à 180 tours/minute. Le réglage des turbines se faisait par un régulateur hydraulique système Bouvier ; chacune des turbines actionnait une machine à courants alternatifs, système Zipernowsky de 2 000 volts et 12 ampères et une dynamo excitatrice de 3 000 watts à pleine charge. Des transformateurs placés dans des caisses de zinc étaient montés sur des consoles en fonte appliquées sur les murs extérieurs des maisons".

(On ne signale pas de protestation des utilisateurs, à la différence de ce qui se passa plus tard à Montélimar où le baron Adhémar de Coston mena une campagne virulente contre l'installation de supports dans les murs des maisons). Dieulefit disposait de 115 lampes dont 16 de 16 bougies pour l'éclairage public, 34 de même intensité et 65 de 10 bougies pour l'éclairage privé. Valréas en avait 233. Comme le remarque Pierre Raspail : "On n'éclairait pas à l'électricité toutes les pièces de la maison ; il en coûtait 4 F. par mois et par ampoule".

Le filament en charbon de l'ampoule était porté à incandescence, ce qui recouvrait très vite le verre d'une pellicule noire opaque. Mais la compagnie remplaçait gratuitement l'ampoule ! En 1946, l'usine de Beconne était nationalisée et en 1954, l'EDF cessait de la faire fonctionner. En 1978, les Domaines estimaient sa valeur à 90 000 F. En 1980, M. Ben Farès racheta l'usine, la ville de Dieulefit recevant la moitié du montant de la vente ; Valréas ayant renoncé depuis longtemps à ses droits.

Des ampoules de 10 "bougies" peuvent nous paraître dérisoires, à nous qui utilisons couramment des ampoules de 100 "bougies", mais par rapport à une bougie (voyez les tableaux de Georges de La Tour), quel progrès !

Emile Loubet, ambassadeur du nougat ?

"... l'actualité aidant, je regrette de ne pas avoir proposé en illustration une de ces cartes postales tirée de l'album de Noëlle Marcel, "Histoire d'humour sous le septennat d'Emile Loubet" (100 cartes postales - 130 F). Emile Loubet, président de la république, élu en 1899, s'était révélé être un formidable ambassadeur de la spécialité montillienne, par le truchement de dessins humoristiques...."

Marie-Claude Jarrias

Par le même courrier, M. C. Jarrias nous propose un reportage sur Nicolas de Staël à Grignan. Ce peintre, d'origine russe (1914-1955), avait épousé une fille de Grignan et y a peint cinq toiles.

Des rectifications au n°1/1999

Page 23 : "Auguste Escoffier, grand maître de la cuisine française (1846-1935), n'a jamais été chef du "Côte d'Or" de Saulieu, mais il l'a été aux Hôtels Ritz de Paris et de Londres" (Roger Latry)

Page 32 : "Les habitants de Saint-Restitut sont les Saint-Restitutiens (et non les Saint-Restituniens) ; au recensement de 1999, ils sont 1295. Il y a Saint-Restitut 23 associations".

(Charlet Françoise, Présidente du Syndicat d'Initiative de Saint-Restitut)

Infos...

N'oubliez pas, si vous ne l'avez déjà fait, de payer pour 1999 :

- votre cotisation AUED : 20 F
- votre abonnement à Etudes Drômoises : 180 F (chèque libellé à l'ordre de AUED Valence et à envoyer au Trésorier : Henri Chaffal - 41 rue Chorier - 26000 Valence).

Faites part

de vos remarques, de vos suggestions et de vos approbations, de vos critiques et aussi de vos encouragements à

Monsieur le Président de l'A.U.E.D.
7 rue Thiers - 26000 Valence.

Spécial 2000

Nous envisageons un numéro spécial consacré à la Drôme en fêtes au XX^{ème}. Il ne sera possible que si vous nous aidez : nous recherchons des documents, des photos, des dessins, des témoignages sur les fêtes votives, populaires, politiques, patriotiques, sportives, (sans oublier les fêtes d'école)... Si vous êtes prêt à nous confier un article, ce sera encore mieux.



Presse ...

NONCHALANCES Le monde de Jean-Noël

Vous le reconnaitrez facilement car il n'est pas exagérément grand et tout en rondeur, le visage malicieux enjolivé d'un mince collier de barbe blanche. Je l'admire aussi en grande sortie, coiffé de son chapeau noir à larges bords. Là il est vraiment monsieur. L'homme peut se rencontrer en tout lieu et à tout moment tant sa curiosité est grande. A condition cependant que cela soit dans la Drôme, le vrai monde de Jean-Noël Couriol. Il s'insère dans les paysages, détaille les monuments, investit villes et villages, les obligeant à raconter leur histoire même s'ils n'en ont pas envie.

Enfant de la vallée de la Gervanne, il est professeur à coup sûr, tendance histoire, art, géographie, archéologie, sociologie, architecture, littérature, voire folklore...

Il est cela tout à la fois et tout à tour, servi il est vrai par un humanisme de bon aloi. A force de trotter sur les crêtes, par les plaines et les vallées de toutes les Drôme, il a voulu écrire et décrire ce qu'il y a de mieux aux époques préhistoriques, gallo-romaine, romane, féodale, classique, contemporaine. Après trois années de travail cela a donné un livre de promenades initiatiques édité par le C.D.D.P. de Valence.

L'ouvrage "Cent sorties dans la Drôme" (par bonheur le disgracieux "en Drôme" a été évité) est plein de surprises et d'agrément. Le Couriol promet des balades charmantes savantes parfois et souvent drôles.

L'auteur parle fort bien des humbles cabanons ou grangeons des vignes, mais aussi des fastueux châteaux de Suze ou Grignan. On apprend ce qu'est un assommoir, un orifice pratiqué dans la voûte d'un couloir pour bombarder l'assaillant à loisir. Le chorier est "un prêtre autorisé à s'asseoir dans le chœur de l'église au cours des offices". L'enquêteur va fureter partout, tout voir, les griffons des fontaines, les marques des tâcherons sur les pierres, le fonctionnement des commodités dans les châteaux, les arcs en accolade des frontons, les linteaux ornés des portes et fenêtres. Il s'intéresse également à juste raison à l'architecture des fabriques et à ce que Philippe Bouchardeau nomme "l'archéologie industrielle", aux "bâtiments soyeux" des moulins, et magnaneries ; aux murs en galets et pisé, en molasse de Châteauneuf et pierre de Grâne. La vie des villages le captive, comme ce minuscule Valdrôme qui dans ce siècle a donné cent quatorze enseignants à la République.

Jean-Noël salue aussi les cimetières, à Tarendol où s'apaise le romancier René Barjavel ; à Aoste dernier repos de Francis-Bernard Charmoy conseiller du Tsar ; à Chabrillan où Maurice Long, gouverneur de l'Indochine possède son mausolée ; à Bourdeaux fier de son pasteur Alex Muston, poète et peintre, qui dinait en ami chez Victor Hugo dont il maria le fils, après avoir baptisé le petit-fils de George Sand. Mais on n'en finira pas, tant la Drôme est innombrable. Heureusement Jean-Noël Couriol est infatigable, et remplit déjà de nouveaux carnets sur de nouvelles Drôme...

Pierre VALLIER ■

Dauphiné Libéré - 7 mars 1999

Études drômoises : une revue aux couleurs locales

L'Association universitaire d'Études drômoises vient d'éditer son premier numéro de l'année 1999, consacré essentiellement à Montélimar.

Au sommaire de ce bulletin :

- un Drômois de la vallée de la Gervanne découvre les coins chauds de Paris... en 1860, et il dévoile ses sentiments à ses amis restés au pays.

- le Château des Adhémar, un des très rares témoins de palais résidentiels roman en moyenne vallée du Rhône.

Une belle architecture du XIIe siècle, aujourd'hui propriété du département de la Drôme. Le château est situé à l'extrémité de la butte de Monteil. C'est l'accroche du nom de ce lieu à celui des Adhémar, «Monteil Adhémar» ou Monteil Aimar» qui donnera finalement son nom à la ville de Montélimar.

- en 1825, le conseil décide «l'établissement de réverbères dans la ville», Montélimar s'éclaire... à l'huile. Vingt ans plus tard, sous la pression de pétitionnaires, les «becs» de gaz font enfin leur apparition. Et, derrière le phénomène nouveau d'un éclairage public enfin fiable et performant, se dessinent en fait de profonds bouleversements sociaux.

- un Juif se souvient des bons moments qu'il a aussi pu vivre, de décembre 1940 à juillet 1942, alors qu'il était jeune réfugié à Montélimar.

- le «Relais de l'Empereur» a accueilli de nombreuses personnalités qui ont façonné l'histoire du monde, qu'elle soit militaire, politique ou culturelle. Il ne pourrait en être autrement lorsque les propriétaires des lieux ont pour nom Roger et Antoinette Latry.

- bien entendu, ce tour d'horizon sur Montélimar ne pouvait se terminer que dans le nougat. Dur, mou ou liquide, peu importe. Il a aidé à hisser la cité des Adhémar dans le peloton de tête des villes les plus connues de l'hexagone.

Et puis, ce premier numéro de l'année 1999 d'Études drômoises nous entraîne également à la «Tour de Crest», au site de «Poët-Laval», sur la route de la lavande, que ce soit à Saint-Restitut, par une rencontre avec le peintre Michel Rodde, ou par une journée de cueillette à Buc, dans les Baronnies.

Ce numéro d'Études drômoises, est en vente dans les librairies ou après de M. Henri Chaffal, 41 rue Chorier, 26000 Valence, en accompagnant la commande d'un chèque d'un montant de 50 F, libellé à l'ordre de l'A.U.E.D. Valence.

La Tribune
1^{er} avril 1999

Montélimar à l'étude des Drômois



La salle des mariages accueillait lundi les responsables de la revue Les Études drômoises, venus présenter leur dernier numéro au maire et à une foule d'amis de Montélimar. Dans cette revue, présidée par

Jacques Delatour, le passé montilien est passé en revue : culture, tradition nougatière, progrès industriel, passé «historique» sont choyés par des auteurs bien connus dans la cité.

Le «corps» associatif, poli-

tique, historique montilien était présent pour cette sérieuse manifestation, motivé par l'appât des informations qu'abrite la revue, disponible dans les kiosques.

Montélimar à la loupe

MONTÉLIMAR. La revue trimestrielle d'Études Drômoises est consacrée pour la deuxième fois à la cité des Adhémar.

Etudes Drômoises "à la une"
du Dauphiné Libéré
1^{er} avril 1999

DRÔME & ARDECHE

Montélimar sous un autre angle

MONTÉLIMAR. La revue trimestrielle d'Études Drômoises est consacrée pour la deuxième fois à la cité des Adhémar

Le dernier numéro de la revue trimestrielle de l'Association universitaire d'études drômoises (AUED), consacrée pour la deuxième fois à Montélimar, a donné lieu à une réception officielle, à l'Hôtel de Ville de la cité des Adhémar, lundi soir. Après une brève allocution de bienvenue du maire, Thierry Cornillet, Jacques Delatour, président de l'AUED, a brossé un portrait concis de cette structure qui fêtera son quarantième anniversaire en l'an 2000. Il a évoqué la progression de la revue qui, après n'avoir été à ses débuts qu'un modeste bulletin ronéotypé, bénéficie maintenant d'une présentation luxueuse.

Le fond a par ailleurs évolué autant que la forme. D'un centrage essentiellement historique à l'origine, le contenu s'ouvre maintenant largement au patrimoine régional, choisissant chaque année un sujet lié à un secteur géographique particulier. A ce titre, 1999 est centrée sur le Rhône. L'association innove encore en joignant désormais à la revue une série de fiches documentaires sur les villages perchés, la première du genre ayant trait à Saint-Restitut. Au terme de ces considérations d'ensemble, Jacques Delatour a ensuite plus précisément présenté les auteurs principaux qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro spécial Montélimar avant de leur céder la parole. Claude et Michel Seyve ont donné avec humour la substance de leurs recherches sur l'éclairage public installé au début du XIX^{ème} siècle dans l'agglomération, avec les lanternes à huile en 1825 puis les becs de gaz en 1845. Marie-Claude Jarras a trop brièvement évoqué ses recherches sur l'usage du mot nougat dans le langage et la littérature, de l'argotique à l'érotique, de Proust au père de San Antonio, Frédéric Dard. Hervé-François Orband a précisé ses tentatives pour aborder sous un jour nouveau l'étude de l'architecture du château des Adhémar.

La conclusion est alors revenue à Jacques Delatour. Après avoir



Le numéro spécial Montélimar a été présenté au maire de la ville.



commenté la publication d'une lettre datée du 9 avril 1860 émanant d'un Drômois du Plan-de-Baix en goguette à Paris, le président a lancé un appel. Pour l'an 2000, un numéro spécial sur « Les fêtes dans la Drôme au XX^{ème} siècle » est en cours d'élaboration. Pour étayer

cette publication, l'association recherche des documents ayant traités à cette période. Toutes personnes susceptibles d'en avoir en sa possession est donc invitée à prendre contact avec Jacques Delatour, 7 rue Thiers, 26 000 Valence.

Jac KALLOS ■

Revue Études Drômoises, numéro spécial Montélimar, en vente en librairie et dans les maisons de la presse ainsi qu'au siège de l'AUED, 10 rue de la Manutention à Valence.

Le Relais de l'Empereur



Au cœur de la ville
à 15 minutes des sorties autoroute
Montélimar-sud ou Montélimar-nord

"Le Relais de l'Empereur" Hôtel *** NN
est une étape de charme.

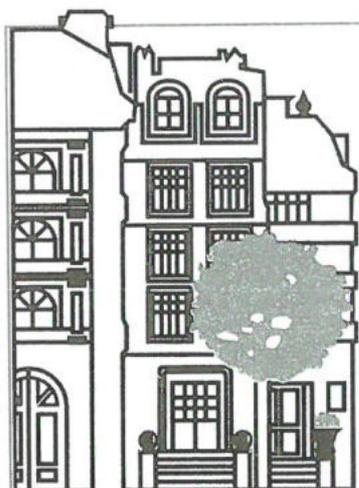
Des chambres de grand confort très calmes.
Un restaurant avec une cuisine de qualité :
spécialités régionales, carte variée et choix
de menus. Une cave avec ses meilleurs crus

Dans une ambiance musicale et feutrée,
le Bar vous propose ses cocktails et
sa petite restauration

Pour vos réunions une salle de 30 m².
Terrasse, Jardin. Parking et garage privés fermés.

Le Relais de l'Empereur,

1, place Marx Dormoy - 26200 Montélimar
Tel. **04 75 01 29 00** - Fax 04 75 01 32 21



FONCIA REPUBLIQUE

Administrateur de biens - Gérance - Syndic

Pour acheter ou vendre :
04 75 82 44 43

Pour louer :
04 75 82 44 42

Pour trouver un logement :

Nos offres à jour tous les jours



12, boulevard du Général de Gaulle - 26000 VALENCE
Tel. 04 75 82 44 44 - Fax 04 75 55 76 77

De nouveaux défis
La protection de l'environnement, le tri sélectif...
dans les cinq communes regroupées dans Valence Major :

- Bourg-lès-Valence, ● Guilhaud-Granges,
- Portes-lès-Valence, ● Saint-Péray, ● Valence

LA PASSION SUR TOUS LES TERRAINS



- BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Vente et Location

- SACS (housses à containers)

- SERVICE APRÈS-VENTE ET LIVRAISONS

assurés par nos soins

- Collecte d'ordures ménagères et tri sélectif
- Nettoyement voirie manuel et mécanique
- Location des bennes 10 à 20 m³ Fermées/ouvertes
Compacteurs tous volumes
- Nettoyage industriel
- Gestion de déchetterie
- Enlèvement des objets encombrants et végétaux



NICOLLIN

382, rue Marc Seguin
07500 GUILHERAND-GRANGES

☎ 04 75 40 18 40

Enfin, une vraie banque pour les personnels de l'Education Nationale.

- Offre de bienvenue avec cadeau de 350 F à valoir sur carte bancaire, assurance carte, placements, etc...
- Crédits immobiliers sans hypothèque et sans garantie, accord immédiat par téléphone, télécopie ou internet.
- Assurance-vie, assurance retraite à frais réduits.
- Bilan patrimonial gratuit.

Crédit Mutuel Enseignant

est spécialisé dans les relations avec les personnels de l'Education Nationale et assimilés (Recherche, Culture, Jeunesse et Sport) et les Comptes scolaires.

*Renseignez-vous, venez nous voir
ou appelez-nous*

APPEL GRATUIT

N° Vert 0 800 87 53 27

Internet <http://www.creditlemutuel.fr/>
e.mail. VALE.08940@creditlemutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant

Académie de Grenoble

2, rue Jean Macé - Place Doyen Gosse - 38000 Grenoble
Téléphone 04 76 86 30 30